

Université de Montréal

**Changements des politiques d'immigration et d'asile  
après les attentats du 11 septembre 2001 :  
rupture ou continuité ?**

par

Karine Ali

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

M.Sc. en science politique

Juillet, 2009

© Karine Ali, 2009

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Changements des politiques d'immigration et d'asile après les attentats du 11  
septembre 2001 : rupture ou continuité ?

présenté par :

Karine Ali

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Frédéric Mérand, président-rapporteur

Jane Jenson, directrice de recherche

Denis Monière, membre du jury

## Résumé

La visée de ce mémoire est d'expliquer les récents changements des lois sur l'immigration et l'asile. À prime abord, le moment de ces changements suggère une influence des attentats du 11 septembre 2001. La littérature avance toutefois que ces changements dateraient plutôt de la fin de la Guerre froide. Nous avons donc vérifié deux hypothèses, la première étant que les changements législatifs découlent de l'évolution des flux migratoires, et la seconde voulant qu'ils résultent d'une « connexion sécurité-migration ».

Nous avons d'abord eu recours aux écrits sur les changements institutionnels et les politiques d'immigration et d'asile et sur la constitution des migrations comme enjeu sécuritaire. Ensuite, nous avons étudié le contenu des lois sur l'immigration et l'asile de pays membres de l'OCDE de 1989 à 2008. Deux typologies ont été construites pour évaluer l'effet des flux migratoires sur lesdits changements législatifs. Enfin, une analyse lexicométrique nous a permis d'évaluer le poids des enjeux sécuritaires dans les lois sur l'immigration et l'asile depuis 1989.

Nous avons noté l'absence de corrélation entre changements législatifs et flux migratoires mais la présence d'un lien entre ces changements et la « connexion sécurité-migration ». Le rôle joué par le 11 septembre et d'autres attaques terroristes a été vérifié pour les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne. Ce mémoire démontre ainsi la mutation des lois sur l'immigration et l'asile qui sont passées du statut de « régulateur des migrations internationales » à celui de « garant de la sécurité nationale ».

**Mots-clés** : immigration, asile, politiques publiques, conversion, néoinstitutionnalisme historique

## Abstract

The purpose of this Master's thesis is to explain the recent changes in immigration and asylum legislations. On one hand, the timing of the changes suggests a connection with the September 11, 2001 attacks. On the other hand, the literature tends to show that the said changes date back to the Cold War. We therefore tested two hypotheses, the first one being that legislative changes are the result of changes in migratory flows and the second one being that they derive from a "security-migration nexus".

First, we studied the literature on institutional change and immigration and asylum policies and on the migratory processes as a security issue. Then, we studied the content of immigration and asylum legislations in OECD member states. Two typologies were constructed in order to assess the impact of migratory flows on legislative changes. Lastly, a lexicometric analysis was undertaken in order to assess the weight of security issues in immigration and asylum legislations since 1989.

We found that there is no correlation between legislative changes and migratory flows, but there is a link between those changes and the "security-migration nexus". The role played by the September 11 and other terrorist attacks was ascertained for the United States, the United Kingdom and the European Union. This thesis thus shows the change of purpose of immigration and asylum legislations; their purpose has shifted from "regulating international migrations" to "ensuring national security".

**Keywords** : immigration, asylum, public policy, conversion, historical neoinstitutionalism

## Table des matières

Introduction générale .....	1
Chapitre 1. Migrations internationales et littérature scientifique .....	6
1.1. Introduction .....	6
1.2. Politiques d'immigration et d'asile et changements institutionnels.....	7
1.2.1. Science politique, immigration et asile : approches diverses cependant ancrées dans le passé .....	7
1.2.2. Changements des politiques en matière d'immigration et d'asile et flux migratoires .....	9
1.3. Les migrations comme enjeu sécuritaire.....	13
1.3.1. Sur les origines de la constitution des migrations comme enjeu sécuritaire .....	13
1.3.2. Les migrations comme enjeu sécuritaire : perceptions antérieures aux attentats de septembre 2001.....	15
1.3.3. Les migrations comme enjeu sécuritaire : perceptions postérieures aux attentats de septembre 2001.....	17
1.4. Migrations, sécurité et changements institutionnels : quel cadre théorique adopter ? .....	20
1.4.1. Théorie de la sécuritisation : préceptes intéressants, opérationnalisation difficile .....	20
1.4.2. Néoinstitutionnalisme historique et changements graduels des institutions.....	22
1.5. Conclusion.....	24

Chapitre 2. Flux migratoires et changements des politiques sur l'immigration et l'asile dans les pays membres de l'OCDE .....	26
2.1. Introduction .....	26
2.2. Recours à des classifications pour ordonner des changements variés.....	29
2.2.1. Comment classifier les changements des politiques sur l'immigration et l'asile ?.....	29
2.2.2. Quelles données statistiques employer ?.....	32
2.2.3. Sur la distinction effectuée entre immigrants et réfugiés et demandeurs d'asile .....	34
2.3. Vérification de deux hypothèses secondaires par le biais de typologies .....	35
2.3.1. Typologie en fonction des tendances migratoires de 1995 à 2001 .....	35
2.3.2. Typologie en fonction des effectifs de population étrangère sur le territoire national.....	37
2.3.3. Quelles conclusions tirer de ces deux typologies ? .....	39
2.4. Quels pays étudier et pourquoi ?.....	40
2.5. Conclusion.....	42
Chapitre 3 : Changements des politiques d'immigration et d'asile et « connexion sécurité-migration » .....	44
3.1. Introduction .....	44
3.2. Analyse de contenu de six corpus législatifs nationaux.....	46
3.2.1. Présentation succincte des corpus législatifs nationaux à l'étude .....	47
3.2.2. Catégories de vocabulaire employées dans les corpus étudiés.....	51
3.2.3. Exposé de la méthode quantitative employée .....	54
3.3. Lois nationales sur l'immigration et l'asile et place accordée à la sécurité....	57
3.3.1. Méthode préconisée pour la communication des résultats .....	57

3.3.2. Lois sur l'immigration et l'asile : continuum imperturbable depuis 1989 ? .....	59
3.3.3. Attentats du 11 septembre 2001 : influence d'un événement ponctuel ?	68
3.3.4. « À chacun son 11 septembre » : influence d'autres attentats terroristes dans les pays ciblés ? .....	78
3.4. Après le national, le supranational : sécurité et droit communautaire européen sur l'immigration et l'asile .....	84
3.4.1. Pourquoi étudier l'Union européenne ? .....	85
3.4.2. Présentation succincte du corpus législatif de l'Union européenne.....	87
3.4.3. Législation sur l'immigration et l'asile : statu quo depuis le Traité d'Amsterdam ? .....	88
3.4.4. Législation sur l'immigration et l'asile et effet des attentats du 11 septembre 2001 .....	90
3.4.5. Législation sur l'immigration et l'asile et effets des principales attaques terroristes contre des États membres.....	92
3.5. Changements graduels des institutions et politiques d'immigration et d'asile ; quelles explications possibles ? .....	95
3.5.1. Cinq modes de changement graduel identifiés par Streeck et Thelen....	96
3.5.2. Évolution de la « connexion sécurité-migration » : conversion institutionnelle des législations sur l'immigration et l'asile ? .....	102
3.6. Conclusion.....	109
Conclusion générale .....	113
Bibliographie.....	xii
<b>ANNEXES</b> .....	xii
Annexe I : Immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile : quelles définitions ? ..	xiii

Annexe II – Typologie des cinq modes de changement graduel de Streeck et Thelen.....	xvii
Annexe III – Changements des politiques d’immigration et d’asile dans les pays membres de l’OCDE depuis la fin de la Guerre froide.....	xviii
Annexe IV – Typologie des changements des politiques d’immigration et d’asile dans les pays membres de l’OCDE depuis la fin de la Guerre froide .....	xl
Annexe V – Typologie des changements de politiques d’immigration et d’asile en fonction des tendances migratoires.....	xlii
Annexe VI – Typologie des changements de politiques d’immigration et d’asile en fonction des effectifs de population étrangère .....	xliv
Annexe VII – Inventaire des textes législatifs analysés dans les corpus nationaux et dans le corpus de l’Union européenne .....	xlvi
Annexe VIII – Inventaire des vocables liés à l’asile présents dans les corpus nationaux et dans le corpus de l’Union européenne .....	lviii
Annexe IX – Inventaire des vocables liés à l’immigration présents dans les corpus nationaux et dans le corpus de l’Union européenne .....	lxvii
Annexe X – Inventaire des vocables liés à l’immigration et l’asile présents dans les corpus nationaux et dans le corpus de l’Union européenne.....	xcii
Annexe XI – Inventaire des vocables liés à la sécurité nationale présents dans les corpus nationaux et dans le corpus de l’Union européenne .....	cix

## Liste des tableaux

Tableau I. Types de changements de politiques d'immigration et d'asile .....	30
Tableau II. Grille classificatoire vide .....	34

## Liste des figures

Figure 1. Recours à diverses catégories de vocabulaire aux États-Unis.....	60
Figure 2. Recours à diverses catégories de vocabulaire au Canada .....	61
Figure 3. Recours à diverses catégories de vocabulaire au Royaume-Uni .....	63
Figure 4. Recours à diverses catégories de vocabulaire en France .....	64
Figure 5. Recours à diverses catégories de vocabulaire en Espagne .....	66
Figure 6. Recours à diverses catégories de vocabulaire en Australie.....	67
Figure 7. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (États-Unis) .....	69
Figure 8. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Canada).....	71
Figure 9. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Royaume-Uni).....	72
Figure 10. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (France).....	74
Figure 11. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Espagne).....	75
Figure 12. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Australie) .....	77
Figure 13. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Paris en 1995 (France).....	79
Figure 14. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Madrid du 11 mars 2004 (Espagne).....	81

Figure 15. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Londres du 7 juillet 2005 (Royaume-Uni) .....	82
Figure 16. Recours à diverses catégories de vocabulaire au sein de l'Union européenne.....	88
Figure 17. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Union européenne).....	90
Figure 18. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Madrid du 11 mars 2004 (Union européenne).....	92
Figure 19. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Londres du 7 juillet 2005 (Union européenne) .....	93

## Liste des abréviations

CCR	Conseil canadien pour les réfugiés
INA	Immigration and Nationality Act
LIPR	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
RIPR	Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés
RRIPR	Règlement modifiant le règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés
UE	Union européenne

## Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement ma directrice de recherche, Jane Jenson, pour l'encadrement prodigué pendant mon parcours de maîtrise. Elle m'a incitée à approfondir ma réflexion sur un sujet qui me tient à cœur. Elle a su m'encourager et m'insuffler l'assurance nécessaire à la réalisation de ce mémoire. Pour m'avoir permis de garder le cap malgré les périodes de doute et pour m'avoir fait confiance, je lui serai toujours reconnaissante.

Je remercie également les membres de la *Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance* (CCCG). Leurs questions et différentes suggestions ont permis à ce mémoire de mûrir au long de mon séjour à la CCCG. Ils ont tous laissé une empreinte sur cette recherche, qui est également un peu la leur. J'ai une pensée particulière pour Hala Chaarani, Aude-Claire Fourot, Grant Holly et Mireille Paquet, pour les suggestions de lectures, l'expertise infaillible en matière de présentations orales et les encouragements enthousiastes et attentionnés.

Mes voisins du troisième étage, en particulier Caroline Vachon, Patrice Bakong et Afshin Hojati, ont également joué un rôle dans mon parcours aux cycles supérieurs. J'ai souvent appelé avec malice l'édifice Lionel-Groulx ma « résidence secondaire ». Mon séjour entre ces murs n'aurait pas été aussi agréable sans eux. Travailler avec Caroline a été aussi instructif que plaisant ; je la remercie pour m'avoir prêté une oreille attentive et pour ses conseils.

Je suis également reconnaissante à Pierre Monforte, post-doctorant au *Centre de recherche sur les politiques et le développement social*. Son séjour à Montréal s'est avéré être un hasard opportun. Ses suggestions de lectures ainsi que ses recommandations afin de donner sa juste place à l'Union européenne dans ce mémoire m'ont été d'un grand secours.

Je remercie également Denis Monière de m'avoir rencontrée en janvier pour une mise au point sur l'utilisation du logiciel LEXICO. Cette séance de formation est tombée à point nommé, plus de trois ans après mon initiation à ce logiciel.

Mon ancien employeur, le *Conseil canadien pour les réfugiés* (CCR), a également joué un rôle clé dans mon cheminement de maîtrise. Mon intérêt pour les questions d'immigration et d'asile est né de cet emploi d'été et n'a pas faibli un instant depuis cinq ans. Je remercie en particulier Janet Dench et Colleen French pour m'avoir permis de travailler à leurs côtés jusqu'à ce jour.

Enfin, je suis reconnaissante à mes parents et mes sœurs pour leur présence et leur appui au quotidien. Ma mère m'a enseigné la valeur inestimable d'une formation académique et a fait passer notre éducation, à mes sœurs et moi, avant toute autre chose, comme mes grands-parents l'avaient fait avant elle. L'aide de mon père, particulièrement dans les derniers mois, m'a permis de me dédier pleinement à ma rédaction. Je remercie également mes sœurs, Geneviève et Maryse, pour leur soutien inconditionnel, sur le plan académique comme sur le plan personnel. Elles ont, ainsi que ma mère, investi de nombreuses heures dans la relecture consciencieuse, critique mais attentionnée de ce mémoire.

## Introduction générale

Le 11 septembre 2001, les États-Unis ont été la cible d'attaques terroristes sur leur propre territoire. Des intérêts américains avaient déjà été attaqués à l'étranger<sup>1</sup> ; souvenons-nous notamment des attentats contre les ambassades américaines à Nairobi et Dar es-Salaam en 1998. Plusieurs nations développées avaient auparavant fait face à du terrorisme national ou international, mais 2001 demeure une date clé qui a marqué l'imaginaire collectif. Forts du fait que les personnes impliquées n'étaient pas des citoyens américains, les États-Unis ont effectué différents changements législatifs dans le but de se protéger contre une menace extérieure. D'autres pays ont aussi opté pour des changements de leur législation dans le domaine de la sécurité mais également dans celui de l'immigration et de l'asile, autant au Canada que dans plusieurs des États-membres de l'Union européenne. Les changements des lois sur l'immigration et l'asile sont ici notre objet d'étude<sup>2</sup>.

La modification de ces législations après le 11 septembre 2001 a été un phénomène « occidental » et non simplement une situation particulière aux États-Unis. Nous sommes donc enclins à penser que ces attentats constituent un événement charnière établissant une délimitation claire entre l'« avant » et l'« après » 11 septembre 2001. Mais est-ce vraiment le cas ? Ces attentats ont-ils

---

<sup>1</sup> "If one looks back from September 11 and considers other attacks on US interests, it becomes obvious that assaults on a given state do not actually require access to its territory. The United States has been attacked in its embassies in Kenya and Tanzania, in military operations in Somalia, at sea as well as on land" (Macklin 2001, 385).

<sup>2</sup> Nous ne nous intéresserons pas aux changements des lois dans le domaine de la sécurité, bien que certaines de leurs dispositions concernent immigrants, réfugiés et/ou demandeurs d'asile, produisant par le fait même des effets sur les migrations internationales.

mené à une réforme sans précédent des lois sur l'immigration et l'asile ? Il est légitime de se demander si la manière de réguler les mouvements de population a inexorablement changé après 2001 ou si des changements continus sont observables depuis une date antérieure à 2001.

Les changements des législations sur l'immigration et l'asile produisent des effets sur la régulation des flux migratoires ; certains migrants acquièrent la possibilité de s'établir dans le pays d'accueil tandis que d'autres sont interdits de territoire ou voient les conditions préalables à leur entrée altérées. Les modifications survenues à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001 ne font pas exception. Afin d'étudier les changements de ces lois, nous procédons dans ce mémoire à une étude comparative de certains États membres de l'OCDE pour la période allant de 1989 à 2008. Avoir la fin de la Guerre froide comme point de départ nous permet de déterminer la présence ou l'absence d'une variation de tendance après les attentats du 11 septembre 2001. Notre question de recherche est donc la suivante :

Comment expliquer les récents changements intervenus dans les lois sur l'immigration et l'asile dans le contexte de l'« après » 11 septembre 2001 ?

Après avoir examiné la littérature scientifique sur le sujet, nous avons dégagé deux hypothèses principales que nous examinons dans ce mémoire. La première veut que les changements législatifs soient la conséquence de l'évolution des flux migratoires ; les événements de 2001 n'auraient donc pas eu un effet déterminant. Ces derniers dépendraient de faits conjoncturels, à savoir l'évolution des flux migratoires, et non d'un événement ponctuel tel que les attentats du 11 septembre. Selon la deuxième hypothèse, ces changements seraient plutôt

attribuables à une « connexion sécurité-migration »<sup>3</sup> datant des années 1989 et 1990 et peut-être accentuée par les attentats de 2001. Cette hypothèse accorde donc un rôle au 11 septembre 2001, sans pour autant donner à entendre que les changements des politiques d'immigration et d'asile se résument à une corrélation directe avec ces attentats.

Pour l'examen de ces deux hypothèses, nous opérons en trois temps distincts.

Dans le chapitre 1, nous dressons un bilan de la littérature consacrée aux mouvements internationaux de population. Nous nous penchons sur l'étude des politiques d'immigration et d'asile en science politique et, plus généralement, sur l'étude des changements institutionnels. Par la suite, nous effectuons un tour d'horizon des écrits portant sur la constitution des migrations comme enjeu sécuritaire. En dernier lieu, nous présentons le cadre théorique choisi, à savoir le néoinstitutionnalisme historique.

Dans le chapitre 2, nous considérons des pays membres de l'OCDE<sup>4</sup> et nous examinons l'hypothèse selon laquelle les changements des lois sur l'immigration et l'asile seraient liés à l'évolution *quantitative* ou *qualitative* des flux migratoires. Les auteurs avançant cette hypothèse mettent l'accent sur les flux plutôt que les événements sécuritaires comme les attentats du 11 septembre 2001. Ce chapitre n'est donc pas consacré à une vérification directe du lien entre les attentats de 2001 et les changements législatifs étudiés mais plutôt à l'exploration d'une hypothèse alternative à la thèse de l'événement charnière. Certains spécialistes affirment que

---

<sup>3</sup> Dans le cadre de ce mémoire, nous utiliserons l'expression « connexion sécurité-migration » comme traduction libre de l'expression anglaise consacrée « security-migration nexus ».

ces changements législatifs sont attribuables à la fluctuation des entrées de population étrangère tandis que d'autres avancent plutôt qu'ils sont dus aux types de migrants concernés. Les deux écoles de pensée s'accordent néanmoins sur le fait qu'il existe un lien entre l'évolution des flux migratoires et les changements des lois sur l'immigration et l'asile. Pour notre analyse, il est important de tenir compte de la possibilité que les changements étudiés soient le simple résultat de l'évolution des flux migratoires et que les événements de 2001 ne soient pas à leur origine. En effet, comme le montre notre revue de littérature, l'influence de ces attentats terroristes n'est pas l'unique explication plausible des changements législatifs opérés par différents pays. Nous classifions tout d'abord les pays de l'OCDE en fonction des changements observables de leurs lois en la matière. Ensuite, nous avons recours à deux typologies des changements de lois dans ces pays. Nous dégageons ainsi une éventuelle corrélation entre « évolution des entrées de population étrangère » et « changements législatifs » d'une part et entre « statut des migrants (réfugiés et demandeurs d'asile versus immigrants) » et « changements législatifs » d'autre part. Après la construction de ces classifications, nous serons en mesure de faire un choix d'études de cas, à savoir les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et l'Australie. Quatre de ces pays ayant été la cible d'attaques terroristes d'importance sur leur sol (États-Unis, Royaume-Uni, France et Espagne), ils s'avèrent être un terrain de choix pour évaluer l'impact d'une éventuelle réaction à des menaces à la sécurité sur les changements des politiques d'immigration et d'asile.

---

<sup>4</sup> Nous avons délibérément exclu la Corée et le Japon. Selon la disponibilité des données, nous avons également dû écarter certains pays.

Dans le chapitre 3, nous nous consacrons à l'analyse des changements pluriels des politiques d'immigration et d'asile constatés dans le deuxième chapitre et illustrés par les six pays sélectionnés. Nous examinons alors la seconde hypothèse selon laquelle ces changements législatifs seraient dus à une « connexion sécurité-migration » remontant à la fin de la Guerre froide. Il existe en effet une littérature importante sur la constitution des mouvements de population comme enjeu sécuritaire. Delouvin (2000), Bhattacharyya (2002), Buonfino (2004), Ibrahim (2005) et Faist (2002) figurent parmi les auteurs qui ont écrit sur la question pour expliquer l'origine de cette connexion et/ou son renforcement par les attentats du 11 septembre 2001. Pour cette partie de l'analyse, nous étudions l'apparition éventuelle d'un lien entre « sécurité » et « migration » à la fin de la Guerre froide et son évolution jusqu'à 2008. Nous faisons l'étude d'un corpus formé des principales lois en la matière depuis 1989 pour chacun des six pays ainsi que pour l'Union européenne. Nous mesurons alors l'évolution de l'usage des terminologies liées à la sécurité nationale et aux migrations. Après l'analyse de ces données, nous sommes en mesure de vérifier l'existence d'une « connexion sécurité-migration » et alors d'infirmer ou de confirmer la seconde hypothèse.

Enfin, la conclusion du mémoire nous permet de faire un retour sur les deux hypothèses. Les changements de lois sur l'immigration et sur l'asile sont très complexes et tributaires de nombreux facteurs. Nous ne pouvons donc pas conclure à des relations causales claires entre « flux migratoires » et/ou « connexion sécurité-migration » et « changements des lois sur l'immigration et l'asile ». Cependant, nous sommes à même de tirer des conclusions sur la présence ou l'absence de corrélations entre les variables précédemment identifiées.

# **Chapitre 1. Migrations internationales et littérature scientifique**

## **1.1. Introduction**

Nous consacrons le premier chapitre de ce mémoire à une revue de la littérature. La partie 1.2 est dédiée à différents écrits sur les changements de politiques. Nous présentons d'abord les approches diverses des questions de mouvements de population en science politique. Nous nous attardons particulièrement sur la relation établie entre flux migratoires et changements des politiques en matière d'immigration et d'asile. Dans la partie 1.3, nous nous penchons sur les textes de différents auteurs explorant les liens entre sécurité nationale et mouvements de population. Nous analysons d'abord à quel moment ils situent le rapprochement effectué entre migrations internationales et sécurité nationale. Ensuite, nous observons tour à tour comment ce rapprochement a été traité dans la littérature avant et après les attentats du 11 septembre 2001. Enfin, la partie 1.4 est consacrée au cadre théorique, à savoir le néoinstitutionnalisme historique. Nous expliquons ainsi pourquoi, suite au rejet des théories standards, nous avons renoncé à l'usage de la théorie de la sécuritisation.

## **1.2. Politiques d'immigration et d'asile et changements institutionnels**

### **1.2.1. Science politique, immigration et asile : approches diverses cependant ancrées dans le passé**

Les politiques d'immigration et d'asile sont étudiées de diverses manières et ce, dans de nombreuses disciplines des sciences sociales – sociologie, histoire, géographie humaine, démographie et économie, pour n'en citer que quelques-unes.

La science politique n'est pas en reste, avec de multiples travaux s'intéressant à ces politiques. Ces travaux ont cependant connu une grande recrudescence après les attentats du 11 septembre 2001. *Actors and venues in immigration control: closing the gap between political demands and policy outcomes* est de ce point de vue très intéressant car il rend compte de l'évolution de l'étude des politiques d'immigration et d'asile en science politique (Lahav et Guiraudon 2006). Durant toute la période précédant la Guerre froide, les chercheurs en relations internationales n'auraient pas pris en compte les migrations. Cela serait particulièrement vrai dans le cas des études de sécurité (Lahav et Guiraudon 2006, 202). Cependant, à l'issue de ce conflit et particulièrement après les attentats du 11 septembre 2001, les chercheurs en études de sécurité se seraient intéressés à l'immigration étant donné le lien effectué entre immigration et préoccupations sécuritaires des États (Lahav et Guiraudon 2006, 202) ; la section suivante, portant sur les migrations comme enjeu sécuritaire, en rend compte.

L'intérêt que les chercheurs en science politique ont manifesté pour les migrations se traduit par la diversité des travaux sur la question ; ces travaux relèvent autant de l'économie politique internationale que de la politique comparée, sans oublier l'administration et les politiques publiques. Cependant, selon Massey et al. (1998), cette littérature est profondément ancrée dans l'ère industrielle et ne serait plus adaptée à l'étude des migrations internationales :

These industrial-era theories gave rise to a conceptual framework that lasted for decades. Although fluid and creative when first derived, it grew rigid over time and now appears ill-suited to the dramatically different conditions of the late twentieth century. With the passage of time, reality changed but scientific thinking about international migration remained mired in the past. The classical approach has now entered a state of crisis, challenged by new ideas, concepts, and hypotheses (Massey et Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Committee on South-North Migration 1998, 3).

Massey et al. montrent l'inadéquation et le caractère obsolète de plusieurs des théories habituellement employées pour expliquer les migrations internationales, ce qui les mène à la conclusion que l'explication des migrations contemporaines doit passer par l'étude de l'État et de ses politiques :

The State and its policies are [...] central to explaining contemporary migration for theoretical as well as practical reasons. Nothing invalidates traditional approaches to migration as effectively as border control policies. [...] Border controls reduce the applicability of standard economic models by impeding the free circulation of labour as a factor of production, and, consequently, preventing the development of international migration to its fullest potential (Massey et Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Committee on South-North Migration 1998, 14).

Étant d'accord avec l'analyse de Massey et al. sur les limites des théories standards pour l'explication des migrations internationales contemporaines et souscrivant également à l'analyse de Lahav et Guiraudon sur le rôle central de l'État, nous « restituerons sa place à l'État »<sup>5</sup> en nous intéressant à la relation entre « flux migratoires » et « politiques ».

### **1.2.2. Changements des politiques en matière d'immigration et d'asile et flux migratoires**

Malgré le caractère récent de l'étude du lien entre « flux migratoires » et « politiques », il existe un clivage dans la littérature scientifique sur l'aspect des flux migratoires qui engendre des changements des politiques en matière d'immigration et d'asile. L'un des camps est d'avis que ces changements résultent d'une évolution *quantitative* des flux migratoires. L'autre considère plutôt que l'évolution *qualitative* de ces flux en est responsable. Malgré cette divergence, les deux groupes de chercheurs s'entendent sur l'importance des flux migratoires pour expliquer les changements de politiques d'immigration et d'asile.

Le premier camp, avançant que les changements de politiques en matière d'immigration sont liés à l'évolution quantitative des flux migratoires, est notamment composé de Briggs (2003) et Cornelius et Rosenblum (2005). Selon Cornelius et al., il existerait un déficit de politiques, marquant un écart entre la volonté des États de limiter les entrées d'immigrants, de réfugiés et de demandeurs

---

<sup>5</sup> Massey et al. reprennent l'expression « Bringing the State back in » renvoyant à l'ouvrage du même nom dirigé par Evans, Rueschemeyer et Skocpol en 1985 afin d'inviter les chercheurs à redonner sa place à l'État dans l'étude des migrations internationales.

d'asile et le libéralisme des politiques d'immigration<sup>6</sup> (Cornelius et al. 1994, 3). En introduction de *Controlling a New Migration World*, Guiraudon et Joppke constatent que « whenever there is the stated need for “control”, there is the unstated admission that current policies have failed to prevent migration from happening » (Guiraudon et Joppke 2001b, 2). Il y aurait donc une reconnaissance tacite par les États du fait que les politiques en matière de migrations auraient échoué dans leur mission d'empêcher les migrations (Guiraudon et Joppke 2001b, 2). Selon Guiraudon et Joppke, les politiques de contrôle migratoire devraient nécessairement comporter des théories sur les causes et les dynamiques des flux migratoires (Guiraudon et Joppke 2001b, 2). La relation entre « flux migratoires » et « politiques » leur semble donc indéniable et ce, même s'ils ne se prononcent pas sur deux choses :

- la force de cette corrélation<sup>7</sup> ;
- une éventuelle distinction selon les types de migrants concernés.

Briggs et Cornelius et Rosenblum abordent également l'usage des politiques d'immigration et d'asile comme moyen de *contrôle* des flux migratoires (voire de dissuasion des migrants). Dans *Immigration and the national interest: policy directions for the new century*, Briggs dépeint les flux migratoires comme le seul facteur de changement de la main-d'œuvre qui puisse être contrôlé et façonné par les politiques publiques afin de « servir l'intérêt national » (Briggs 2003, 234). Pour

---

<sup>6</sup> “The gap between the *goals* of national immigration policy (laws, regulations, executive actions, etc.) and the actual results of policies in this area (policy *outcomes*) is wide and growing wider in all major industrialized democracies, thus provoking greater public hostility toward immigrants in general (regardless of legal status) and putting intense pressure on political parties and government officials to adopt more restrictive policies” (Lahav et Guiraudon 2006, 203).

leur part, Cornelius et Rosenblum croient possible pour les États de limiter les « flux migratoires non désirés » par le biais de politiques qui augmentent les frais engagés en rapport avec la migration au point de dissuader les migrants (Cornelius et Rosenblum 2005, 111). À l'inverse de ces auteurs qui s'intéressent aux « politiques d'arrêt » (*stemming policies*), Singer offre un exemple américain de « politique d'incitation » (*soliciting policy*)<sup>8</sup>. Dans *The rise of New Immigrant Gateways*, elle donne l'exemple de l'*Immigration and Nationality Amendments* de 1965 qui a eu pour effet de permettre l'immigration en provenance d'autres régions que l'Europe : « This policy change, together with the mobility fostered by economic growth in many developing nations, combined to produce an immigration boom during the 1980s and 1990s » (Singer 2006, 46). Lavenex et Uçarer pensent également qu'il existe un lien direct entre « politiques » et « flux migratoires » au-delà de l'échelle nationale. Ils sont d'avis que les changements de lois sur l'immigration et l'asile d'un État membre de l'Union européenne peuvent porter à conséquence pour ses voisins, ce qu'ils expriment en ces termes : « a more permissive policy may lead to a reduction of immigration flows in neighboring countries, while a more restrictive policy may increase the number of migrants seeking entry in other countries » (Lavenex et Uçarer 2004, 425). À partir de ce constat de Lavenex et Uçarer, il est possible d'extrapoler l'existence d'« effets de voisinage » similaires entre pays ayant signé des accords sur les « tiers pays sûrs ». Dans le cadre des relations États-Unis/Canada, la signature de l'*Accord entre le*

---

<sup>7</sup> “Immigration “control”, which deals with migration that is happening despite and against the opposite intention of states, automatically directs the attention to the relationship between flows and policies” (Guiraudon et Joppke 2001b, 2).

*gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la coopération en matière d'examen des demandes de statut de réfugiés présentées par des ressortissants de pays tiers* en décembre 2002 a des effets directs sur les flux migratoires à destination du Canada. En effet, tout demandeur d'asile arrivant aux États-Unis avec l'intention de faire sa demande d'asile au Canada est maintenant dans l'obligation de la faire aux États-Unis, premier pays sûr dont il a foulé le sol.

Le deuxième camp avance plutôt que les changements de politiques sont liés à l'évolution *qualitative* des flux migratoires, donc aux types de migrants concernés. Collyer l'illustre bien lorsqu'il affirme que les politiques d'immigration et d'asile sont souvent axées sur les migrants qui sont dans l'incapacité de prouver leur identité (Collyer 2006, 266). Huysmans fait un constat similaire en ce qui a trait à l'eupéanisation des politiques migratoires, qui viendrait appuyer une stratégie politique radicale visant à exclure certaines catégories de personnes<sup>9</sup>. Kruger et al. vont plus loin en employant les notions d'immigrants « préférés » et « non préférés » pour le Canada. Selon ces auteurs, deux événements marquants ont contribué à modifier la perception de l'immigration au Canada : le trafic humain et l'entrée illégale de Chinois de la province de Fujian en Colombie-Britannique en 1999 et les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis (Kruger et al. 2004, 72). Ces événements auraient eu pour conséquence une harmonisation des lois sur l'immigration et l'asile américaines et canadiennes, mais surtout un retour à ces

---

<sup>8</sup> "In the case of "stemming", the flow already exists, and the policy moves in ex-post to contain it. [...] In the case of "soliciting" policies, the "gap" [consists] of the policy's incapacity to jumpstart a wanted flow" (Joppke 2004, 385).

<sup>9</sup> "To the extent that the Europeanization of migration policy fosters the securitization of migration it sustains a radical political strategy aimed at excluding particular categories of people by reifying them as a danger (for example, to cultural values, to the provision of social assistance, to public safety, to health, etc.)" (Huysmans 2000, 771).

notions d'immigration « préférée » et « non-préférée » (Kruger *et al.* 2004, 72).

Guild aborde également la différence de traitement à l'égard de certains migrants, plus particulièrement les demandeurs d'asile, cette fois-ci à l'échelle européenne. Dans « International Terrorism and EU Immigration, Asylum and Borders Policy: The Unexpected Victims of 11 September 2001 », elle s'intéresse spécifiquement au changement de vocation des frontières étatiques<sup>10</sup> et à son effet ciblé sur les réfugiés : « as borders are secured, so those individuals who have a claim to cross borders to seek protection become the victims of border-related anti-terrorism measures » (Guild 2003, 332). Guild évoque ainsi un sujet abondamment traité dans la littérature, à savoir le lien entre sécurité nationale et migrations internationales. La prochaine section est entièrement consacrée aux textes principaux en la matière.

### **1.3. Les migrations comme enjeu sécuritaire**

#### **1.3.1. Sur les origines de la constitution des migrations comme enjeu sécuritaire**

Il existe un certain consensus selon lequel les migrations ont commencé à être perçues comme un enjeu sécuritaire après 1989. Les migrants auraient dès lors

---

<sup>10</sup> "The border then takes on a new sacred symbolism as the line of security" (Guild 2003, 345).

été considérés comme une menace potentielle pour les États d'accueil<sup>11</sup>. Les liens implicites entre migration et sécurité remonteraient à la naissance des États-Nations, mais c'est la fin de la Guerre froide qui aurait marqué une coupure nette ; le langage propre à la sécurité aurait alors été directement associé aux migrants<sup>12</sup>. Loescher et Milner traitent d'une importance accrue de l'impact des migrations forcées sur la sécurité, voyant les mouvements de réfugiés comme une cause d'insécurité ; ces flux migratoires compromettraient la paix et la sécurité internationales<sup>13</sup>. Si l'on se fie à Faist, en plus de la fin de la Guerre froide, un facteur déterminant serait l'émergence de diasporas transnationales, en particulier certains groupes islamiques<sup>14</sup>. Une nouvelle conceptualisation de la sécurité aurait pris naissance avec les travaux de l'école de Copenhague qui traite de sécurités politique/économique, sociétale et environnementale, ouvrant ainsi la porte à la « connexion sécurité-migration »<sup>15</sup> (Bhattacharyya 2002, 50). Auparavant, le terme « sécurité » désignait exclusivement la protection des États contre des menaces militaires à leur souveraineté, ce qui ne laissait pas de place aux migrations à

---

<sup>11</sup> Collyer l'illustre de manière appropriée lorsqu'il dit que « during the 1990s controlling migration, and particularly refugee movements, led to a number of UN Security Council resolutions and political discourse began to associate uncontrolled movements of people, particularly asylum seekers and undocumented migrants, with security risks » (Collyer 2006, 257).

<sup>12</sup> "Implicit associations between migration and security are not a recent development [...]. However, it is only with the end of the cold war that the language of security has come to be associated with migrants themselves" (Collyer 2006, 257).

<sup>13</sup> "It became clear that refugee movements were not only a consequence of insecurity, but could also be a cause of insecurity, for host states, countries of origin, for regions hosting refugees, and even a threat to international peace and security" (Loescher et Milner 2004, 6).

<sup>14</sup> "Migration as a security threat has emerged with the end of the Cold War and transnational diasporas, such as some Islamic groups that have taken recourse to violent means in order to escape a cul-du-sac in what they perceive as Western values, political orders and lifestyles" (Faist 2002, 8).

l'exception des migrations de masse résultant de conflits armés (Bhattacharyya 2002, 50). Les attentats du 11 septembre 2001 auraient cependant donné une « pertinence accrue » aux liens entre migrations et questions sécuritaires (Bhattacharyya 2002, 49) et le discours « migrants sont une menace » (*migrant-as-a-threat*) aurait atteint son apogée<sup>16</sup>. Les réponses étatiques à ces attentats auraient renforcé la « connexion sécurité-migration », « dramatizing a publicly convenient link between international migration and security » (Faist 2002, 7-8). Ces attaques terroristes auraient également permis une remilitarisation du concept de sécurité, qui renvoie désormais à la « protection de l'État contre les terroristes » (Bhattacharyya 2002, 50).

### **1.3.2. Les migrations comme enjeu sécuritaire : perceptions antérieures aux attentats de septembre 2001**

Comme nous l'avons déjà indiqué, le lien entre migration et sécurité remonte à la Guerre froide. Selon Guiraudon et Joppke, le fait que les législations en la matière aient acquis des fonctions de *contrôle* et que l'immigration ne soit pas « désirée » explique qu'elle soit étiquetée comme « menaçante »<sup>17</sup>. Cette volonté de contrôle se manifeste par la diversification des institutions étatiques qui se

---

<sup>15</sup> Macklin s'intéresse également à la « connexion sécurité-migration » ; toutefois, dans le cas spécifique des réfugiés, « the nexus between refugees and security is contradictory: the most insecure of migrants are simultaneously construed as security threats. September 11 did not produce this tension, though it surely exacerbated it » (Macklin 2007, 43).

<sup>16</sup> "The migrant-as-a-threat narrative is reaching a climax in the wake of September 11<sup>th</sup>. With links between migrants and threats already in place, fears of terrorism have strengthened this discourse" (Ibrahim 2005, 173).

préoccupent des enjeux liés aux flux migratoires. En effet, loin d'être du seul ressort des ministères du Travail et de l'Immigration, ces enjeux concernent désormais les chefs d'État, les cabinets ministériels, les ministères de la Défense, de la Sécurité intérieure et des Affaires étrangères (Weiner 1995, 131). Weiner estime que cette attention accrue n'est pas sans fondement, « particulièrement dans un contexte de terrorisme international croissant ». Il fait alors référence à des actes criminels perpétrés par des réfugiés : attaques terroristes contre le pays d'accueil, trafic illégal d'armes, participation au trafic de drogues, etc. (Weiner 1995, 139-40). La volonté des États d'admettre des réfugiés aurait également été diminuée par le fait que certains d'entre eux se seraient alliés à l'opposition pour contester des politiques du gouvernement d'accueil (Weiner 1995, 139). Bigo, pour sa part, remet en question les dangers que représenteraient les migrants pour les pays, voyant la « connexion sécurité-migration » comme une « partie intégrante du jeu politique des démocraties occidentales » (Bigo 2001, 122). Il souligne par le fait même que cette « connexion » ne serait pas mise en saillie exclusivement dans les médias et qu'autant des organisations internationales que des gouvernements ont contribué à en faire une vérité allant de soi et ne pouvant être remise en question (Bigo 2001, 122). Il est donc d'avis que les pays de l'Union européenne ne devraient pas avoir pour préoccupation principale le contrôle des migrations mais qu'ils devraient plutôt s'interroger sur les raisons motivant la formulation (le *framing*) de l'immigration comme une question politique et sécuritaire (Bigo 2001, 125).

---

<sup>17</sup> "There is a simple reason for linking migration and security: to the degree that immigration is unwanted, and immigration policy becomes "control" policy, immigration is likely to be addressed in negative terms, as a "threat" to the receiving society" (Guiraudon et Joppke 2001b, 15).

### 1.3.3. Les migrations comme enjeu sécuritaire : perceptions postérieures aux attentats de septembre 2001

Collyer affirme que les migrations sont perçues comme une menace à la sécurité, en établissant cependant une différence entre pays : « reactions to terrorist attacks around the world, since the attacks of 11 September 2001 indicate that migration is not universally considered as a security risk, but most frequently associated with terrorism in wealthier parts of the world » (Collyer 2006, 256). Pour sa part, Kerwin relève que peu après les attentats du 11 septembre 2001, immigration et terrorisme sont devenus « inextricablement liés » dans le débat public américain sur la sécurité (Kerwin 2005, 749). Les migrations internationales seraient donc perçues comme une menace à la sécurité, du moins dans les pays développés. Cependant, cela ne signifie pas nécessairement qu'il y ait sécuritisation du discours. Selon la définition de Lindstrom, il est nécessaire qu'un enjeu soit dramatisé et présenté comme étant une priorité suprême (Lindstrom 2005, 591). Buonfino met en exergue le rôle joué par les médias en la matière, en Italie comme en Grande-Bretagne : « the collective and predominant construction of immigration as a security concern, provoked by the existence of boundaries and by the deriving public fear (as "fear is related to difference"), is due to the agenda-setting powers of the mass media » (Buonfino 2004, 32). Ibrahim est également d'avis qu'il y a eu une sécuritisation du discours sur les migrations, cimentée par la peur que les migrants participent à des insurrections ou des activités terroristes<sup>18</sup>. La sécuritisation des mouvements de population aurait *involontairement* contribué au « choc des civilisations » tel que

---

<sup>18</sup> "It is believed that migrants, both in the form of immigrants and refugees, may pose a threat by supporting insurgency movements" (Ibrahim 2005, 172).

dépeint par Huntington, notamment par le renforcement de craintes culturelles (Faist 2002, 8). Pour sa part, la Commission interaméricaine des droits de l'homme exprime des réserves sur le bien-fondé de ces craintes lorsqu'elle déclare que les migrants, plus particulièrement les réfugiés et les demandeurs d'asile, sont « parmi les plus vulnérables aux violations des droits humains dans l'élaboration et l'exécution des mesures anti-terroristes »<sup>19</sup> (Stuart 2005, 67).

Cependant, avec *Migration control in Europe after 9/11: Explaining the absence of securitization*, Boswell nous permet de relativiser le consensus apparent sur l'existence d'une sécuritisation des migrations. En effet, l'auteure, tout en reconnaissant une tendance semblable dans le cas des contrôles frontaliers américains, souligne qu'il y aurait « remarquablement peu de preuves » de tentatives de sécuritisation des migrations en Europe (Boswell 2007, 590). Une autre objection soulevée par Boswell porte plus particulièrement sur la direction de la causalité liant discours et pratiques étatiques : « the direction of causality could also work the other way: a resistance to securitization within parts of the administration could make politics cautious about adopting securitarian discourse, as this could create unmanageable public expectations » (Boswell 2007, 607). L'auteure souligne que depuis la fin de l'année 2001, les références au terrorisme sont « presque totalement absentes » des débats sur l'immigration illégale et le contrôle des migrations en Europe<sup>20</sup> (Boswell 2007, 596). Elle soutient plutôt qu'autant au niveau discursif qu'au niveau pratique, les politiques de contrôle

---

<sup>19</sup> "States have not only used their immigration laws to arrest, detain, question and deport non-nationals suspected of being involved in terrorism, but fear of terrorism has led states to declare a state of emergency and derogate from human rights treaties, enabling them to detain non-nationals in a manner that would normally breach their human rights" (Stuart 2005, 67).

migratoire en Europe « n'ont pas l'air » d'avoir été sécurisées après les attentats du 11 septembre 2001, de Madrid et de Londres (Boswell 2007, 606). Dans le cas espagnol, malgré la détention de plusieurs suspects marocains, le gouvernement aurait privilégié les besoins économiques et marchands de l'Espagne en régularisant le statut de 700 000 immigrants en situation irrégulière, dont environ 135 000 étaient marocains (Boswell 2007, 597). Boswell traite également des discussions sur les politiques d'immigration au sein de l'Union européenne, qui auraient suivi le même ordre du jour que celui établi avant les attentats du 11 septembre 2001<sup>21</sup>. Boswell ne nie pas un certain changement de pratiques ; elle estime cependant que ce changement avait pour objectif une surveillance accrue et non l'exclusion des migrants<sup>22</sup>.

Malgré la divergence de point de vue de Boswell, l'essentiel de la littérature est unanime : « immigration as a threat and a security concern has become the hegemonic discourse type in government policy » (Buonfino 2004, 24). Le lien entre sécurité et politiques d'immigration est présenté de la manière suivante : « migration policy has become one of the most significant influences on migration and security is the dominant force behind migration policy. Any understanding of human movement must therefore incorporate notions of security at both an empirical and theoretical level » (Collyer 2006, 268). La relation intrinsèque entre migrations et sécurité est également exprimée par Kritz : « although immigration

---

<sup>20</sup> Ce constat serait possible à la lumière de l'étude des différentes coupures de presse consacrées aux questions migratoires dans les pays européens de 2002 à nos jours (Boswell 2007, 596).

<sup>21</sup> "Migration control remained high on the list of priorities, but the explicit rationale for this focus was the need to combat trafficking and better protect Europe's external borders from unwanted immigration" (Boswell 2007, 597).

was not the root cause of 9/11, and reforming immigration policy may not prevent future 9/11s, some improvements in immigration policy may indeed increase our ability to thwart terrorist efforts and such changes should be carefully evaluated » (Kritz 2002, 33). Le rôle important des politiques étatiques est aussi abordé par Ibrahim dans le cas canadien<sup>23</sup>. Aussi, même quand il est question du lien entre sécurité et migrations, les politiques étatiques occupent une place centrale. À la lumière de ce constat, nous pouvons effectuer le choix du cadre théorique dans la prochaine section de cette revue de littérature.

## **1.4. Migrations, sécurité et changements institutionnels : quel cadre théorique adopter ?**

### **1.4.1. Théorie de la sécuritisation : préceptes intéressants, opérationnalisation difficile**

Dans *Security: a new framework for analysis*, considéré comme l'ouvrage fondateur de la théorie de la sécuritisation, ce concept est défini comme une version extrême de la politisation (Buzan et al. 1998, 23). En cas de securitisation,

a security issue is posited (by a securitising actor) as a threat to the survival of some referent object (nation, state, the liberal international

---

<sup>22</sup> "The focus of activities therefore shifted increasingly towards monitoring and intelligence-gathering on suspects, including British nationals. The watchword became surveillance, rather than exclusion through entry control or deportation" (Boswell 2007, 600).

<sup>23</sup> "The reproduction of the securitization of migration has taken tangible form through government policy. Canada's new immigration and refugee legislation offer an example of how discourse informs government policy making" (Ibrahim 2005, 164).

economic order, the rain forests), which is claimed to have a right to survive (Buzan et Waever 2003, 71).

En l'occurrence, les migrations seraient l'enjeu présenté comme une menace à la survie de l'État et/ou de la Nation<sup>24</sup>. Afin de faire face à cette menace, des mesures d'exception seraient justifiées<sup>25</sup>. Pour que la sécuritisation soit complète, il serait nécessaire qu'un certain auditoire accepte le discours qui présente l'enjeu public comme une menace à la survie de l'État, de la Nation :

the existential threat has to be argued and just gain enough resonance for a platform to be made from which it is possible to legitimize emergency measures or other steps that would not have been possible had the discourse not taken the form of existential threats, point of no return, and necessity (Buzan *et al.* 1998, 25).

Cette approche semble prometteuse et en adéquation avec la littérature sur les migrations internationales et la sécurité présentée plus haut. En effet, plusieurs auteurs cités font état de la sécuritisation du discours sur les migrations, établissant clairement le rapprochement effectué entre « sécurité » d'une part et « migrations internationales » d'autre part. Cependant, la sécuritisation n'a pas été retenue comme cadre théorique parce qu'elle ne nous permettrait pas d'expliquer les changements des lois sur l'immigration et l'asile que nous étudions. En effet, la sécuritisation est axée sur l'étude du discours sans pour autant permettre d'expliquer de manière satisfaisante le passage du discours construisant les migrations comme une menace à des textes de lois sur l'immigration et l'asile dans

---

<sup>24</sup> "If a population can be persuaded that alleged security risks are, or ought to be regarded as, essentially "foreign", then it becomes easier to promote what is done in the name of state security as coeval and consonant with advancing citizen security" (Macklin 2007, 42).

<sup>25</sup> "[A public issue] is presented as an existential threat, requiring emergency measures and justifying actions outside the normal bounds of political procedure" (Buzan *et al.* 1998, 23-24).

lesquels les migrations seraient liées à une menace existentielle. Comment s'effectue la transition des discours politiques à la formulation des politiques ? La théorie de la sécuritisation met l'accent sur l'apparition de la sécurité dans les discours mais ne fournit pas de cadre d'analyse pour expliquer la concrétisation des inquiétudes sécuritaires dans des politiques en général, plus particulièrement dans les politiques d'immigration et d'asile. Étant donné que notre objet d'étude tient spécifiquement aux lois sur l'immigration et l'asile, cette carence de la théorie de la sécuritisation s'avérerait problématique.

#### **1.4.2. Néoinstitutionnalisme historique et changements graduels des institutions**

Pour ce qui est des trois néoinstitutionnalismes (sociologique, historique et des choix rationnels), nous avons choisi la variante historique à cause de la définition donnée des institutions : des « procédures, protocoles, normes et conventions officiels et officieux inhérents à la structure organisationnelle de la communauté politique ou de l'économie politique » (Hall et Taylor 1997, 471). Les politiques qui nous intéressent peuvent en effet être catégorisées comme des « conventions officielles ». Hall et Taylor soulignent également que ce néoinstitutionnalisme forme « une conception du développement institutionnel qui privilégie les trajectoires, les *situations critiques* et les conséquences imprévues [italiques ajoutées] » (Hall et Taylor 1997, 472). L'importance accordée aux trajectoires est intéressante puisque nous étudions les changements de politiques d'immigration depuis la fin de la Guerre froide. Il en est de même pour les situations critiques, car Hall et Taylor affirment que

De nombreux théoriciens [...] ont tendance à distinguer dans le flot des événements historiques des périodes de continuité et des « situations critiques », c'est-à-dire des moments où des changements institutionnels importants se produisent, créant par là des « bifurcations » qui engagent le développement historique sur un nouveau trajet. Le principal problème consiste évidemment à expliquer ce qui provoque les situations critiques, et les théoriciens insistent généralement sur l'impact des crises économiques et des conflits militaires (Hall et Taylor 1997, 476).

Ce dernier exemple de situation critique, les conflits militaires, peut être appliqué aux attentats du 11 septembre 2001 si l'on considère ces attaques terroristes comme une forme de guerre non conventionnelle.

La littérature sur le néoinstitutionnalisme historique est vaste, mais *Beyond continuity: institutional change in advanced political economies* de Wolfgang Streeck et Kathleen Thelen est une pierre angulaire de notre analyse. Cet ouvrage présente l'avantage de développer une typologie de cinq types de transformation graduelle des institutions, aussi appelés modes de changement institutionnel, dont l'un est utilisé ici (Streeck et Thelen 2005, 31). Même si Streeck et Thelen s'intéressent aux institutions formelles des économies politiques contemporaines (Streeck et Thelen 2005, 11), ils donnent une définition des politiques – en tant qu'institutions – qui s'applique bien aux politiques d'immigration. Selon eux,

policies [...] are institutions in our sense to the extent that they constitute rules for actors other than for the policymakers themselves—rules that can and need to be implemented and that are legitimate in that they will if necessary be enforced by agents acting on behalf of the society as a whole (Streeck et Thelen 2005, 12).

Ainsi, même si elle a été construite pour l'étude des économies politiques contemporaines, la typologie de Streeck et Thelen peut être employée pour les

changements de politiques d'immigration. Elle comporte cinq modes de changement, à savoir le *displacement*, le *layering*, le *drift*, l'*exhaustion* et la *conversion* (Streeck et Thelen 2005, 31). Cette typologie présente la particularité de regrouper des modes de changement présents dans la littérature néoinstitutionnelle et de distinguer les mécanismes à l'œuvre et les processus d'élaboration pour chacun d'entre eux (voir l'annexe II, page xvii).

## 1.5. Conclusion

Nous avons d'abord passé en revue la littérature dédiée aux politiques d'immigration et d'asile. Nous avons souligné le lien effectué entre flux migratoires et changements des politiques, qui nous est utile dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

Puis, la deuxième partie de ce premier chapitre nous a permis de situer les liens qui ont été établis entre mouvements de population et sécurité. Hollifield en offre un exemple éloquent lorsqu'il souligne que « now more than ever, international security and stability are dependent on the capacity of states to manage migration » (Hollifield 2004, 903). À l'inverse, Faist souligne ironiquement que « the links between international migration and security threats are inconclusive. These two phenomena only superficially share the fact that border crossings are involved » (Faist 2002, 10). Cependant, si les points de vue divergent

sur l'existence de ces liens, il y a un certain consensus sur le fait que les migrations font désormais partie intégrante d'un « nouvel ordre du jour sécuritaire »<sup>26</sup>.

Le deuxième chapitre est consacré à la vérification empirique des effets des mouvements de population sur les changements des lois sur l'immigration et l'asile dans différents pays membres de l'OCDE. Nous serons alors en mesure de dire si les flux migratoires représentent une alternative viable à la « connexion sécurité-migration » quand il s'agit d'expliquer ces changements législatifs.

---

<sup>26</sup> "Through discourse, migrants have been bound by the chain of the new security agenda. In the wake of September 11<sup>th</sup>, this agenda has been given a new urgency and justification" (Ibrahim 2005, 183-184).

## Chapitre 2. Flux migratoires et changements des politiques sur l'immigration et l'asile dans les pays membres de l'OCDE

### 2.1. Introduction

Le deuxième chapitre de ce mémoire est consacré à la vérification de la première hypothèse sur les changements des politiques d'immigration et d'asile, hypothèse selon laquelle ces changements surviendraient en réponse à une évolution des flux migratoires. Étant donné l'absence d'un consensus dans la littérature sur la *nature* de la corrélation entre « flux migratoires » et « politiques d'immigration et d'asile », deux hypothèses secondaires sont explorées. La première est que les changements de ces politiques sont liés à l'évolution quantitative des flux migratoires ; elle est notamment avancée par Guiraudon et Joppke dans *Controlling a New Migration World* (Guiraudon et Joppke 2001a). Selon ces deux auteurs, « whenever there is the stated need for “control”, there is the unstated admission that current policies have failed to prevent migration from happening » (Guiraudon et Joppke 2001b, 2). Si l'on se fie à eux, « les politiques de contrôle migratoire doivent nécessairement comporter des théories sur les causes et les dynamiques des flux migratoires » (Guiraudon et Joppke 2001b, 2). La relation entre ces deux variables leur semble indéniable et ce, même s'ils ne se

prononcent pas sur le sens ou la force de cette corrélation<sup>27</sup>. L'autre hypothèse secondaire est que ces changements de politiques sont liés à l'évolution qualitative des flux migratoires, donc aux types de migrants concernés. Collyer l'illustre bien lorsqu'il affirme que

there is a consistent focus in discourse and policy on the undocumented, the irregular, the untraceable, not because there is any empirical evidence to suggest that undocumented migrants are more likely to engage in violent activity, but simply that the difficulty of tracing such migrants increases their potential threat (Collyer 2006, 266).

Huysmans fait un constat similaire en ce qui a trait à l'européanisation des politiques migratoires, qui viendrait appuyer une stratégie politique radicale visant à exclure certaines catégories de personnes<sup>28</sup>. Cette différence de traitement est également abordée par Guild dans « International Terrorism and EU Immigration, Asylum and Borders Policy: The Unexpected Victims of 11 September 2001 », article dans lequel elle s'intéresse spécifiquement au changement de vocation des frontières étatiques<sup>29</sup> et à son action ciblée sur les réfugiés<sup>30</sup>.

Nous cherchons à évaluer les hypothèses secondaires susmentionnées dans plusieurs pays. Nous souhaitons nous concentrer sur l'Amérique du Nord et

---

<sup>27</sup> "Immigration "control", which deals with migration that is happening despite and against the opposite intention of states, automatically directs the attention to the relationship between flows and policies" (Guiraudon et Joppke 2001b, 2).

<sup>28</sup> "To the extent that the Europeanization of migration policy fosters the securitization of migration it sustains a radical political strategy aimed at excluding particular categories of people by reifying them as a danger (for example, to cultural values, to the provision of social assistance, to public safety, to health, etc.)" (Huysmans 2000, 771).

<sup>29</sup> "The border then takes on a new sacred symbolism as the line of security" (Guild 2003, 345).

l'Europe, deux pôles importants de migrations internationales. Pour ce faire, la première étape de notre démarche est une classification des membres de l'OCDE, à l'exception de la Corée et du Japon<sup>31</sup>. L'objectif est de déterminer quels facteurs ont influé sur les changements de politiques d'immigration et d'asile depuis la fin de la Guerre froide. Nous avons recours à deux classifications différentes. La première est effectuée en fonction des fluctuations des entrées de population étrangère dans les pays de l'OCDE et la deuxième selon le poids des ressortissants étrangers dans la population totale. Grâce à ces choix, nous vérifions la première hypothèse secondaire. La première classification nous permet d'étudier, de manière directe, l'existence d'une éventuelle corrélation entre « changements de politiques d'immigration » et « évolution quantitative des flux migratoires ». Quant à la deuxième classification, elle nous aide à établir si le « poids des ressortissants étrangers dans la population totale » n'aurait pas un plus grand pouvoir explicatif que celui attribué aux flux migratoires dans la littérature scientifique. La deuxième hypothèse secondaire ayant trait à l'évolution qualitative est vérifiée dans les deux classifications puisque nous faisons une distinction entre « immigrants » d'une part et « réfugiés et demandeurs d'asile » d'autre part. À l'issue de ces classifications, nous faisons un retour sur les hypothèses secondaires pour déterminer si les changements législatifs observables sont fonction de variations récentes des tendances migratoires ou de la composition des flux observés. Enfin, nous effectuons le choix de six pays pour notre étude comparative afin d'illustrer les trajectoires singulières de chacun. En effet, la deuxième étape de

---

<sup>30</sup> "As borders are secured, so those individuals who have a claim to cross borders to seek protection become the victims of border-related anti-terrorism measures" (Guild 2003, 332).

<sup>31</sup> Ces deux pays ont été exclus pour des raisons linguistiques.

notre démarche vise à explorer de plus près les situations particulières des six cas retenus dans le troisième chapitre du mémoire.

## **2.2. Recours à des classifications pour ordonner des changements variés**

### **2.2.1. Comment classifier les changements des politiques sur l'immigration et l'asile ?**

L'objectif de cette recherche étant de déterminer les facteurs qui orientent les changements de politiques sur l'immigration et l'asile, ces derniers sont la variable dépendante. Nous avons choisi deux variables indépendantes afin de tester leurs corrélations avec ces changements, soit les tendances migratoires de 1995 à 2001 et les effectifs de population étrangère sur le territoire national. Dans cette partie, nous nous consacrons exclusivement aux changements de politiques d'immigration et d'asile.

Nous avons eu recours à un corpus de textes diversifié pour répertorier les différents changements législatifs dans les pays de l'OCDE à l'étude. Le document principal utilisé est *l'Étude comparative de la législation des 27 États membres de l'Union européenne en matière d'immigration légale incluant une évaluation des conditions et formalités imposées par chaque État membre aux nouveaux arrivants* (Adam et Devillard 2008). Nous avons aussi fait appel à d'autres sources pour obtenir des analyses différentes de celles émanant de l'OIM mais également pour collecter des données sur les pays de l'OCDE qui ne sont pas membres de l'Union européenne.

Plusieurs articles scientifiques ont été utilisés, qui ont été publiés notamment dans les revues suivantes : *Citizenship Studies*, *European Foreign Affairs Review*, *International & Comparative Law Quarterly*, *International Journal of Refugee Law*, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *Journal of Refugee Studies* et *West European Politics*. Divers textes gouvernementaux ont été consultés, qu'il s'agisse de publications officielles, de sites Internet de ministères, de communiqués de presse, etc. Des documents émanant d'organisations non gouvernementales (ONG) ont également été examinés ; nous avons opté pour ceux d'ONG telles que Statewatch et International Centre for Migration Policy Development. Enfin, nous avons utilisé des articles parus dans les médias écrits, qui résument et datent les changements de politiques d'immigration et d'asile.

Pour la classification des changements répertoriés, nous avons prédéfini quatre catégories qui se présentent comme suit :

Aucun changement	Changements mineurs	Changements importants (sans changement de principe)	Changements majeurs (avec changement de principe)
------------------	---------------------	--	---

Tableau I. Types de changements de politiques d'immigration et d'asile

Pour classer les membres de l'OCDE, nous procédons par agrégation des changements observés. À titre d'exemple, un pays du type « changements mineurs » peut avoir effectué des changements plus notables (importants ou majeurs). Nous l'avons cependant classifié ainsi parce que la majorité des changements opérés sont peu importants. Le premier type, « aucun changement », visait à regrouper les pays dont les lois sur l'immigration et l'asile sont demeurées

les mêmes. Ainsi, la Turquie et le Mexique, n'ayant pas changé et/ou adopté de politiques altérant la possibilité d'obtenir l'asile sont par exemple placés dans la catégorie « aucun changement » en ce qui concerne les « réfugiés et demandeurs d'asile ». Pour des raisons pratiques, la catégorie « changements mineurs » a été éliminée car elle devait inclure les pays dont les lois ont légèrement changé. Par « changements mineurs », nous désignons tout changement ayant peu ou pas d'effet sur la capacité pour les migrants de s'installer dans un lieu donné. Aucun pays n'ayant été classifié dans cette catégorie, nous ne la représentons pas dans les tableaux à venir. Le type « changements importants (sans changement de principe) » rassemble les États dont les lois sur l'immigration ont changé de manière significative. Il est alors question de changements influant sur la capacité des migrants à s'établir dans le pays choisi. À l'annexe III (page xviii), nous avons répertorié différents exemples de ce type de changements, dont :

- définition limitée de la famille à la « famille nucléaire » (Autriche, immigrants) ;
- passage de l'âge minimum pour la reconnaissance d'un mariage avec un ressortissant étranger de 18 à 24 ans révolus (Danemark et Islande, immigrants) ;
- fixation d'un montant de ressources nécessaire pour le regroupement familial en fonction de la taille de la famille (France, immigrants et réfugiés et demandeurs d'asile) ;
- possibilité pour les employeurs d'engager du personnel très qualifié sans émission préalable de visas (Norvège, immigrants).

Quant à la catégorie « changements majeurs (avec changement de principe) », elle a été prévue pour les pays dont les lois sur l'immigration et l'asile ont changé de

manière radicale. Les changements en question sont sans précédent, marquant une rupture nette avec les dispositions précédentes. En voici quelques exemples, également répertoriés à l'annexe III (page xviii) :

- abolition de la possibilité d'arrêt d'urgence d'une déportation (Allemagne, réfugiés et demandeurs d'asile) ;
- détention obligatoire pour tous les demandeurs d'asile arrivant sans autorisation préalable, y compris les enfants (Australie, réfugiés et demandeurs d'asile) ;
- abolition de l'enseignement des langues d'origine des immigrants dans les écoles (Danemark, immigrants) ;
- introduction de la persécution faite aux femmes comme motif de demande d'asile (Espagne, réfugiés et demandeurs d'asile) ;
- possibilité de faire des tests génétiques pour établir un lien de parenté (absence de documents officiels ou doutes sur leur authenticité) (France, immigrants et réfugiés et demandeurs d'asile) ;
- refus d'assistance matérielle, y compris en matière de logement, pour les demandeurs d'asile dont la première demande a été rejetée (Pays-Bas, réfugiés et demandeurs d'asile).

### **2.2.2. Quelles données statistiques employer ?**

Pour effectuer ces deux classifications, nous avons eu recours à des données amassées puis standardisées par l'OCDE. Dans le premier cas, nous avons utilisé celles concernant les entrées de population étrangère sur le territoire national des divers pays membres, ces données étant la première variable indépendante. En

deuxième lieu, nous avons considéré celles relatives aux effectifs de population étrangère sur le territoire national, à savoir la deuxième variable indépendante. L'OCDE a en effet compilé les données collectées dans les recensements de population de l'an 2000, de manière à estimer le poids des ressortissants étrangers en pourcentage de la population totale. Étant donné la visée comparative de ce travail, le choix des données disponibles via OECD.stat, portail des statistiques de l'OCDE, s'imposait. Nous avons en effet pu maximiser la comparabilité des pays et contourner les limites inhérentes à l'usage de données nationales, limites que Stalker résume ainsi :

each country has developed a system of migration measurement based on its own particular requirements. This can make it difficult to aggregate data across Europe or make valid cross-country comparisons (Stalker 2002, 154).

Nous avons ainsi pu traiter les données de la première classification avec l'assurance que, pour les vingt-huit pays à l'étude, la même définition de « population étrangère » était appliquée aux différents membres de l'OCDE<sup>32</sup>. Pour ce qui est de la deuxième classification, nous avons pu travailler sur des effectifs de population malgré les défis inhérents à la collecte de ce genre de données :

data on stocks usually come from population registers of various kinds as well as censuses [...]. Again there are differences in the way these data are collected. [...]. The only way to count the stock of immigrants is to estimate the number who are "foreign born". Some countries gather this information as part of census surveys though they may not do so very regularly (Stalker 2002, 155).

---

<sup>32</sup> La définition fournie dans le glossaire de l'OCDE est la suivante : « the foreign population of a country refers to all persons who have that country as country of usual residence and who are the citizens of another country » (Organisation de coopération et de développement économiques 2007, 309).

### 2.2.3. Sur la distinction effectuée entre immigrants et réfugiés et demandeurs d'asile

Pour vérifier la deuxième hypothèse secondaire, dérivée de l'affirmation de Guild selon laquelle les réfugiés et demandeurs d'asile sont des « victimes inattendues » des attentats du 11 septembre 2001 (Guild 2003, 332)<sup>33</sup>, nous avons fait une distinction entre « immigrants » et « réfugiés et demandeurs d'asile ». Si cette hypothèse est confirmée, nous pourrions observer que les changements de politiques d'immigration sont plus marqués pour les « réfugiés et demandeurs d'asile » que pour de simples migrants économiques.

Les deux classifications se présentent donc comme suit :

Migrants concernés	Politiques d'immigration Variable Indépendante	Aucun changement	Changements importants (sans changement De principe)	Changements majeurs (avec changement de principe)
Immigrants				
Réfugiés et demandeurs d'asile				

Tableau II. Grille classificatoire vide

Il est d'ores et déjà possible de remplir cette grille à partir des données disponibles, c'est-à-dire de placer les pays selon l'importance des changements législatifs

concernant les « immigrants » d'une part et les « réfugiés et demandeurs d'asile » d'autre part, comme nous le faisons à l'annexe IV (page xl).

## **2.3. Vérification de deux hypothèses secondaires par le biais de typologies**

### **2.3.1. Typologie en fonction des tendances migratoires de 1995 à 2001**

Notre objectif avec cette première typologie est de vérifier l'hypothèse secondaire d'après laquelle les changements de politiques d'immigration seraient corrélés avec l'évolution quantitative des flux migratoires. Les données choisies nous permettent de percevoir une tendance à la hausse, à la baisse ou à la stabilisation des entrées de population étrangère pour les sept années étudiées. Il est à noter que selon les cas, les statistiques étaient parfois indisponibles pour certaines années. Les pays ayant jusqu'à trois années de données manquantes ont néanmoins été classifiés puisque la majeure partie de la période de sept ans pouvait quand même être analysée. Les pays pour lesquels plus de trois ans de statistiques étaient indisponibles n'ont pas été pris en compte ; c'est notamment le cas pour la Grèce, l'Islande et la Turquie.

Avec pour point de départ le Tableau II (page 34) et les données extraites de OECD.stat, nous sommes arrivés à la classification suivante :

---

<sup>33</sup> "As borders are secured, so those individuals who have a claim to cross borders to seek protection become the victims of border-related anti-terrorism measures" (Guild 2003, 332).

« INSÉRER ANNEXE V (page xlii) ICI »

Une conclusion s'impose à première vue : indépendamment de la magnitude des mouvements de population répertoriés de 1995 à 2001, la quasi-totalité des vingt-cinq membres de l'OCDE considérés a effectué des changements de politiques d'immigration et d'asile. Les deux exceptions à cette règle sont le Luxembourg (pour les types « immigrants » et « réfugiés et demandeurs d'asile ») et le Mexique (pour le type « réfugiés et demandeurs d'asile »). Il est également notable qu'aucun pays n'a effectué de « changements mineurs » de ses politiques. Lorsque des changements ont été opérés, ils étaient soit « importants », soit « majeurs ».

L'entrée en jeu de la première variable indépendante, soit les tendances migratoires de 1995 à 2001, a eu une incidence négligeable sur la distribution des pays dans notre classification. Si nous pouvons observer qu'une majorité des États a connu une hausse des entrées de population étrangère, nous ne pouvons isoler ce facteur comme une cause des changements « importants » et « majeurs » dans les politiques d'immigration et d'asile. En effet, ces changements sont également observables dans des pays ayant connu une stagnation ou même une baisse de leurs entrées de population de 1995 à 2001. Ainsi la Nouvelle-Zélande, pourtant le seul pays où ces données ont stagné, a fait des changements « importants » et « majeurs » de politiques en ce qui concerne respectivement les réfugiés et demandeurs d'asile et les immigrants. Quant à l'Allemagne et la République slovaque, malgré une diminution de leurs entrées de population, elles ont opéré des changements « majeurs » de politiques d'immigration visant les deux catégories de migrants. Le Danemark et le Mexique constituent, par ailleurs, deux cas atypiques. Le premier a fait des changements « importants » pour les

immigrants et « majeurs » pour les réfugiés et demandeurs d'asile alors que le deuxième, s'il n'a effectué aucun changement concernant les réfugiés, a cependant fait des changements « majeurs » en ce qui concerne les immigrants. Force nous est donc de constater que l'évolution des mouvements de population entre 1995 et 2001 n'explique pas les changements de politiques à l'étude. Geddes et Guiraudon identifient les flux d'immigrants et de demandeurs d'asile comme les moteurs de changement en matière d'immigration<sup>34</sup>. Toutefois, les données dont nous disposons nous mènent à la conclusion qu'il n'y a pas de corrélation significative entre tendances migratoires de 1995 et 2001 et changements de politiques d'immigration et d'asile.

### **2.3.2. Typologie en fonction des effectifs de population étrangère sur le territoire national**

Notre objectif est cette fois de vérifier l'hypothèse secondaire selon laquelle les changements de politiques d'immigration seraient corrélés avec l'évolution quantitative des flux migratoires. Pour cette seconde typologie, nous avons établi quatre catégories différentes de pays en fonction du pourcentage de ressortissants étrangers dans la population totale. Nous les avons délimitées comme suit :

- Catégorie 1 : pays comptant 0 à 2,99 % de ressortissants étrangers dans leur population totale ;

---

<sup>34</sup> "In immigration, the pressures for change came from the increasing flow of immigrants and asylum-seekers looking for jobs and safe havens in member states with often quite different regimes as well as from EU attempts to work out a common immigration policy (Geddes and Guiraudon, in this volume)" (Schmidt et Radaelli 2004, 186).

- Catégorie 2 : pays comptant 3 à 5,99 % de ressortissants étrangers dans leur population totale ;
- Catégorie 3 : pays comptant 6 à 8,99 % de ressortissants étrangers dans leur population totale ;
- Catégorie 4 : pays comptant au moins 9 % de ressortissants étrangers dans leur population totale.

Comme ce fut le cas précédemment, l'indisponibilité des données nous a contraints à exclure de notre analyse trois pays : l'Islande, la Turquie et la Nouvelle-Zélande.

Toujours avec pour point de départ le Tableau II (page 34) et les données extraites des recensements de 2000, nous avons pu faire la classification suivante :

« INSÉRER ANNEXE VI (page xlv) ICI »

À l'instar des tendances migratoires, les effectifs de population étrangère sur le territoire national semblent n'exercer qu'une influence minime sur la distribution des pays dans cette seconde typologie. Il est vrai que contrairement à ce que nous avons pu observer avec la première typologie, la distribution des pays est plus homogène entre les différentes catégories, à l'exception de la quatrième – celle des pays comptant « 9 % et plus » d'étrangers. Malgré tout, nous ne pouvons affirmer que cette variable explique les changements de politiques d'immigration et d'asile, dans la mesure où l'importance des effectifs de population étrangère ne semble pas avoir une incidence significative sur l'ampleur des changements de politiques. Les données recueillies ne permettent pas de conclure à une corrélation quelconque, positive ou négative, entre l'importance du changement des politiques d'immigration et d'asile et l'importance de l'effectif de population étrangère. Au

contraire, nous observons qu'autant les pays comptant moins de 3 % de population qu'étrangère que ceux comptant de 6 à 9 % d'étrangers ont effectué des changements « importants » ou « majeurs » de leurs politiques d'immigration. Fait encore plus éloquent, le Luxembourg, soit le pays qui a de loin l'effectif de population étrangère le plus élevé (36,92 %), est le *seul* qui n'ait fait aucun changement de politiques concernant les immigrants et les réfugiés et demandeurs d'asile. Ces changements « importants » et « majeurs » de politiques d'immigration qui ne suivent visiblement pas les effectifs de population étrangère nous permettent d'affirmer que cette seconde variable indépendante s'avère également inutile lorsqu'il s'agit d'expliquer les changements de politiques d'immigration.

### **2.3.3. Quelles conclusions tirer de ces deux typologies ?**

Comme nous l'avons montré précédemment, le recours aux effectifs de population étrangère et aux entrées de population étrangère n'a pas été concluant pour expliquer les changements des politiques d'immigration et d'asile. Le Tableau II (page 34), à savoir la grille classificatoire ne tenant compte que de la variable dépendante, l'annonçait déjà avec une surreprésentation des changements « importants » et « majeurs » dans les pays membres de l'OCDE. L'introduction des variables indépendantes a permis de désolidariser les groupes de pays à l'étude sans pourtant s'avérer utile pour les besoins de notre analyse. Ceci nous permet d'affirmer que les changements de politiques d'immigration sont imputables à des facteurs autres que les flux et les effectifs de population étrangère. Dans le contexte général de ce mémoire, cela signifie donc que la possibilité que les changements des lois sur l'immigration et l'asile dans les pays

membres de l'OCDE soient le simple résultat de l'évolution quantitative et qualitative des flux migratoires et que les événements de 2001 ne soient pas à leur origine est à écarter. Étant donné que la prise en compte de facteurs externes, à savoir l'évolution quantitative et qualitative des flux migratoires, ne s'est pas avérée concluante pour expliquer les changements législatifs étudiés, nous nous tournons vers la deuxième hypothèse. Selon cette dernière, les changements des politiques d'immigration et d'asile surviendraient suite à une « connexion sécurité-migration ». Pour vérifier l'existence de cette connexion, nous procédons à une étude comparative de six différents cas, choisis à la lumière des changements de lois sur l'immigration et l'asile constatés mais surtout de leur historique de menaces sécuritaires telles que les attaques terroristes d'importance.

## **2.4. Quels pays étudier et pourquoi ?**

Nous avons retenu six pays à étudier sur trois continents différents, à savoir l'Amérique du Nord (Canada et États-Unis), l'Europe (Espagne, France et Royaume-Uni) et l'Océanie (Australie). Cette dispersion géographique est une décision visant à éviter que les constats effectués soient le fait d'une homogénéisation des normes – imposée par une organisation supranationale telle que l'Union européenne – ou de forts liens diplomatiques – comme cela pourrait survenir si notre étude se limitait au Canada et aux États-Unis. Étant donné le très faible potentiel explicatif des deux variables indépendantes, nous avons ignoré les effectifs de population étrangère sur le territoire national et les tendances migratoires de 1995 à 2001 lors du choix des six cas. Nous avons également dû

exclure un certain nombre de pays pour des raisons linguistiques<sup>35</sup>. Nous avons cependant veillé à ce que les six cas retenus représentent les trois scénarios de changements de politiques d'immigration et d'asile les plus présents dans le Tableau II (page 34), à savoir la grille classificatoire ne tenant compte que desdits changements.

Dans le premier scénario observable, le plus fréquent par ailleurs, le pays a fait des changements « majeurs » de politiques d'immigration et d'asile qui concernent « immigrants » et les « réfugiés et demandeurs d'asile ». Étant donné la prépondérance de ce cas de figure – quinze pays au total –, nous avons choisi quatre pays de ce groupe : l'Espagne, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis. Dans le deuxième scénario en présence, plus atypique, le pays a opté pour des changements « importants » pour les « immigrants » mais des changements « majeurs » pour les « réfugiés et demandeurs d'asile ». Nous avons donc uniquement sélectionné l'Australie. Les autres pays dans la même situation sont la Finlande, la Norvège, la Suède et le Danemark. Dans le troisième cas de figure, également rare, le pays a effectué des changements « majeurs » pour les « immigrants » mais des changements « importants » pour les « réfugiés et demandeurs d'asile ». Les pays de ce groupe sont la France, la Hongrie, l'Italie et la Nouvelle-Zélande. Nous avons choisi de nous concentrer uniquement sur la France.

Au-delà de la décision de représenter les différents scénarios de changements des lois sur l'immigration et l'asile chez les membres de l'OCDE, le

---

<sup>35</sup> En effet, il aurait été difficile d'accéder à toute la documentation requise en anglais, français ou espagnol, notamment pour l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la République tchèque et la République slovaque.

choix des États-Unis, du Canada, du Royaume-Uni, de la France, de l'Espagne et de l'Australie est aussi motivé par la volonté d'analyser la situation de pays qui ont fait face à des menaces sécuritaires importantes depuis la fin de la Guerre froide. Notre deuxième hypothèse de recherche posant la « connexion sécurité-migration » comme déterminant des changements législatifs en matière d'immigration et d'asile, il nous est apparu pertinent de choisir des pays dans lesquels la saillance de ladite connexion aurait pu être exacerbée par des risques significatifs à la sécurité nationale tels que des attaques terroristes. Pour cette raison, des six pays étudiés, quatre ont été victimes d'attaques terroristes d'importance sur leur territoire, à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Espagne<sup>36</sup>. Ces quatre cas s'avèrent donc particulièrement intéressants du fait de possibles réactions à différents attentats, à savoir les :

- attentats de Paris de 1995 (France) ;
- attentats du 11 septembre 2001 (États-Unis) ;
- attentats de Madrid du 11 mars 2004 (Espagne) ;
- attentats de Londres du 7 juillet 2005 (Royaume-Uni).

## 2.5. Conclusion

En introduction de ce mémoire, nous avons fait référence à deux hypothèses principales sur les changements des politiques sur l'immigration et l'asile. Au terme de cette première étape de vérification empirique, nous pouvons conclure

---

<sup>36</sup> À ce sujet, il est intéressant de souligner que la France, le Royaume-Uni et l'Espagne se distinguent des États-Unis, du Canada et de l'Australie par une longue expérience du terrorisme (la France avec l'Action directe et le GSPC, l'Espagne avec l'ETA, ainsi que le Royaume-Uni avec l'IRA).

que la première hypothèse, selon laquelle ces changements seraient dus à l'évolution des flux migratoires, est infirmée. En effet, les deux typologies effectuées pour déterminer si une évolution quantitative ou qualitative des flux migratoires avait un impact sur les changements des politiques d'immigration et d'asile n'ont pas permis de conclure à une corrélation claire entre « flux migratoires » d'une part et « politiques d'immigration et d'asile » d'autre part. Indépendamment de l'évolution des flux migratoires sur la période étudiée, une majorité écrasante de pays a effectué des changements importants, voire majeurs, des politiques sur l'immigration et l'asile. Nous passons maintenant au troisième chapitre de ce mémoire afin d'étudier la seconde hypothèse principale, à savoir que les récents changements des politiques sur l'immigration et l'asile ont lieu en réponse à une « connexion sécurité-migration ».

## **Chapitre 3 : Changements des politiques d'immigration et d'asile et « connexion sécurité- migration »**

### **3.1. Introduction**

Dans le deuxième chapitre du mémoire, nous avons constaté des modifications notables dans les lois sur l'immigration et l'asile des pays de l'OCDE depuis la fin de la Guerre froide. Nous n'avons toutefois pas été en mesure de l'expliquer de manière satisfaisante en explorant la relation entre flux migratoires et politiques sur l'immigration et l'asile. Dans ce troisième chapitre, nous évaluons donc une deuxième hypothèse sur les changements de ces politiques, à savoir qu'ils seraient la résultante d'une « connexion sécurité-migration ». La revue de littérature nous a permis de situer les origines de cette connexion à la fin de la Guerre froide. De plus, certains chercheurs affirment même que les attentats du 11 septembre 2001 l'auraient ravivée et lui donnerait une nouvelle pertinence.

Comme nous l'avons fait pour l'examen de la première hypothèse – selon laquelle les changements des politiques d'immigration et d'asile sont liés aux flux migratoires –, nous effectuons ici une analyse de contenu afin de valider l'hypothèse selon laquelle ces changements seraient plutôt attribuables à une « connexion sécurité-migration ». Nous avons constitué, pour les différentes études de cas (États-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, Espagne et Australie), ainsi que

pour l'Union européenne, sept corpus législatifs que nous avons ensuite analysés notamment au moyen du logiciel LEXICO. Nous nous intéressons d'abord strictement aux six États, avant de procéder de manière identique pour l'Union européenne.

Dans la partie 3.2 du chapitre, nous décrivons la constitution des six corpus nationaux ; vu la complexité des régimes juridiques sur l'immigration et l'asile – en particulier aux États-Unis –, seuls les textes principaux en la matière ont été retenus. Nous traitons par la suite de la formation de quatre catégories de vocabulaire liées à des questions de migrations et de sécurité nationale et de l'importance de ces vocabulaires pour documenter une éventuelle « connexion sécurité-migration ». Enfin, nous présentons la méthode quantitative préconisée pour mesurer l'évolution de ces différents vocabulaires dans les lois sur l'immigration et l'asile de 1989 à 2008.

Dans la partie 3.3, nous procédons à l'analyse des résultats obtenus pour les six États. Tout d'abord, nous évaluons si les lois sur l'immigration et l'asile au sortir de la Guerre froide dénotent effectivement une « connexion sécurité-migration ». Puis, nous déterminons si les événements du 11 septembre 2001 ont eu un impact sur une éventuelle « connexion » ; le vocabulaire relatif à la sécurité nationale en est-il plus présent ? Enfin, nous nous intéressons exclusivement aux pays ayant eu des épisodes de terrorisme au niveau national – à l'exception des attentats de septembre 2001 –, à savoir la France (1995), l'Espagne (2004) et le Royaume-Uni (2005). Le vocabulaire sur la sécurité nationale est-il plus employé après ces dates ? En d'autres termes, les attentats de septembre 2001 accentuent-ils une éventuelle « connexion sécurité-migration » dans plusieurs pays occidentaux

ou assiste-t-on plutôt à un phénomène que l'on pourrait baptiser « à chacun son 11 septembre 2001 » ?

La partie 3.4 est quant à elle consacrée à l'Union européenne. Nous traitons donc de la pertinence de l'étude de cette entité supranationale avant de justifier la constitution du corpus législatif communautaire sur l'immigration et l'asile. Nous réalisons une analyse similaire à celle effectuée pour les États pour déterminer s'il y aurait une « connexion sécurité-migration » depuis le Traité d'Amsterdam et si cette « connexion » aurait évolué. Nous évaluons ensuite si les attentats du 11 septembre 2001 influent sur cette éventuelle « connexion ». Enfin, nous répétons la même analyse pour les principales attaques terroristes perpétrées contre des États membres de l'UE.

Pour la partie 3.5, nous faisons appel au néoinstitutionnalisme historique, tout particulièrement aux écrits de Streeck et Thelen qui permettent d'appréhender les changements graduels des institutions. En effet, il n'y a ni trajectoire claire ni choc net dans les changements des législations sur l'immigration et l'asile. Après avoir présenté les cinq modes de changement graduel tels que définis par Streeck et Thelen, nous démontrons que la conversion est le mode observable dans le cas des législations sur l'immigration et l'asile depuis la fin de la Guerre froide, à des degrés variables selon les entités étudiées.

### **3.2. Analyse de contenu de six corpus législatifs nationaux**

Nous faisons l'analyse de contenu d'un corpus législatif pour chacun des pays étudiés, à savoir les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et l'Australie. Nous avons opté pour cette méthode d'analyse afin de

vérifier l'hypothèse selon laquelle les changements des politiques sur l'immigration et l'asile seraient attribuables à une « connexion sécurité-migration ». Nous pouvons ainsi, en travaillant directement sur les législations en vigueur de 1989 à 2008, évaluer de manière précise les changements dans l'usage de différents vocables considérés comme étant propres au domaine des « migrations internationales » et de la « sécurité nationale ». Nous expliquons tout d'abord la logique sous-jacente à la constitution des différents corpus nationaux et les raisons de l'emploi de quatre catégories de vocabulaire. Puis, nous détaillons les quatre catégories prédéfinies, à savoir : « immigration », « asile », « immigration et asile » et « sécurité nationale ». Nous abordons enfin les méthodes quantitatives employées pour déterminer l'importance relative de ces vocabulaires dans les lois à l'étude.

### **3.2.1. Présentation succincte des corpus législatifs nationaux à l'étude**

Nous constituons pour chaque pays un corpus des lois sur l'immigration et l'asile *en vigueur* de 1989 à 2008, à moins d'exceptions qui seront explicitées selon les pays concernés. Étant donné que chaque régime juridique sur l'immigration et sur l'asile est unique, les six corpus n'ont pas les mêmes caractéristiques. Le nombre d'occurrences dans les différents textes pourra être très variable au sein d'un même corpus ; le nombre de textes à analyser variera également en fonction des pays. Nous présenterons ici brièvement les six corpus étudiés.

Pour ce qui est des États-Unis, nous faisons l'analyse de quinze lois dont le répertoire figure à l'annexe VII (page xlviij).

Ce pays dispose d'une loi centrale dans ce domaine qui a été modifiée par de nombreuses lois depuis son entrée en vigueur en 1952. L'*Immigration and Nationality Act* (INA) dans sa version de 1952 est donc la première loi du corpus américain. Étant donné qu'une version modifiée de l'INA constitue le huitième chapitre de l'*United States Code* sur une base annuelle, nous analysons la version originale (1952), la version de 2001 et la plus récente en date de la constitution du corpus, soit celle de 2008. Nous avons choisi d'inclure la version de 2001 afin d'avoir un état de l'INA avant les modifications qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001. Par ailleurs, vu l'abondance des lois portant modification de l'INA, nous avons sélectionné douze lois considérées comme étant les plus importantes, et présentées comme des modifications à l'*Immigration and Nationality Act* sur le site officiel des U.S. Citizenship and Immigration Services. Nous nous sommes basés sur des articles publiés par *Migration Information Source*, à savoir : « A New Century: Immigration and the US » (Migration Policy Institute 2005), « Material Support to Terrorism – Consequences for Refugees and Asylum Seekers in the United States » (Sridharan 2008) et « Who Does What in US Immigration » (Davy et al. 2005).

Dans le cas du Canada, nous analysons huit lois et projets de loi sur l'immigration et l'asile qui sont répertoriés à l'annexe VII (page xlvi). Le Canada a longtemps conservé la même loi principale sur l'immigration et l'asile, avec la *Loi sur l'immigration* de 1976 qui est demeurée en vigueur jusqu'en 2002. Cette loi est donc la première du corpus canadien. Depuis juin 2002, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) est venue la remplacer. Deux règlements d'application complémentaires, le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR) et le *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*

(RRIPR), sont également analysés. Ils sont répertoriés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Nous étudions aussi deux textes qui n'ont pas encore force de loi mais qui étaient à une étape avancée du processus législatif au moment de la constitution du corpus. Il s'agit du *Projet de Loi C-14, loi modifiant la Loi sur la citoyenneté*, et du *Projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et défenseur) et une autre loi en conséquence*. Enfin, la *Loi antiterroriste* de 2001 a été intégrée au corpus car elle relève du domaine de l'immigration et de l'asile ; elle a en effet entraîné une mobilisation importante d'organismes de défense des droits des immigrants et des réfugiés<sup>37</sup>.

Dans le cas britannique, nous considérons un corpus composé de onze lois. La UK Border Agency en fait une liste exhaustive (voir l'annexe VII, page xlviiii). La première, *l'Immigration Act* de 1971, demeure la loi principale en matière d'immigration et d'asile<sup>38</sup>. D'autres textes s'y sont néanmoins ajoutés pour remédier à ses manquements à partir de 1987. Le Royaume-Uni se distingue par la volonté d'unifier cet ensemble de législations, s'étalant sur 37 ans, dans une seule et unique loi sur l'immigration et l'asile, parce que la complexité du cadre juridique aurait des conséquences sur l'efficacité du processus décisionnel en la matière :

---

<sup>37</sup> Pour ne citer que cet organisme, le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), qui compte 180 membres, « craint que les mesures de sécurité portent atteinte aux droits des réfugiés et des immigrants. Nous étions déjà préoccupés à ce sujet avant les événements du 11 septembre 2001, mais nous le sommes davantage dans le prolongement des diverses réactions, notamment de l'adoption en décembre 2001 du projet de loi C-36, *Loi antiterroriste*, par le Parlement canadien » (Conseil canadien pour les réfugiés 2005, 1).

<sup>38</sup> "The Immigration Act 1971 is the foundation of the current legal framework, although that Act was passed in a very different world. Subsequent Acts have provided vital additions and strengthening measures to respond to changes over the last thirty years" (Royaume-Uni 2009).

We recognise that the legal framework for immigration has become complex. [...] To address this we are working towards replacing all of the existing Immigration Acts with a new, clear, simplified Act (Royaume-Uni 2009).

Il est encore plus pertinent de se pencher sur le Royaume-Uni dans ces circonstances, car son régime juridique en matière d'immigration et d'asile subira un changement capital durant les années à venir. En effet, toute comparaison avec ce pays après l'avènement de la loi unique sera plus complexe, puisqu'il faudra utiliser deux corpus anglais pour les périodes précédant et suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Pour la France, nous nous intéressons à un corpus de neuf lois énumérées à l'annexe VII (page xlvi). Nous avons eu recours à une chronologie de l'histoire de l'immigration pour déterminer quelles sont les principales lois en matière d'immigration et d'asile depuis la fin de la Guerre froide. Comme dans le cas des États-Unis, il existe de nombreux décrets et lois français en la matière, ce qui impose une sélection des textes à analyser. Tous les textes législatifs français à l'étude, à l'exception de la dernière loi, sont mentionnés dans la chronologie<sup>39</sup> (France 2009). Afin d'arrêter notre choix, nous avons consulté les différents textes présents dans la chronologie pour retenir ceux qui ne sont pas une simple modification d'un texte existant.

Pour ce qui est de l'Espagne, le choix des législations du corpus a obéi à une logique très similaire à celle appliquée dans le cas des États-Unis. En effet, à partir d'un inventaire des lois sur l'immigration et l'asile produit par la Secretaría de

---

<sup>39</sup> La dernière loi, la *Loi n°2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile* n'y figure pas, parce qu'elle se situe en dehors de la période temporelle prise en compte dans cette chronologie.

estado de inmigración y emigración, nous avons constitué un corpus de onze textes (voir l'annexe VII, page xlvi). L'Espagne ne fait pas exception et est caractérisée par un système juridique complexe qui comprend notamment la Constitution espagnole et des régimes législatifs spécifiques à l'immigration et à l'asile. Les lois à analyser sont issues de ces deux derniers régimes. Il est par ailleurs possible d'observer, en se référant à l'annexe VII (page xlvi), que les lois les plus récentes sont celles du régime de l'immigration et non de l'asile.

Enfin, le corpus australien étudié est composé de douze lois (voir l'annexe VII, page xlvi). Pour l'Australie, nous avons consulté le site du Department of Immigration and Citizenship qui fait un inventaire des textes relatifs à l'immigration et à l'asile. Comme c'est le cas pour le Royaume-Uni, l'Australie a opté pour l'ajout de nouvelles lois à son régime juridique et non au remplacement de lois plus anciennes telles que l'*Immigration (Guardianship of Children) Act* de 1946 et le *Migration Act* de 1958. Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'il s'est écoulé une période de dix ans sans changement législatif sur l'immigration et l'asile, de 1997 à 2007. Des six pays étudiés, l'Australie est le seul à ne pas avoir fait de changement dans les années qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001.

### **3.2.2. Catégories de vocabulaire employées dans les corpus étudiés**

Nous avons eu recours au logiciel LEXICO développé par l'équipe SYLED-CLA2T de l'Université de la Sorbonne nouvelle. Bien que ce logiciel ait des fonctionnalités très avancées, il nous a essentiellement servi à dresser un inventaire des vocables employés dans les six corpus. LEXICO nous a ainsi permis de classifier les vocables utiles à la vérification de la seconde hypothèse en différentes

catégories de vocabulaire. En effet, suite à une observation préliminaire des différents corpus, nous avons créé les catégories de vocabulaire suivantes :

- vocabulaire relatif à l'asile ;
- vocabulaire relatif à l'immigration ;
- vocabulaire relatif à l'immigration et l'asile ;
- vocabulaire relatif à la sécurité nationale.

Étant donné que les vocables employés varient selon la langue et le pays concernés, nous avons effectué des classifications de vocabulaire différentes pour les six études de cas. En effet, les pays choisis ont trois langues officielles distinctes (à savoir l'anglais, le français et l'espagnol) ainsi que des pratiques particulières en ce qui a trait à l'immigration et à l'asile. À titre d'exemple, le vocable « threat », employé aux États-Unis pour désigner les risques encourus spécifiquement par les réfugiés et demandeurs d'asile sera, dans un premier temps, placé dans la catégorie « asile » pour ce pays. Cependant, aux États-Unis, le vocable « threat » est également présent dans la catégorie « sécurité nationale » parce qu'il est employé pour désigner les menaces à la sécurité nationale. Dans le cas australien, cependant, « threat » est utilisé uniquement en rapport avec la sécurité nationale.

Bien que nous ayons des regroupements par catégories de vocabulaire qui varient pour les six pays étudiés, nous avons employé la même logique de classification. La catégorie « vocabulaire relatif à l'asile » comprend les vocables exclusivement relatifs aux réfugiés et demandeurs d'asile tels que nous les définissons à l'annexe I (page xiii). Certains d'entre eux sont employés dans les six pays, notamment « réfugié » (« refugee », « refugiado »), « asile » (« asylum », « asilo »), « protection » (« protection », « protección ») et « persécution » (« persecution », « persecución »). Des variations sont cependant à noter avec, par

exemple, la présence de « torture » (« tortured », « torturas ») dans tous les pays à l'exception de l'Australie et de la France et une référence à la « vulnérabilité » des réfugiés (« vulnerabilidad ») au Canada et en Espagne, pour ne citer que ces exemples. L'annexe VIII (page liii) comprend l'inventaire complet des vocables liés à l'asile employés dans chacun des six pays.

Quant à la catégorie « vocabulaire relatif à l'immigration », elle renferme les vocables exclusivement en lien avec les immigrants, définis à l'annexe I (page xiii). Comme pour la catégorie « asile », certains vocables sont utilisés dans les six pays : « travail » (« work », « trabajo »), « résident » (« resident », « residente ») et « étudiant » (« student », « estudiante »). Certaines particularités sont cependant à noter, en particulier dans les cas britannique et américain. En effet, alors que les quatre autres pays font référence à l'immigration clandestine dans son ensemble, les corpus du Royaume-Uni et des États-Unis comportent le vocable « overstayer », établissant ainsi une distinction entre les personnes qui sont arrivées clandestinement dans le pays et celles qui sont demeurées sur le territoire national après l'expiration de leur titre de séjour. Le détail des vocables employés pour chaque pays figure à l'annexe IX (page lxvii).

La catégorie « vocabulaire relatif à l'immigration et l'asile » est destinée aux vocables utilisés indistinctement pour se référer à des immigrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il s'agit essentiellement de vocables liés à l'appartenance nationale, à savoir : « citoyen » (« citizen », « ciudadano »), « étranger » (« foreign », « extranjero »), « nationalité » (« nationality », « nacionalidad ») et « apatridie » (« statelessness », « apatridia »). Du côté des exceptions, les trois pays à tradition anglo-saxonne (États-Unis, Canada et Royaume-Uni) n'emploient pas le syntagme « réunification familiale » de manière indiscriminée pour immigrants, réfugiés et

demandeurs d'asile. L'annexe X (page xcii) présente le détail des emplois de ces vocables pour les six études de cas.

Enfin, pour la catégorie « vocabulaire relatif à la sécurité nationale », les vocables classifiés désignent des menaces à la sécurité nationale ou des mesures prises pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale d'un État. Les vocables présents sont en lien avec les notions de détention, de frontière, de contrôle, de déportation et de terrorisme. Nous ne donnerons ici que quelques exemples : « frontières » (« borders », « fronteras »), « prison » (« jail », « prisión ») et « sécurité » (« security », « seguridad »). La richesse du vocabulaire américain en la matière est incomparable à celle des cinq autres pays, avec un total de plus de trois cents vocables différents. En effet, les États-Unis se singularisent notamment avec une distinction des formes de terrorisme (« bioterrorism » et « cyberterrorism ») et une grande variété de types d'armement (« arm », « firearm », « bomb », « gun », « handgun », « missiles », « weapons », etc.). Il est important de noter qu'en contrepartie, l'Australie est le seul des six pays étudiés pour lequel le terme « terrorisme » n'apparaît pas. L'annexe XI (page cix) fait le détail de l'utilisation du vocabulaire lié à la sécurité nationale.

### **3.2.3. Exposé de la méthode quantitative employée**

Nous avons mentionné précédemment que le nombre d'occurrences dans les textes pouvait varier grandement au sein d'un même corpus. Afin de réduire l'effet de ce déséquilibre sur l'analyse, nous avons opté pour le calcul de fréquences relatives d'usage de chaque catégorie de vocabulaire, comme le préconise LEXICO. Nous avons effectué nous-mêmes le calcul de ces fréquences,

du fait d'une complexité inhérente aux divers corpus. En effet, plusieurs des vocables employés n'appartiennent pas à une seule catégorie de vocabulaire. À titre d'exemple, dans le même texte, « sécurité » peut être utilisé pour faire référence à la « sécurité nationale » de l'État concerné, mais également à la « sécurité humaine » des réfugiés et demandeurs d'asile. Nous avons donc fait la distinction entre ces différents usages afin de bâtir les catégorisations pour les six cas étudiés répertoriés aux annexes VIII à XI (pages liii et cix). Le calcul des fréquences relatives a donc été réalisé à partir de ces catégorisations et non des données brutes obtenues grâce au dictionnaire généré par LEXICO.

Avant d'obtenir les fréquences relatives, nous avons calculé, pour chaque texte, le nombre total d'occurrences par catégorie de vocabulaire en utilisant une équation de la forme suivante :

$$\text{occurrences (ASILE|T1)} = \text{occurrences (« asile »|T1)} + \text{occurrences (« réfugié »|T1)} + \text{occurrences (« protection »|T1)} + \text{occurrences (« persécution »|T1)} + \dots$$

Dans cette équation, les mots en majuscules représentent les catégories de vocabulaire tandis que les mots en minuscules figurant entre guillemets font référence à des vocables. Ainsi, le terme *occurrences (ASILE|T1)* est la fréquence absolue d'usage de vocables de la catégorie de vocabulaire ASILE dans le premier texte (T1) d'un corpus. Les termes *occurrences (« asile »|T1)*, *occurrences (« réfugié »|T1)*, *occurrences (« protection »|T1)* et *occurrences (« persécution »|T1)* sont des occurrences de vocables classifiés dans la catégorie ASILE pour ce même texte. Une logique identique a été appliquée pour les trois autres catégories de vocabulaire, ce qui nous mène aux équations suivantes :

occurrences (IMMIGRATION|T1) = occurrences (« travail »|T1) +  
occurrences (« résident »|T1) + occurrences (« étudiant »|T1) + ...

occurrences (IMMIGRATION ET ASILE|T1) = occurrences (« citoyen »|T1) +  
occurrences (« étranger »|T1) + occurrences (« nationalité »|T1) + occurrences  
(« apatridie »|T1) + ...

occurrences (SÉCURITÉ NATIONALE|T1) = occurrences (« frontières »|T1) +  
occurrences (« prison »|T1) + occurrences (« sécurité »|T1) + ...

Pour le calcul des fréquences relatives à proprement parler, nous avons  
utilisé une équation de la forme suivante pour chacun des textes étudiés :

$$\text{fréquence relative (ASILE|T1)} = \frac{\text{occurrences (ASILE|T1)}}{\text{occurrences totales (TOTALE|T1)}} \times 10\,000$$

Dans cette équation, le terme *fréquence relative (ASILE|T1)* correspond à la  
fréquence relative du vocabulaire de la catégorie ASILE dans le premier texte d'un  
corpus (T1) alors que le terme *occurrences (TOTALES|T1)* est simplement le nombre  
total d'occurrences contenues dans ce même texte. Pour ce qui est de la  
multiplication de la fréquence relative, nous avons calqué la méthode utilisée par  
le modèle du logiciel LEXICO, qui représente graphiquement ces fréquences  
relatives après les avoir multipliées par 10 000.

Afin de déterminer si des circonstances nationales ont une influence sur une  
hypothétique « connexion sécurité-migration », nous avons dû séparer les corpus  
en deux périodes, soit les périodes précédant et suivant la date de l'événement  
charnière pris en considération (à titre d'exemple, les attentats du 11 septembre  
2001, de Madrid en 2004 et de Londres en 2005). Étant donné qu'il faut tenir  
compte du décalage temporel entre le moment où se produit un événement et celui

des éventuels changements législatifs, nous avons utilisé l'année suivant l'événement comme année de référence (2002, 2005 et 2006 respectivement). Pour chaque pays et pour chacune des deux périodes, les lois du corpus ont été rassemblées en un seul et unique texte à des fins d'analyse. Les équations ayant trait aux calculs des fréquences absolues et relatives ont ainsi été appliquées à chacun des textes fusionnés.

### **3.3. Lois nationales sur l'immigration et l'asile et place accordée à la sécurité**

#### **3.3.1. Méthode préconisée pour la communication des résultats**

Après avoir calculé des diverses fréquences relatives, nous avons représenté graphiquement l'usage des quatre catégories de vocabulaire dans les lois sur l'immigration et l'asile des six corpus.

La première série de graphiques analysée dans ce mémoire est celle qui détaille la fréquence relative des vocabulaires sur l'asile, l'immigration, l'immigration et l'asile et la sécurité nationale dans les différents textes des corpus étudiés sur l'ensemble de la période 1989-2008. Ces six graphiques, correspondant aux figures 1 à 6 (pages 60 à 67), sont commentés dans une prochaine partie pour déterminer s'il y a une utilisation constante de ces vocabulaires depuis la fin de la Guerre froide. Ils sont également une étape intermédiaire du cheminement vers notre objectif final : comparer deux périodes temporelles distinctes (à titre

d'exemple, l'ensemble des lois sur l'immigration et l'asile avant *et* après les attentats du 11 septembre 2001).

Une deuxième série de graphiques – figures 7 à 12 (pages 69 à 77) – a été réalisée, cette fois-ci à un plus haut niveau d'abstraction. Pour établir si les attentats du 11 septembre 2001 ont accentué une « connexion sécurité-migration » pour les six pays étudiés, nous avons représenté graphiquement le recours aux quatre catégories de vocabulaire dans les lois d'avant et après 2002<sup>40</sup>. Chacun de ces graphiques est commenté dans la partie qui traite de l'impact des attentats du 11 septembre 2001 sur les législations. En plus de l'analyse par pays, nous comparons les six pays étudiés afin de déterminer si la présence – ou l'absence – de répercussions dans la législation aux États-Unis est comparable à celle qui est observée au Canada, au Royaume-Uni, en France, en Espagne et en Australie.

Par la suite, pour la France, l'Espagne et le Royaume-Uni, nous avons réalisé des graphiques sur l'état des lois sur l'immigration et l'asile avant *et* après des épisodes nationaux de terrorisme, plus précisément les attentats de Paris en 1995<sup>41</sup>, les attentats de Madrid en 2004<sup>42</sup> et les attentats de Londres en 2005<sup>43</sup> (figures 13 à 15, voir pages 79 à 82). L'objectif poursuivi est d'évaluer si, dans le cas de ces trois pays, un événement endogène explique mieux les changements législatifs en matière d'immigration et d'asile qu'un événement exogène – les attentats du 11 septembre 2001.

---

<sup>40</sup> Comme nous l'avons précédemment expliqué, 2002 sera notre année de référence pour tenir compte du délai inévitable entre le moment d'un événement et ses répercussions législatives.

<sup>41</sup> L'année de référence sera 1996.

<sup>42</sup> L'année de référence sera 2005.

<sup>43</sup> L'année de référence sera 2006.

Enfin, pour les pays membres de l'Union européenne (Royaume-Uni, France et Espagne), nous avons cherché à déterminer si l'appartenance à cette entité supranationale a eu des effets concrets sur les législations nationales. Dans ce cas, il s'avère hasardeux de se baser sur l'usage des catégories de vocabulaire dans les lois nationales, la législation de l'Union européenne étant transposée en droit interne. À titre d'exemple, en Espagne, il existe un régime juridique distinct pour ce qui est de la législation communautaire. Nous avons donc de nouveau utilisé LEXICO et la méthode décrite pour les six corpus nationaux, cette fois pour faire l'analyse des directives de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile (figures 16 à 19, voir pages 88 à 93).

### **3.3.2. Lois sur l'immigration et l'asile : continuum imperturbable depuis 1989 ?**

La fin de la Guerre froide est un tournant dans la gestion des flux migratoires ; la littérature consultée présente d'ailleurs cette période comme marquant l'apparition de la « connexion sécurité-migration ». Nous cherchons à déterminer si, depuis 1989, l'usage du vocabulaire relatif à l'asile, l'immigration, l'immigration et l'asile et la sécurité nationale est demeuré stable dans les documents législatifs. Si tel est le cas, nous serons en mesure de conclure à un certain continuum des lois sur l'immigration et l'asile depuis la fin de la Guerre froide et non à une rupture suite aux attentats du 11 septembre 2001.

## États-Unis

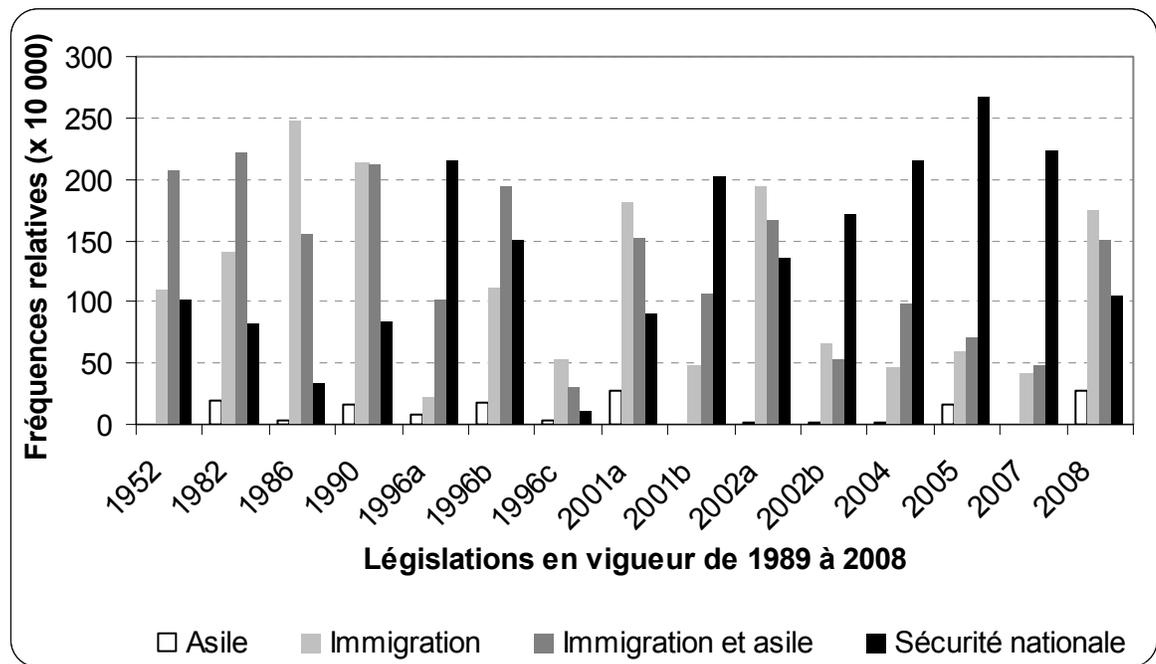


Figure 1. Recours à diverses catégories de vocabulaire aux États-Unis

Un examen même superficiel de la figure 1 (page 60) permet de conclure que l'usage des quatre catégories de vocabulaire n'a pas évolué de manière constante aux États-Unis. Dans les quatre cas, une évolution en dents de scie est notable, spécialement dans le cas du vocabulaire lié à l'immigration. Lorsqu'il est employé, le vocabulaire relatif à l'asile est toujours le moins abondant avec une fréquence relative plafonnant à 37,5. Les lois de 2001 (à partir de l'*USA Patriot Act*) à 2004 se distinguent tout particulièrement par un recours presque nul à ce vocabulaire (avec une fréquence relative maximale de 1,94). Pour ce qui du vocabulaire sur l'immigration, il est ardu de dégager une tendance, même si deux années se démarquent par une utilisation importante (fréquences relatives supérieures à 200), à savoir 1986 et 1990. Quant au vocabulaire sur l'immigration et

l'asile, son usage est aussi inconstant, avec des sommets en 1952, 1982 et 1990 (fréquences relatives excédant 200). Enfin, les valeurs les plus hautes sont enregistrées pour le vocabulaire relatif à la sécurité nationale, avec une fréquence relative de 267 pour le *Read ID Act*. Si les fréquences relatives sont généralement moyennes tout de suite après 2001, elles ne sont élevées (voire très élevée en 2005) qu'à partir de 2004.

### Canada

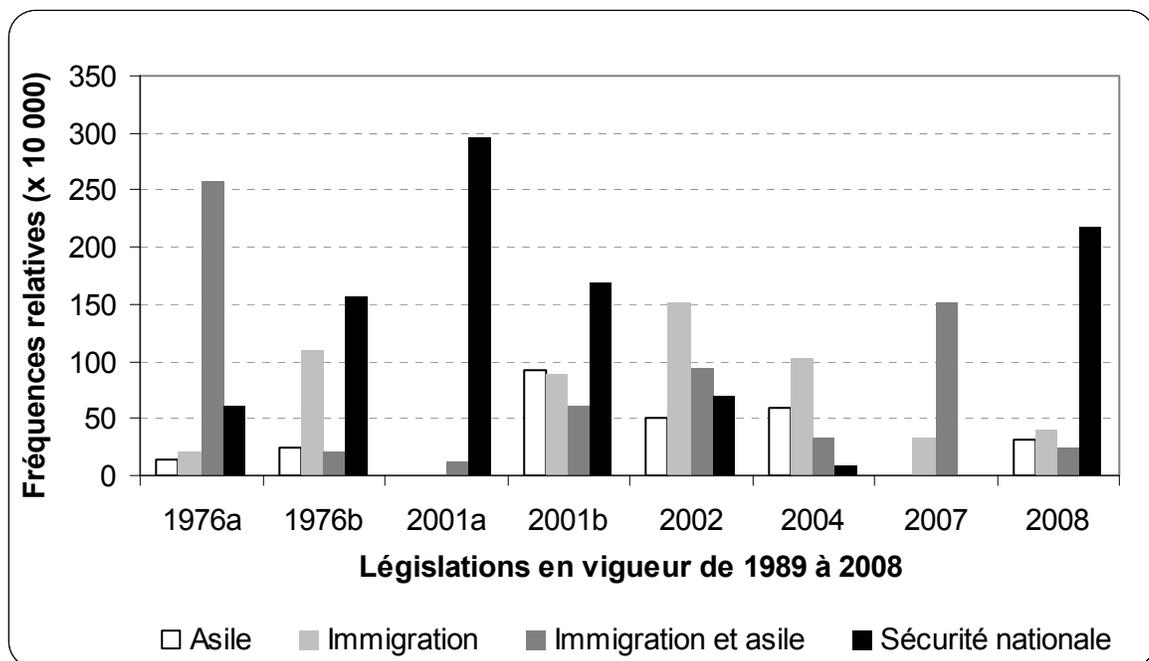


Figure 2. Recours à diverses catégories de vocabulaire au Canada

À l'instar des États-Unis, le Canada se caractérise par une utilisation des catégories de vocabulaire qui évolue de manière inconstante comme le montre la figure 2 (page 61). Le vocabulaire sur l'asile est généralement peu présent dans les lois sur l'immigration et l'asile, avec des fréquences relatives nulles pour la *Loi C-36* et le *Projet de loi C-14*. Les valeurs de fréquences relatives les plus élevées sont

cependant atteintes dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* de 2001 et les deux législations s'y rapportant<sup>44</sup>. La situation est identique pour le vocabulaire sur l'immigration, à la différence près que pour la *Loi sur l'immigration* de 1976, la fréquence relative est comparable à celle du RRIPR. Pour la catégorie « immigration et asile », hormis la valeur extrême dans la *Loi sur la citoyenneté* de 1976 et une valeur moyenne dans le *Projet de loi C-14*, les fréquences relatives demeurent très faibles (inférieures à 50). Enfin, l'emploi du vocabulaire sur la sécurité nationale est également irrégulier, avec une fréquence relative très élevée (296) dans la *Loi antiterroriste* et une valeur importante (217) dans le *Projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et défenseur) et une autre loi en conséquence*.

---

<sup>44</sup> Il s'agit du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR) de 2002 et du *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RRIPR) de 2004.

## Royaume-Uni

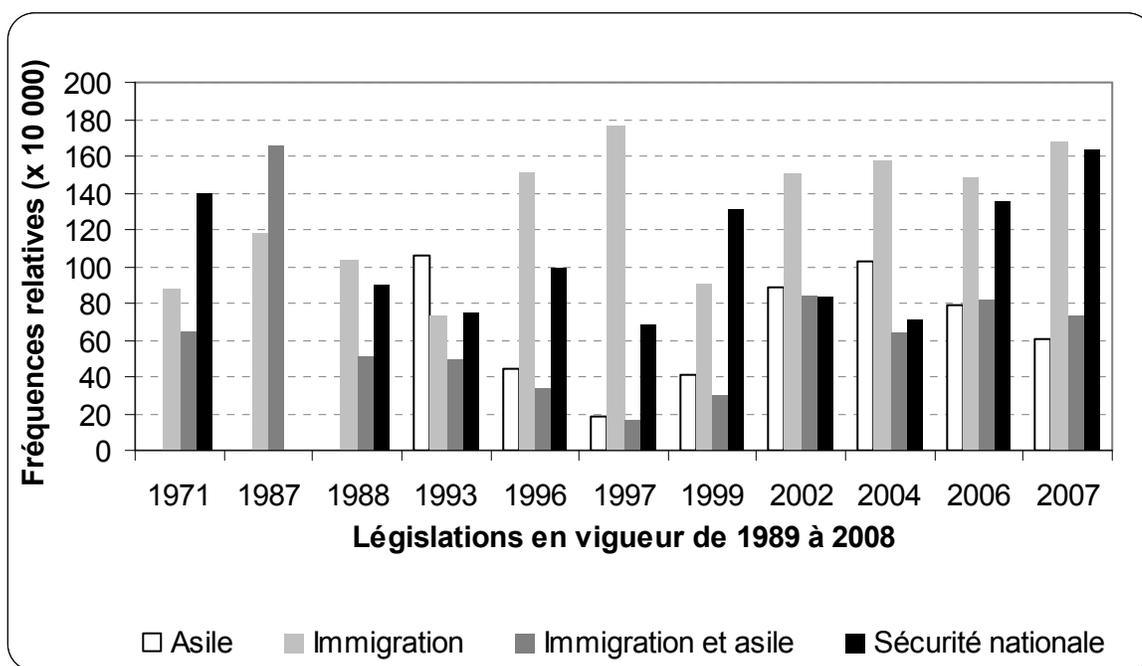


Figure 3. Recours à diverses catégories de vocabulaire au Royaume-Uni

Comme c'est le cas pour les États-Unis et le Canada, des fluctuations importantes sont notables dans l'usage des quatre catégories de vocabulaire, comme en témoigne la figure 3 (page 63). Le vocabulaire sur l'asile est marginal, voire absent, jusqu'à 1993 avec la *Loi C-23*, pour ensuite avoir une courbe sinusoïdale. Les fréquences relatives demeurent moyennes (de 80 à 100), à l'exception de celles qui se rapportent aux lois de la fin des années 1990 (1996 à 1999). En ce qui concerne l'immigration, elles sont généralement très élevées, avec des valeurs supérieures à 140 pour six législations à partir de 1996 ; cependant la valeur se rapportant à la *Loi C-33* vient rompre l'apparente stabilité dans l'usage de ce vocabulaire. Pour ce qui est de la catégorie immigration et asile, les fréquences relatives varient énormément, avec un sommet à 165 en 1987 et des valeurs

inférieures à 40. À cause de ces variations extrêmes, ce vocabulaire peut être le plus ou le moins employé dans une loi (1987 ou 1999 respectivement). Enfin, le vocabulaire sur la sécurité nationale est très utilisé dans quatre législations (1971, 1999, 2006 et 2007) mais ne devance celui sur l'immigration qu'en 1971. Les fréquences relatives sont moyennes pour les autres lois sans pour autant évoluer de manière monotone.

### France

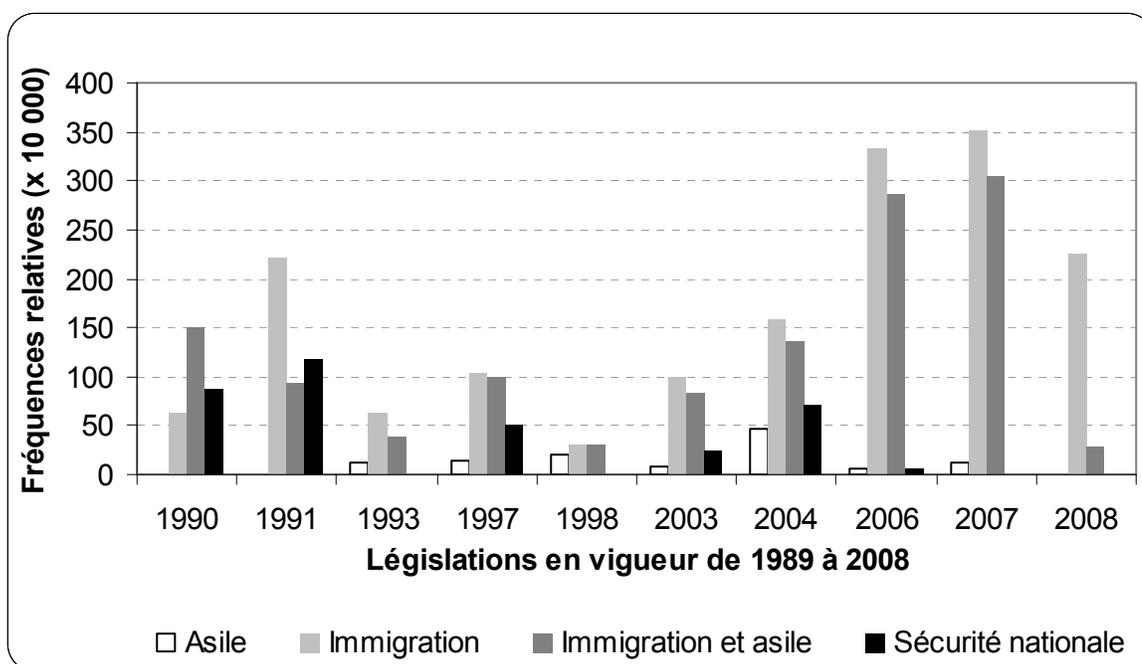


Figure 4. Recours à diverses catégories de vocabulaire en France

L'évolution de l'usage des quatre catégories de vocabulaire est également non linéaire en France, notamment à cause de sept fréquences relatives nulles (toutes catégories de vocabulaire confondues) comme l'illustre la figure 4 (page 64). Le vocabulaire lié à l'asile, absent dans trois des législations, est très peu employé avec une fréquence relative maximale inférieure à 50. Cet usage dans le

*Code d'entrée et séjour des étrangers et droit d'asile* de 2004, s'il est important par rapport aux autres législations, demeure cependant faible en comparaison de celui des trois autres catégories de vocabulaire. Quant au vocabulaire sur l'immigration, il est le plus dominant des quatre dans toutes les législations à l'exception de la *Loi 90-34*. Néanmoins, les fréquences relatives de son emploi sont très variables ; elles vont de 31,2 à 351 en 1998 et en 2007 respectivement, sans qu'il n'y ait pour autant une évolution suivie depuis la loi de 1990. L'usage du vocabulaire sur l'immigration et l'asile évolue également de manière inconstante, avec des valeurs avoisinant celles du vocabulaire sur l'immigration dans les lois de 2006 et 2007. En dernier lieu, le vocabulaire sur la sécurité nationale est absent de quatre lois (1993, 1998, 2007 et 2008). Quand ce vocabulaire est présent, il est d'ordinaire faiblement employé même s'il est occupé le deuxième rang par ordre d'utilisation dans les lois de 1990 et 1991.

## Espagne

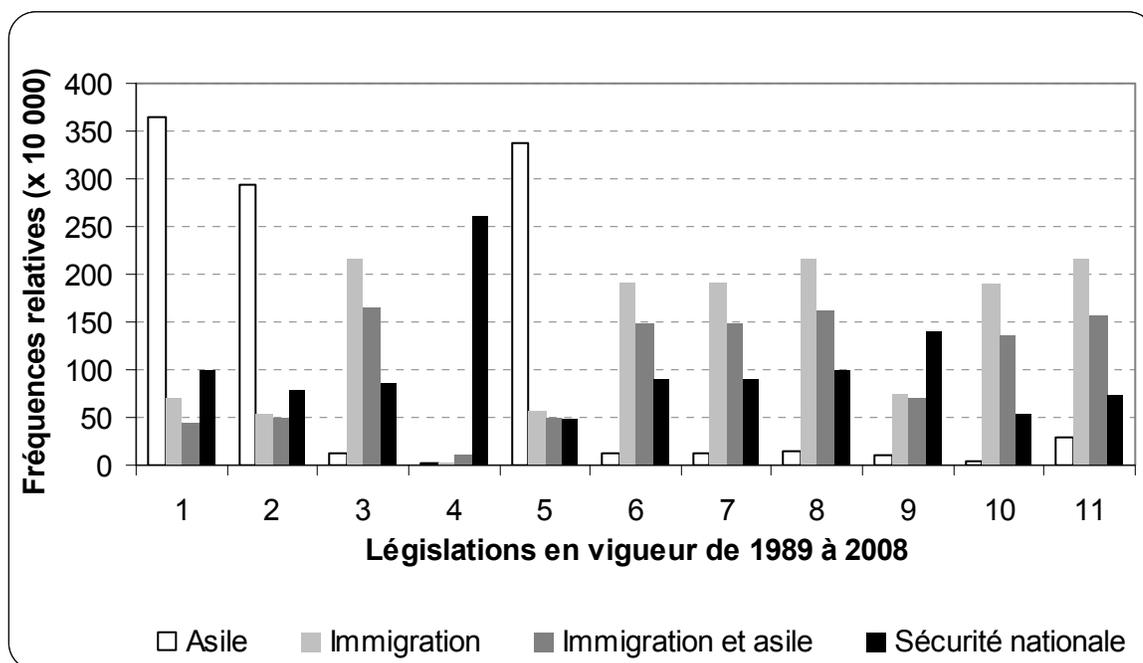


Figure 5. Recours à diverses catégories de vocabulaire en Espagne

Comme c'est le cas pour les quatre pays précédents, l'usage des catégories de vocabulaire varie de manière très importante (voir figure 5, page 66). Le vocabulaire sur l'asile est très peu utilisé dans les différentes lois, avec des fréquences relatives inférieures à 50 à l'exception de trois lois dans lesquelles il s'agit du vocabulaire dominant. Le vocabulaire sur l'immigration est employé à une fréquence relative moyenne, oscillant généralement autour de 200, à l'exception de cinq lois. Un constat similaire peut être fait pour le vocabulaire sur l'immigration et l'asile, avec des fréquences relatives proches de 150. Enfin, le vocabulaire sur la sécurité nationale est présent de manière irrégulière,

particulièrement avec une fréquence relative très importante (250) dans la loi de 1992. Les autres fréquences relatives sont inférieures à 150.

### Australie

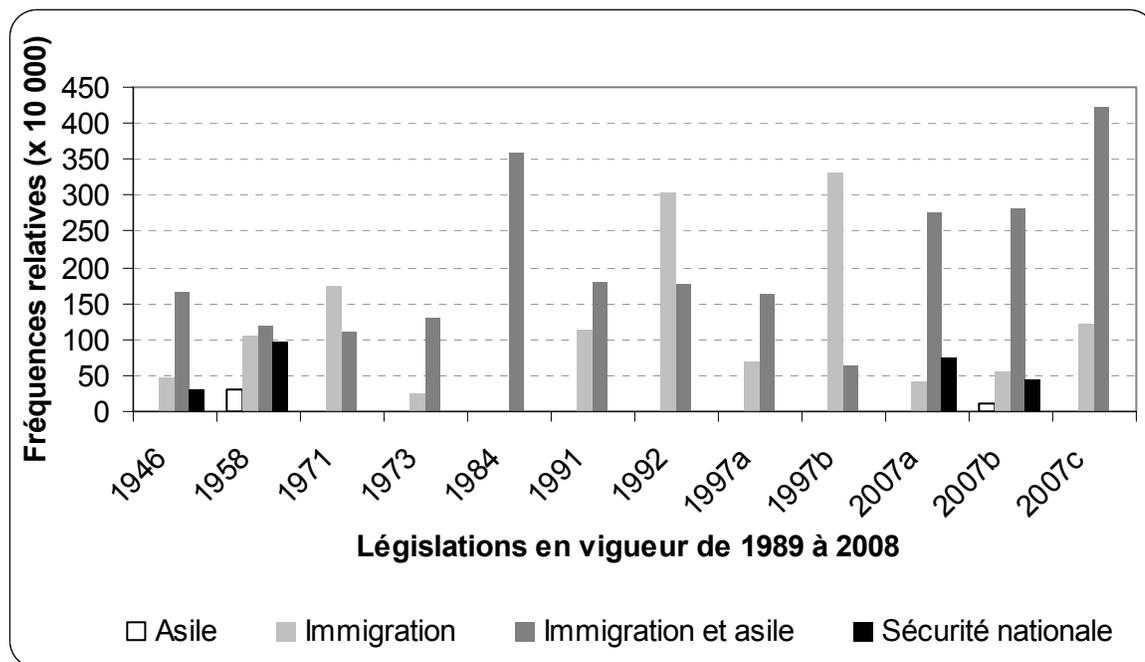


Figure 6. Recours à diverses catégories de vocabulaire en Australie

L'usage des différents vocabulaires dans ce dernier pays est également très variable comme en témoigne la figure 6 (page 67). Le corpus australien est aussi marqué par dix-neuf fréquences relatives nulles, en majorité pour les catégories de vocabulaire « asile » et « sécurité nationale ». Le vocabulaire spécifique à l'asile est présent dans seulement deux législations australiennes avec des fréquences relatives très faibles (inférieures à 50). Quant à celui sur l'immigration, il est très employé dans les lois de 1992 et la deuxième loi de 1997, avec des fréquences relatives supérieures à 300 ; les autres fréquences ne dépassent généralement pas 100. Le vocabulaire sur l'immigration et l'asile est généralement le plus utilisé, avec

des fréquences relatives excédant 250 dans quatre lois. En dernier lieu, le vocabulaire sur la sécurité nationale est présent dans seulement quatre lois avec des fréquences relatives de moins de 100.

### **Synthèse sur les six pays**

Après avoir passé en revue les six corpus nationaux et les fréquences relatives des quatre catégories de vocabulaire, il apparaît clairement qu'il n'y a pas de stabilité dans l'usage d'un de ces vocabulaires et ce, peu importe le pays étudié. Nous sommes donc dans l'impossibilité de conclure à une évolution linéaire des lois sur l'immigration et l'asile depuis 1989 aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en France, en Espagne et en Australie. Dès lors, si nous adhérons à la littérature qui affirme que la « connexion sécurité-migration » serait née à la fin de la Guerre froide, il nous faut néanmoins identifier d'autres facteurs qui contribueraient à la rendre plus ou moins saillante dans les diverses lois à l'étude. Cette connexion semble très saillante dans les lois qui affichent une forte fréquence relative du vocabulaire sur la sécurité nationale, mais elle ne se manifeste pas dans les quelques lois pour lesquelles la fréquence relative d'usage de ce vocabulaire est nulle ou très faible.

### **3.3.3. Attentats du 11 septembre 2001 : influence d'un événement ponctuel ?**

L'analyse des lois sur l'immigration et l'asile depuis la fin de la Guerre froide ne suffit pas, à elle seule, à expliquer l'évolution de l'usage du vocabulaire sur la sécurité nationale. Étant donné que la littérature désigne les attentats du 11 septembre 2001 comme un événement venant renforcer la « connexion sécurité-

migration », nous comparons les périodes précédant et suivant ces attentats pour évaluer leur impact sur les modifications législatives tant aux États-Unis que dans les autres pays étudiés.

### États-Unis

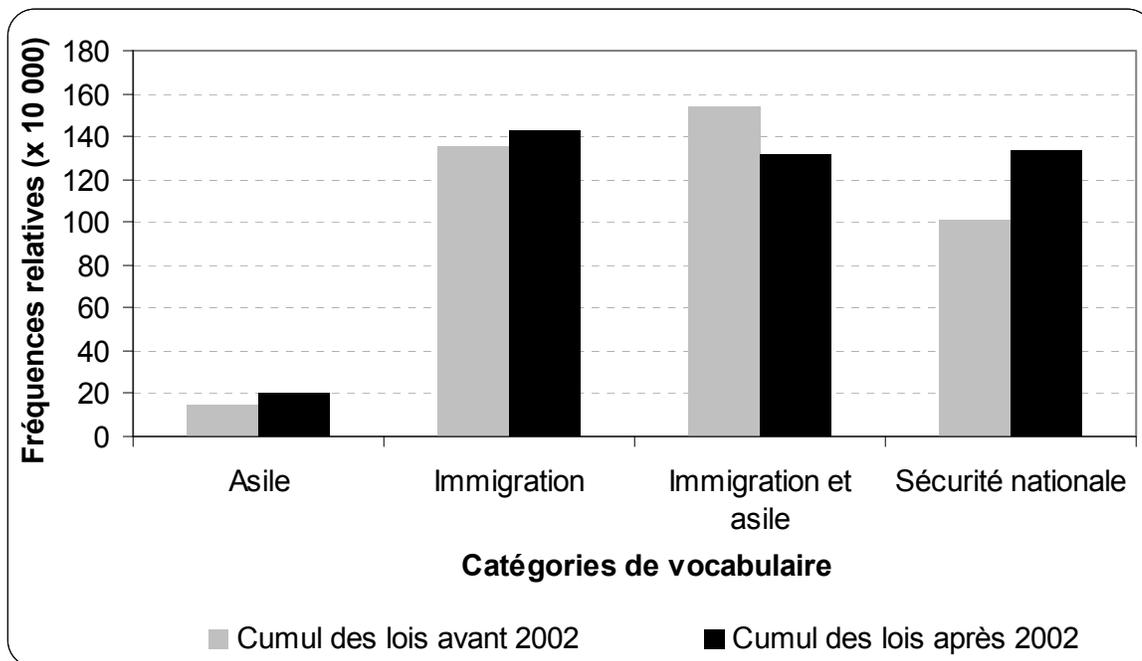


Figure 7. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (États-Unis)

La comparaison des législations relatives à l'immigration et à l'asile avant et après 2002 permet de constater certains changements d'importance variable selon les catégories de vocabulaire considérées (voir figure 7, page 69). Tout d'abord, même si les fréquences relatives du vocabulaire sur l'asile demeurent au moins cinq fois inférieures à celles du vocabulaire sur la sécurité nationale, après 2002, la part relative de l'asile a augmenté de 38 %. Le vocabulaire sur l'immigration est

celui dont l'usage a le moins varié, avec une hausse d'à peine 5,5 %. Il devient cependant le vocabulaire le plus fréquemment employé après 2002 car avant cette date, il s'agissait plutôt du vocabulaire sur l'immigration et l'asile. Cela indique que les législateurs américains auraient opté pour une différenciation plus claire entre « immigrants » d'une part et « réfugiés et demandeurs d'asile » d'autre part. En effet, le recours au vocabulaire sur l'immigration et l'asile est en recul de 14 %. Le fait le plus intéressant en ce qui concerne les États-Unis est la progression du vocabulaire relatif à la sécurité nationale, de l'ordre de 32 %. Au-delà de ce pourcentage, il faut noter que ce vocabulaire est utilisé à une fréquence comparable à celles des vocabulaires sur l'immigration et sur l'immigration et l'asile. Cette hausse significative de l'emploi du vocabulaire sur la sécurité nationale après 2002 tend à corroborer l'affirmation selon laquelle les attentats du 11 septembre 2001 auraient ravivé la « connexion sécurité-migration », du moins dans le cas américain.

## Canada

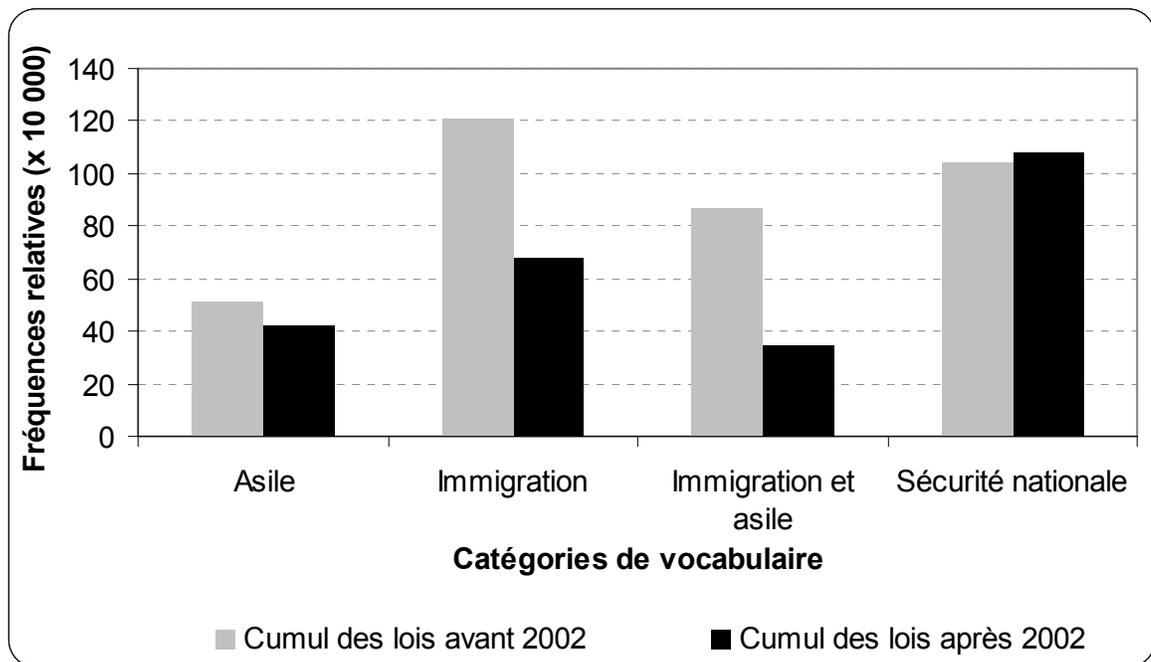


Figure 8. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Canada)

Nous faisons une comparaison similaire à la précédente pour le Canada à partir des données illustrées par la figure 8 (page 71). Contrairement aux États-Unis, le Canada a enregistré une baisse de la fréquence relative du vocabulaire sur l'asile de l'ordre de -17 %. Cette tendance est aussi présente dans le cas du vocabulaire sur l'immigration dont l'emploi a radicalement baissé après les attentats du 11 septembre 2001 (-43 %). Une chute radicale de l'usage du vocabulaire sur l'immigration et l'asile est également notable (-60 %). Le vocabulaire sur la sécurité nationale est le seul pour lequel il y a eu une hausse mineure de la fréquence relative, soit 3,7 %. Le vocabulaire sur la sécurité nationale devient ainsi, après 2002, le plus employé des quatre avec une fréquence relative

supérieure de 58 % à celle calculée pour le vocabulaire sur l'immigration. Le fait que le vocabulaire sur la sécurité nationale devienne le plus fréquemment employé pour la période commençant en 2002, après avoir pourtant été deuxième (avec une fréquence relative inférieure de 16 % à celle du vocabulaire sur l'immigration) dans les années antérieures, semble confirmer que le lien entre « migrations » et « sécurité nationale » a été renforcé par les attentats du 11 septembre 2001 et ce, malgré le fait que l'augmentation de la fréquence relative du vocabulaire sur la sécurité nationale a en elle-même été très faible.

### Royaume-Uni

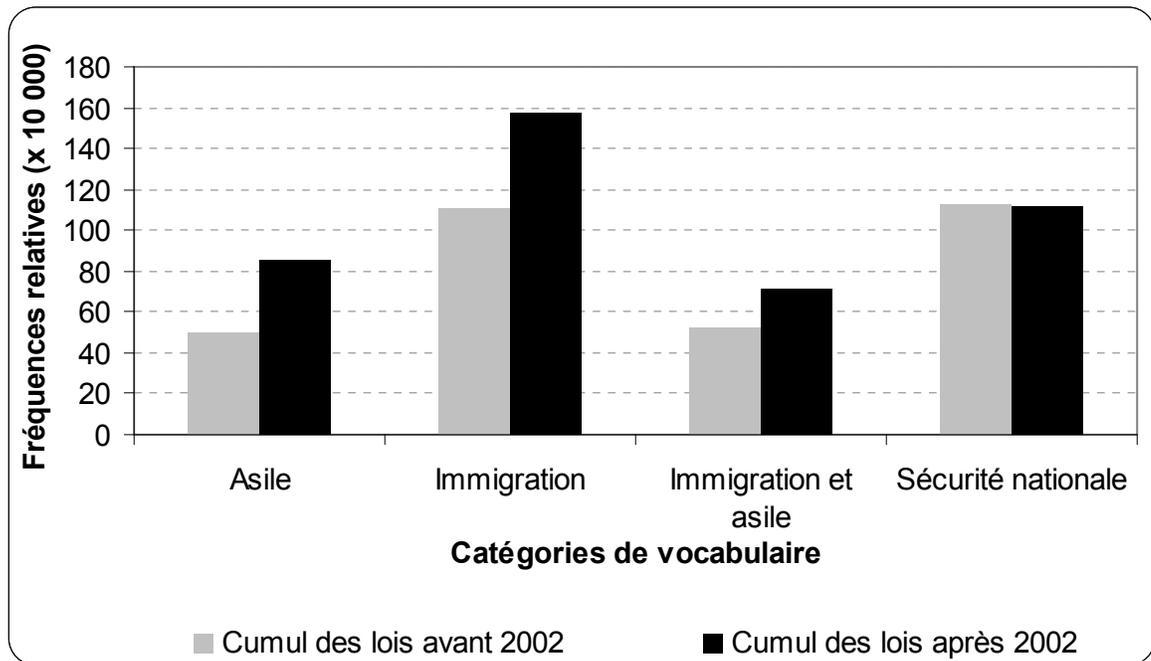


Figure 9. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Royaume-Uni)

Nous comparons maintenant les lois britanniques sur l'immigration et l'asile avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (voir la figure 9, page 72). Comme

il en est pour les États-Unis, l'importance du vocabulaire sur l'asile a augmenté au Royaume-Uni, avec une progression de 74 %. Cependant, contrairement à ce premier pays, les fréquences relatives du vocabulaire sur l'asile au Royaume-Uni sont comparables à celles du vocabulaire sur l'immigration et l'asile, en particulier avant 2002. Une hausse de 41 % de la fréquence relative du vocabulaire sur l'immigration est également observable, même si elle est comparativement plus modérée. Ce vocabulaire devient le plus utilisé après 2002 après avoir auparavant eu une fréquence relative similaire à celle du vocabulaire sur la sécurité nationale avant cette date. La fréquence relative du vocabulaire sur l'immigration et l'asile connaît un accroissement très comparable à celui du vocabulaire sur l'immigration, de l'ordre de 37 %. Quant au vocabulaire sur la sécurité nationale, il est le seul employé dans des proportions que nous dirons identiques avant et après 2002, avec une baisse de 0,9 %. Il est essentiel de souligner qu'en dépit de l'augmentation des fréquences relatives pour les vocabulaires liés à l'asile et à l'immigration et l'asile, le vocabulaire sur la sécurité nationale est le second vocabulaire le plus fréquemment utilisé après 2002 ; avant cela, il était le plus employé avec une fréquence relative de seulement 1,2 % supérieure à celle du vocabulaire sur l'immigration. Malgré cela, dans le cas britannique, nous ne pouvons affirmer que les attentats du 11 septembre 2001 aient renforcé la « connexion sécurité-migration ». En effet, le vocabulaire sur la sécurité nationale était déjà très présent avant cette date et son usage a très peu évolué. Nous pouvons donc conclure que cette connexion était déjà manifeste au Royaume-Uni avant le 11 septembre 2001 et qu'elle a été affectée de manière très négligeable – voire nulle – par cet événement.

## France

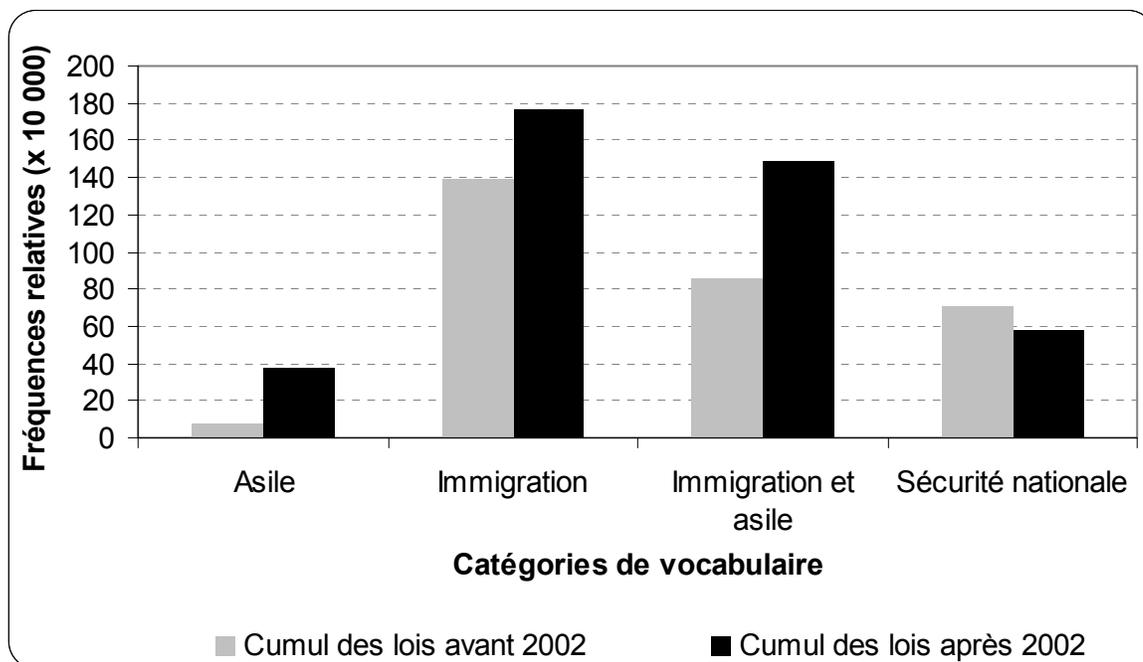


Figure 10. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (France)

Nous nous penchons ici sur les changements des lois sur l'immigration et l'asile en France avant et après le 11 septembre 2001 (voir figure 10, page 74). L'usage du vocabulaire sur l'asile dans les législations françaises a connu une augmentation fulgurante après 2002 ; il a plus que quintuplé (hausse de 416 %). Ce vocabulaire demeure néanmoins celui qui a les fréquences relatives les plus faibles avant et après 2002, et ce même si l'écart avec le vocabulaire sur la sécurité nationale diminue considérablement (passant de 875 % à 55 %). La fréquence relative du vocabulaire sur l'immigration, qui est le plus employé avant et après 2002, augmente de 27 % alors que celle du vocabulaire sur l'immigration et l'asile

grimpe de 74 %. Du fait de cette dernière hausse, après 2002, l'écart entre l'usage du vocabulaire sur l'immigration et celui du vocabulaire sur l'immigration et l'asile est également réduit. Enfin, fait intéressant pour ce qui est de la France : la fréquence relative du vocabulaire sur la sécurité nationale diminue de 18 % ; il demeure néanmoins en troisième place, devant celui sur l'asile. Aussi, comme dans le cas du Royaume-Uni, il est impossible de conclure à une influence nette des attentats du 11 septembre 2001 sur une « connexion sécurité-migration » en France. Comme c'est le cas pour le Royaume-Uni, nous constatons une présence non négligeable du vocabulaire sur la sécurité nationale, sans pour autant que sa saillance soit affectée de manière positive par cet événement.

### Espagne

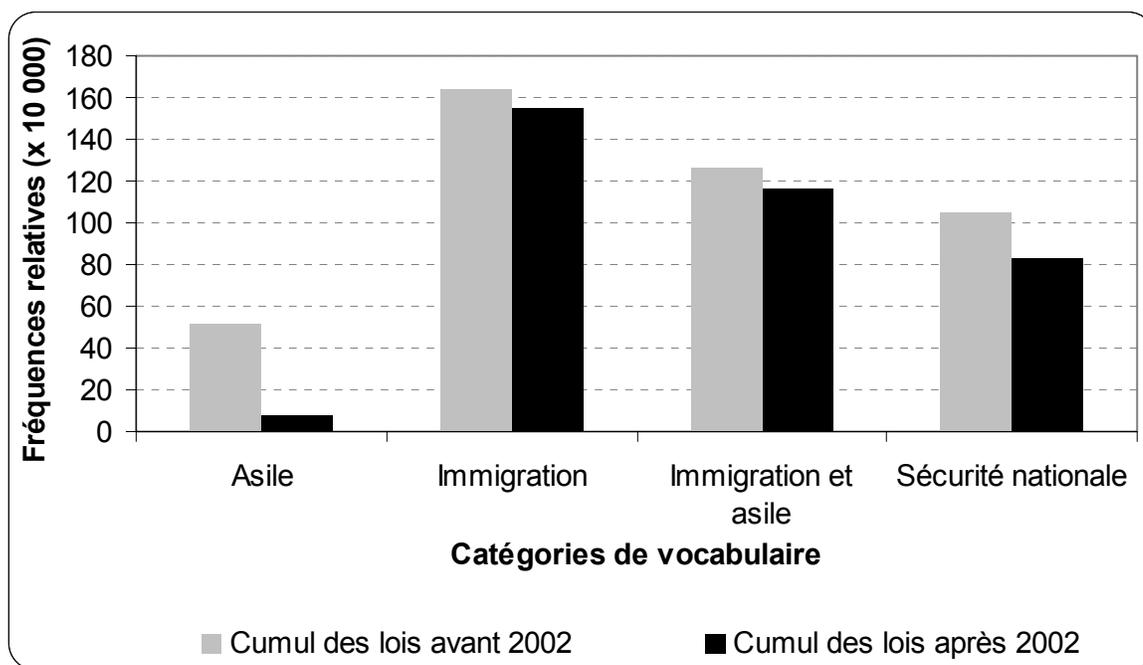


Figure 11. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Espagne)

Les changements de lois sur l'immigration et l'asile en Espagne avant et après 2002 tels que représentés à la figure 11 (page 75) sont analysés. Soulignons cependant, d'ores et déjà, qu'il y a diminution des fréquences relatives pour les quatre catégories de vocabulaire après 2002. La baisse la plus importante concerne le vocabulaire sur l'asile, avec une fréquence relative en recul de 85 %<sup>45</sup>. Ainsi, le vocabulaire sur l'asile qui était déjà peu usuel avant 2002 figure de manière très négligeable dans les législations espagnoles après cette date, avec une fréquence relative inférieure à 10. Quant au vocabulaire relatif à l'immigration, il est le plus présent des quatre, avant et après 2002, avec des fréquences relatives oscillant autour de 160 ; un recul de 5 % est cependant notable après 2002. Le vocabulaire sur l'immigration et l'asile vient au deuxième rang avant et après 2002, malgré une diminution de 8,3 % durant la deuxième période. Pour finir, le vocabulaire sur la sécurité nationale est le troisième le plus employé, devant celui sur l'asile ; même si son utilisation a chuté de 21 % après 2002, sa fréquence relative est plus de dix fois supérieure à celle du vocabulaire sur l'asile pour la même période. Comme c'est le cas pour la France et le Royaume-Uni, nous constatons un usage non négligeable du vocabulaire sur la sécurité nationale qui n'est cependant pas accru à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Il est donc impossible de conclure au renforcement d'une « connexion sécurité-migration » par cet événement pour ce qui est de l'Espagne.

---

<sup>45</sup> Sur ce point, l'Espagne s'avère donc semblable au Canada même si pour ce pays, la baisse de l'usage du vocabulaire relatif à l'asile dans les législations était seulement de 17 %.

## Australie

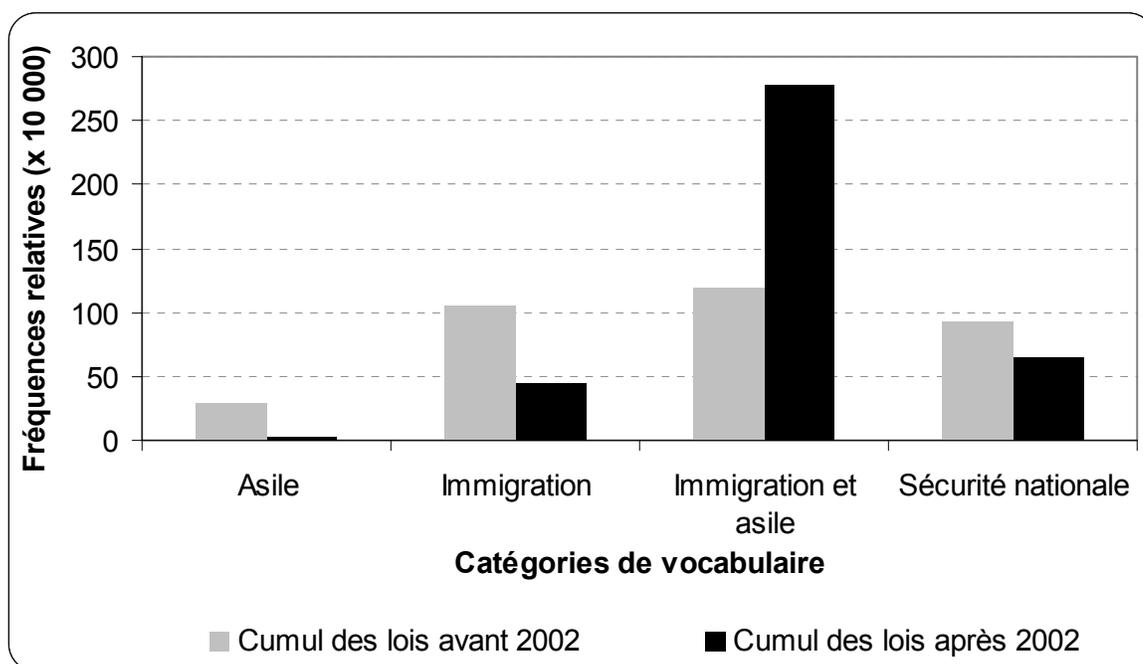


Figure 12. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Australie)

L'Australie, dernier cas national étudié, présente des contrastes intéressants entre les périodes précédant et suivant les attentats de 2001, comme l'illustre la figure 12 (page 77). Le vocabulaire sur l'asile, qui était le moins utilisé avant 2002, le demeure après cette date avec une fréquence relative inférieure à 3 – baisse de 91 %. Nous constatons également une diminution de 57 % de l'emploi du vocabulaire sur l'immigration qui devient le troisième vocabulaire le plus fréquemment employé après 2002. Pour sa part, le recours au vocabulaire sur l'immigration et l'asile augmente de manière radicale, puisqu'il est multiplié par 2,3 après 2002. Enfin, l'usage du vocabulaire sur la sécurité nationale subit un net recul avec une baisse de 29 % de la fréquence relative. L'Australie est ainsi le

quatrième pays pour lequel il est impossible de conclure à une accentuation de la « connexion sécurité-migration » suite aux attentats du 11 septembre 2001 après le Royaume-Uni, la France et l'Espagne.

### **Bilan pour les six pays**

Après une comparaison de l'état des lois sur l'immigration et l'asile avant et après les attentats de 2001 aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en France, en Espagne et en Australie, nous sommes en mesure de conclure que cet événement n'a renforcé la « connexion sécurité-migration » que dans le cas des deux premiers pays – tout particulièrement aux États-Unis. En effet, si le vocabulaire relatif à la sécurité nationale est présent dans chacun de ces pays depuis la fin de la Guerre froide, les États-Unis et le Canada sont les seuls cas étudiés pour lesquels le recours à ce vocabulaire a augmenté de manière plus ou moins importante après 2002. Autrement dit, ces premiers résultats semblent indiquer que le net renforcement de la « connexion sécurité-migration » concerne essentiellement les pays victimes d'attentats sur leur territoire national, comme l'illustre le cas américain. Par ailleurs, le léger effet observé au Canada pourrait s'expliquer, dans une certaine mesure, par la proximité des deux pays mais surtout par la nature de leurs relations diplomatiques.

### **3.3.4. « À chacun son 11 septembre » : influence d'autres attentats terroristes dans les pays ciblés ?**

Étant donné que l'influence des attentats de septembre 2001 sur la « connexion sécurité-migration » n'a été constatée que pour les États-Unis et, dans une certaine mesure, pour le Canada, nous cherchons maintenant à déterminer si

seules les attaques terroristes perpétrées sur le territoire national se traduiraient par une réaffirmation de la sécurité nationale dans les lois d'un État sur l'immigration et l'asile. Nous nous penchons ici sur les trois pays autres que les États-Unis<sup>46</sup> qui ont vécu un épisode de terrorisme majeur depuis la fin de la Guerre froide, à savoir la France, l'Espagne et le Royaume-Uni<sup>47</sup>.

### France

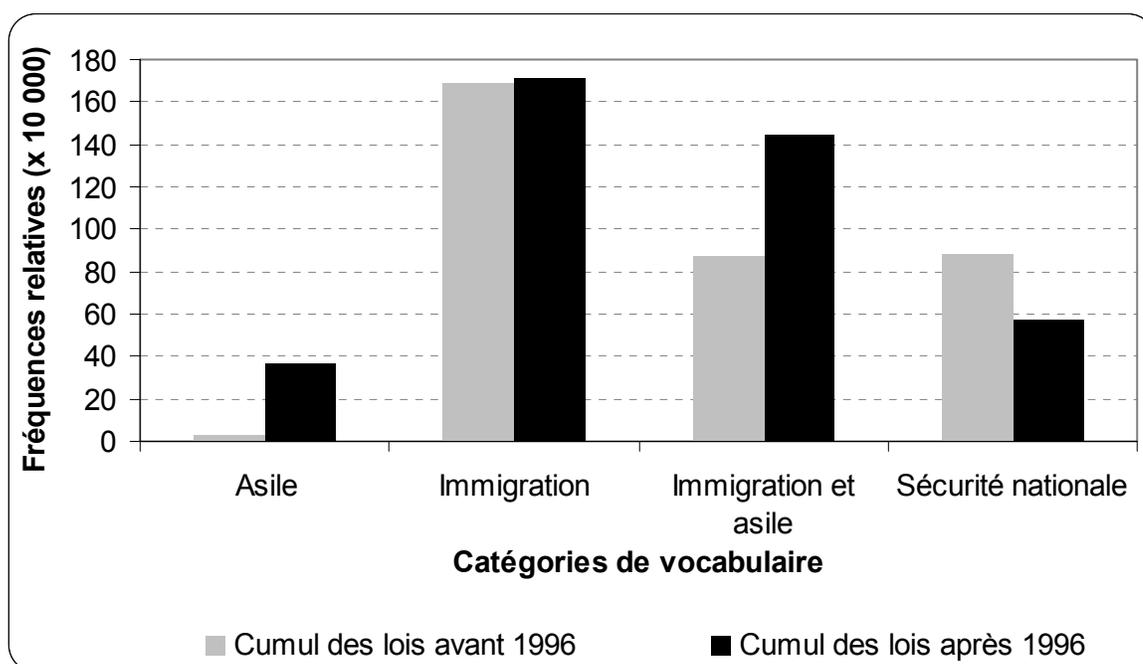


Figure 13. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Paris en 1995 (France)

<sup>46</sup> Les États-Unis, le quatrième pays, et son épisode majeur de terrorisme, les attentats du 11 septembre 2001, ont déjà été étudiés dans la partie précédente.

<sup>47</sup> Si l'Australie a été particulièrement touchée par les attentats de Bali de 2002 (la plupart des victimes étant australiennes), ces derniers ne peuvent être considérés comme des attaques sur le sol national. Par ailleurs, ce pays n'ayant pas effectué de changement législatif relatif à l'immigration et l'asile entre 1997 et 2007, il serait impossible d'affirmer que ces attentats ont motivé des changements législatifs en Australie.

Dans le cas français, les événements charnières considérés sont les attentats de Paris de 1995 ; le recours aux quatre catégories de vocabulaire dans les documents législatifs datant d'avant et d'après 1996 est illustré par la figure 13 (page 79). L'usage du vocabulaire sur l'asile était quasiment nul avant 1996 – fréquence relative inférieure à 3 – puis a augmenté de manière fulgurante pendant la seconde période – fréquence relative presque treize fois supérieure. Pour sa part, la fréquence relative du vocabulaire sur l'immigration est restée pratiquement inchangée, en hausse de seulement 1,5 % après 1996. Une augmentation importante de la fréquence relative du vocabulaire sur l'immigration et l'asile est notable – de l'ordre de 66 % –, plaçant ce vocabulaire au deuxième rang après 1996. Enfin, la fréquence d'utilisation du vocabulaire sur la sécurité nationale diminue de 35 % entre les deux périodes, ce qui ne permet pas d'affirmer que les attentats de Paris aient ravivé une « connexion sécurité-migration ». L'existence de cette connexion est cependant indéniable, dans la mesure où le vocabulaire sur la sécurité nationale devance celui sur l'asile dans des lois dont la fonction originelle est de réguler les flux migratoires d'immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

### Espagne

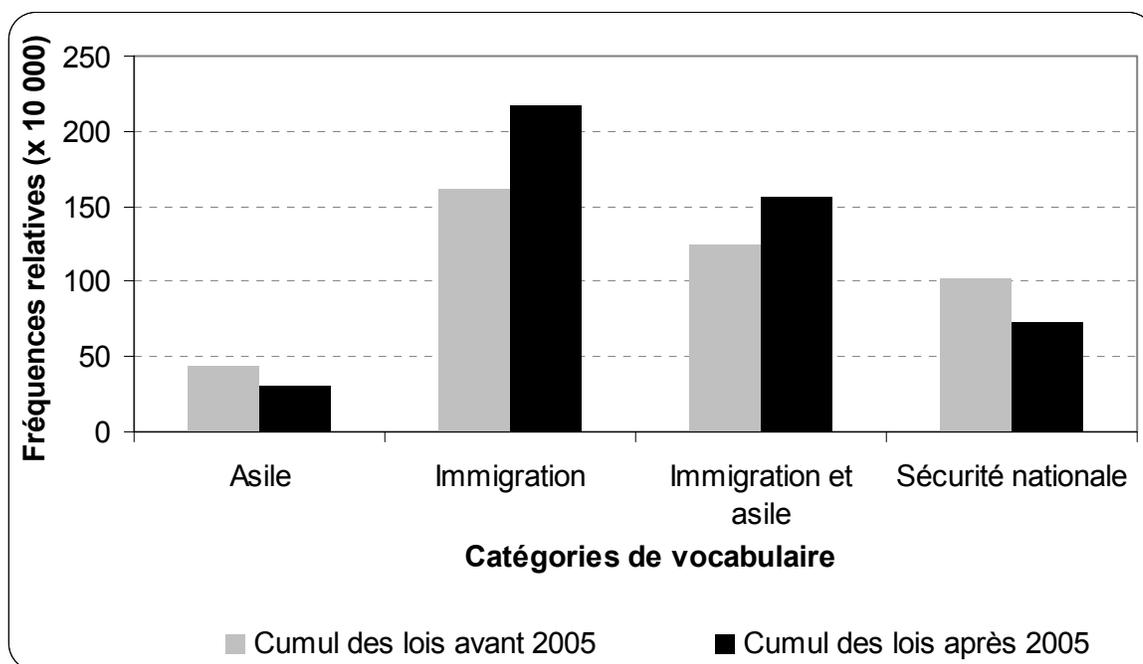


Figure 14. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Madrid du 11 mars 2004 (Espagne)

Pour l'Espagne, les actes terroristes sur le territoire national qui ont permis le découpage du corpus en deux périodes sont les attentats de Madrid de 2004. Une baisse de la fréquence relative du vocabulaire sur l'asile, qui était déjà le moins utilisé des quatre avant 2005, peut être observée sur la figure 14 (page 81) ; cette diminution est de l'ordre de 31 %. En contrepartie, la fréquence relative du vocabulaire sur l'immigration a augmenté après 2005, dépassant nettement le cap des 200 suite à une augmentation de 35 % ; ce vocabulaire est et demeure le plus présent avant et après les attentats de Madrid. Le vocabulaire sur l'immigration et l'asile est également utilisé plus fréquemment, avec une fréquence relative en

hausse de 26 % après 2005. Quant au vocabulaire sur la sécurité nationale, il est employé moins communément après 2005, avec une fréquence relative inférieure de 29 % pour la période 2005-2008 par rapport à la période 1989-2004. L'Espagne s'avère donc très semblable à la France, dans la mesure où les attentats de Madrid n'ont pas influencé de manière positive la saillance du vocabulaire sur la sécurité nationale dans les législations espagnoles sur l'immigration et l'asile – baisse de la fréquence relative de 29 % dans le cas espagnol. La « connexion sécurité-migration », même si elle est bien présente en Espagne – fréquences relatives du vocabulaire sur la sécurité nationale supérieures à celles du vocabulaire sur l'asile –, n'a pas été renforcée par les attentats de Madrid.

### Royaume-Uni

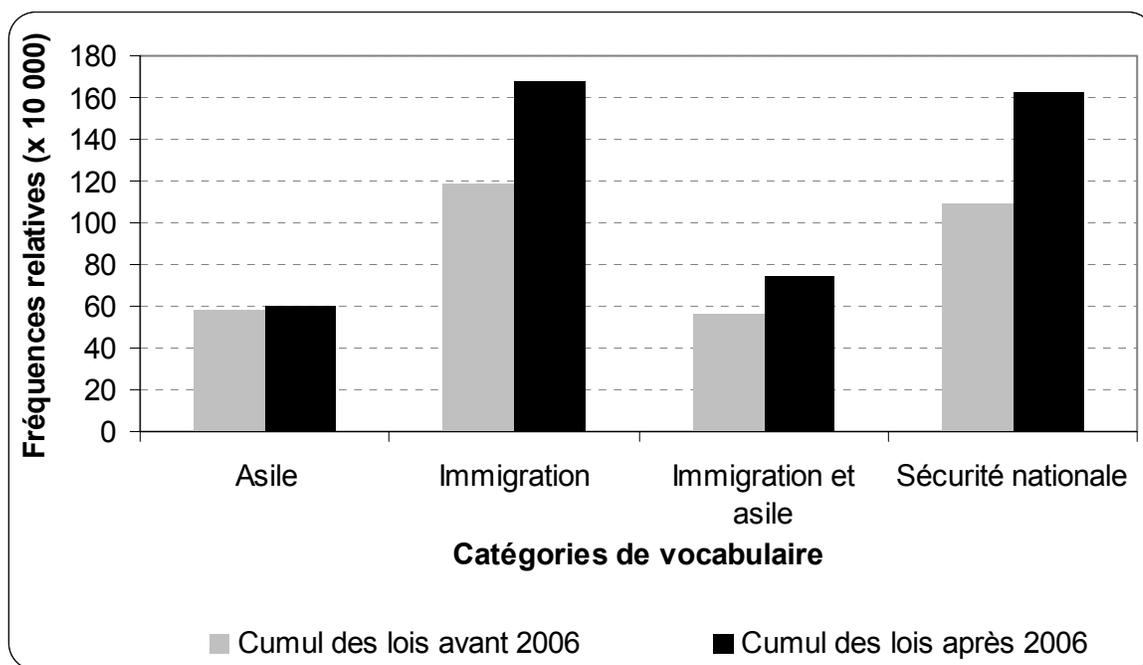


Figure 15. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Londres du 7 juillet 2005 (Royaume-Uni)

Les changements dans l'usage des différents vocabulaires après les attentats de Londres sont illustrés par la figure 15 (page 82). L'emploi du vocabulaire spécifique à l'asile reste relativement inchangé, avec une très faible hausse de la fréquence relative après 2006 (4,3 %) ; ce vocabulaire est le moins utilisé après 2006. Une augmentation, nettement plus marquée, est également observable pour ce qui est du vocabulaire associé à l'immigration, avec un accroissement de 41 % de la fréquence relative ; ce vocabulaire demeure le plus employé après 2006. En ce qui a trait à l'immigration et l'asile, cette croissance est de 33 %. Enfin, dans le cas du vocabulaire relatif à la sécurité nationale, l'augmentation de la fréquence relative est de 49 %, plaçant l'emploi de ce vocabulaire à un niveau somme toute identique à celui du vocabulaire sur l'immigration. Cette hausse manifeste du recours au vocabulaire sur la sécurité nationale après 2006 permet d'affirmer que la « connexion sécurité-migration », qui était déjà présente avant les attentats de Londres avec des fréquences relatives supérieures à celles des vocabulaires sur l'asile et sur l'immigration et l'asile, a été nettement accentuée par lesdits attentats. Il convient toutefois de relativiser les différents résultats obtenus dans le cas britannique car pour la période consécutive aux attentats, une seule loi était à l'étude. En effet, ce pays a une loi sur l'immigration et l'asile datant de 2006, qui est l'année de référence choisie pour les attentats de Londres. Nous avons déterminé qu'il convenait d'inclure cette loi dans le corpus législatif antérieur à l'année de référence<sup>48</sup>.

---

<sup>48</sup> Nous avons cependant recalculé les fréquences relatives en incluant la loi de 2006 dans le corpus de la période suivant les attentats de Londres de 2005. Dans le cas du vocabulaire sur la sécurité nationale, l'augmentation de la fréquence relative n'est plus de 49, mais de 38 %, ne laissant cependant aucun doute quant à l'influence de ces attentats sur la « connexion sécurité-migration » dans les lois britanniques sur l'immigration et l'asile.

### **Bilan pour les trois pays**

L'étude de l'impact d'un acte de terrorisme majeur au niveau national sur l'importance de la « connexion sécurité-migration » ne s'est pas avérée concluante pour la France et l'Espagne. Néanmoins, dans le cas britannique, une augmentation marquée – qui est cependant à relativiser, comme expliqué plus haut – du recours au vocabulaire sur la sécurité nationale permet d'affirmer que les attentats de Londres de 2005 ont mené à une réaffirmation de la « connexion sécurité-migration » au Royaume-Uni.

### **3.4. Après le national, le supranational : sécurité et droit communautaire européen sur l'immigration et l'asile**

Trois des six pays étudiés étant membres de l'Union européenne (Royaume-Uni, France, Espagne), nous nous intéressons ici au traitement des questions d'immigration et d'asile au sein de l'UE, après avoir expliqué la pertinence de l'étude du droit communautaire. Dans cette section, nous étudions les textes principaux de ce droit en matière d'immigration et d'asile depuis le Traité d'Amsterdam. Puis, comme nous l'avons fait pour les différents pays, nous nous penchons sur l'évolution de ces textes avant et après trois dates clés, à savoir les attentats du 11 septembre 2001, de Madrid en 2004 et de Londres en 2005. Les attentats de Paris de 1995 sont volontairement exclus de l'analyse, leur influence sur le droit de l'UE étant impossible à évaluer étant donné qu'ils ont eu lieu *avant*

le transfert des questions d'immigration et d'asile du pilier justice et affaires intérieures au droit communautaire<sup>49</sup> (Adam et Devillard 2008, 15).

### 3.4.1. Pourquoi étudier l'Union européenne ?

Avant toute chose, il est essentiel de discuter de la pertinence de l'examen du droit communautaire européen dans un mémoire dont la visée première est l'étude des lois *nationales* de différents États de l'OCDE. Nous expliquons donc ici que nous intéressons à cette entité supranationale pour deux raisons principales.

Tout d'abord, la prise en compte de ce droit est incontournable pour cerner adéquatement toutes les dimensions des changements de politiques d'immigration et d'asile au Royaume-Uni, en France et en Espagne. En effet, il est transposé en droit national dans les divers États membres de l'Union européenne – sauf exceptions – ; il a donc un caractère contraignant pour les différents États concernés et un impact certain sur leurs législations au niveau national. L'analyse portant sur le Royaume-Uni, la France et l'Espagne serait donc incomplète si les changements du droit communautaire européen en matière d'immigration et d'asile étaient négligés. Le droit communautaire est donc étudié comme un régime juridique complémentaire aux régimes nationaux britannique, français et espagnol assujettis aux mêmes influences potentielles. Pour cette raison, nous soumettons le corpus européen aux mêmes tests que les corpus nationaux, avec la prise en

---

<sup>49</sup> « Aussi faut-il attendre l'adoption du *Traité d'Amsterdam* (sauf si c'est pas en italiques dans la citation) en 1999 pour que les questions de visas, d'asile, d'immigration et de libre circulation de toutes les personnes, y compris les ressortissants de pays tiers, soient transférées du pilier justice et affaires intérieures au Titre IV du traité CE (Traité CE, art.61-69) » (Adam et Devillard 2008, 15).

compte de différentes attaques terroristes comme facteurs influant sur la « connexion sécurité-migration ».

L'étude de l'Union européenne nous est également apparue incontournable à cause du lien effectué entre questions migratoires et sécurité intérieure de l'Union. Lavenex et Huysmans y font référence lorsqu'ils mentionnent que les politiques d'immigration et d'asile, au même titre que les affaires criminelles, sont considérées comme des enjeux de sécurité intérieure de l'Union<sup>50</sup>. Lavenex et Mérand font un constat similaire en affirmant que

de nouveaux enjeux sont apparus comme autant de « menaces à la sécurité » qui, loin de relever de l'univers traditionnel des relations interétatiques, s'inscrivent plutôt dans les structures sociales ou économiques, comme le crime organisé, les migrations ou la dépendance énergétique (Lavenex et Mérand 2007, 5).

De plus, Gabrielli affirme que « la thématique des migrations est abordée de façon croissante selon l'angle de la sécurité » (Gabrielli 2007, 150) et, en accord avec Didier Bigo, déclare que « le prisme sécuritaire paraît être le seul instrument avec lequel lire un phénomène kaléidoscopique comme la migration » (Gabrielli 2007, 150-151).

---

<sup>50</sup> "Coupled with their political salience in domestic debates, immigration and asylum policies were thus framed together with criminal matters as issues of 'internal security' in the European 'area of freedom, security and justice' (Huysmans 2000 ; Lavenex 2001)" (Lavenex et Uçarer 2004, 688-689).

### 3.4.2. Présentation succincte du corpus législatif de l'Union européenne

Comme nous l'avons précédemment fait pour les six États, nous avons constitué un corpus de lois sur l'immigration et l'asile à partir des textes principaux du droit communautaire en la matière. Pour ce faire, nous nous sommes référés aux fiches de synthèse de la législation « Justice, liberté et sécurité », plus particulièrement à la partie « Libre circulation des personnes, asile et immigration », disponible sur le site officiel de l'Union européenne (Union européenne 2009a). Nous étudions un total de onze textes législatifs (voir l'annexe VII, page xlviii). Le premier est le Titre IV du *Traité d'Amsterdam* de 1997, intitulé « Visas, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes » et présenté comme l'intégration de la coopération Schengen au sein du droit de l'UE (Union européenne 2009b). L'OIM, pour sa part, traite d'une « approche communautaire [ayant pris] le pas sur la logique intergouvernementale » après une période marquée par la réticence des États membres à abandonner leurs compétences exclusives en matière d'immigration et de contrôles frontaliers<sup>51</sup> (Adam et Devillard 2008, 15). Le Royaume-Uni est l'un des trois pays qui ne participe pas au Titre IV (Adam et Devillard 2008, 15). Nous avons également identifié huit directives-clés du Conseil de l'Union européenne suite à la lecture des fiches de synthèse mentionnées précédemment. Ces directives sont relatives aux décisions d'éloignement (2001/40/CE), à l'aide à l'immigration

---

<sup>51</sup> « Aussi faut-il attendre l'adoption du *Traité d'Amsterdam* (sauf si c'est pas dans la citation) en 1999 pour que les questions de visas, d'asile, d'immigration et de libre circulation de toutes les personnes, y compris les ressortissants de pays tiers, soient transférées du pilier justice et affaires intérieures au Titre IV du traité CE (Traité CE, art.61-69) » (Adam et Devillard 2008, 15).

irrégulière (2002/90/CE), à l'accueil des demandeurs d'asile (2003/9/CE), au regroupement familial (2003/86/CE), aux résidents de longue durée (2003/109/CE), à la libre circulation des citoyens de l'UE (2004/38/CE), aux obligations des transporteurs aériens (2004/82/CE) et au retour des personnes en séjour irrégulier (2008/115/CE). En plus de ces directives, le corpus comprend deux règlements du Conseil. Le premier, le *Règlement (CE) n° 343/2003*, s'intéresse à la détermination du statut de réfugié. Le second, le *Règlement (CE) n° 562/2006*, porte sur le franchissement des frontières.

### 3.4.3. Législation sur l'immigration et l'asile : statu quo depuis le Traité d'Amsterdam ?

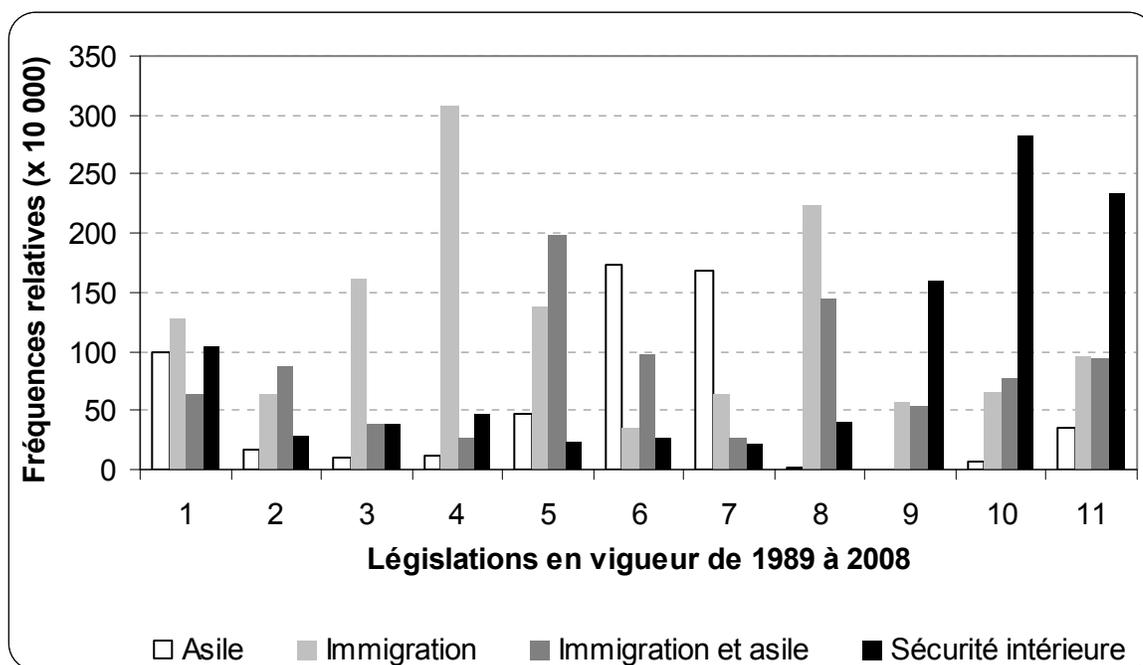


Figure 16. Recours à diverses catégories de vocabulaire au sein de l'Union européenne

Comme il en a été pour les six études de cas par pays, l'analyse détaillée des législations de l'Union européenne révèle qu'il y a eu des fluctuations importantes dans l'emploi des vocabulaires liés à l'asile, l'immigration, l'immigration et l'asile et la sécurité intérieure, avec néanmoins une seule fréquence relative nulle (voir figure 16, page 88). Il est cependant possible de noter qu'à partir de la Directive 2004/82/CE, le recours au vocabulaire portant sur la sécurité nationale a augmenté de manière significative, en faisant ainsi le vocabulaire le plus fréquent dans les deux directives et le règlement concernés. Pour ce qui est de l'asile, à l'exception de la Directive 2003/9/CE et du Règlement (CE) n° 343/2003, les fréquences relatives demeurent inférieures à 100. Le vocabulaire sur l'immigration est utilisé avec le plus d'inconstance, passant d'une fréquence maximale de 309 dans la Directive 2003/109/CE (qui porte sur les résidents de longue durée) à 36 dans la Directive 2003/9/CE (qui porte sur les demandeurs d'asile). Enfin, le vocabulaire sur l'immigration et l'asile est également employé de manière disparate, étant dominant dans la Directive 2003/86/CE et marginal dans la Directive 2003/109/CE. Il faut toutefois noter que ces variations extrêmes peuvent être imputables au haut degré de spécialisation de ces éléments du droit communautaire ; il est en effet logique qu'il y ait une forte dominance du vocabulaire sur l'asile dans la directive 2003/9/CE dont l'objet principal est l'homogénéisation des normes d'accueil des demandeurs d'asile. Il demeure malgré cela intéressant d'étudier l'évolution des quatre catégories de vocabulaire dans le corpus de l'UE car elle nous renseigne sur la présence d'enjeux donnés à différentes périodes.

### 3.4.4. Législation sur l'immigration et l'asile et effet des attentats du 11 septembre 2001

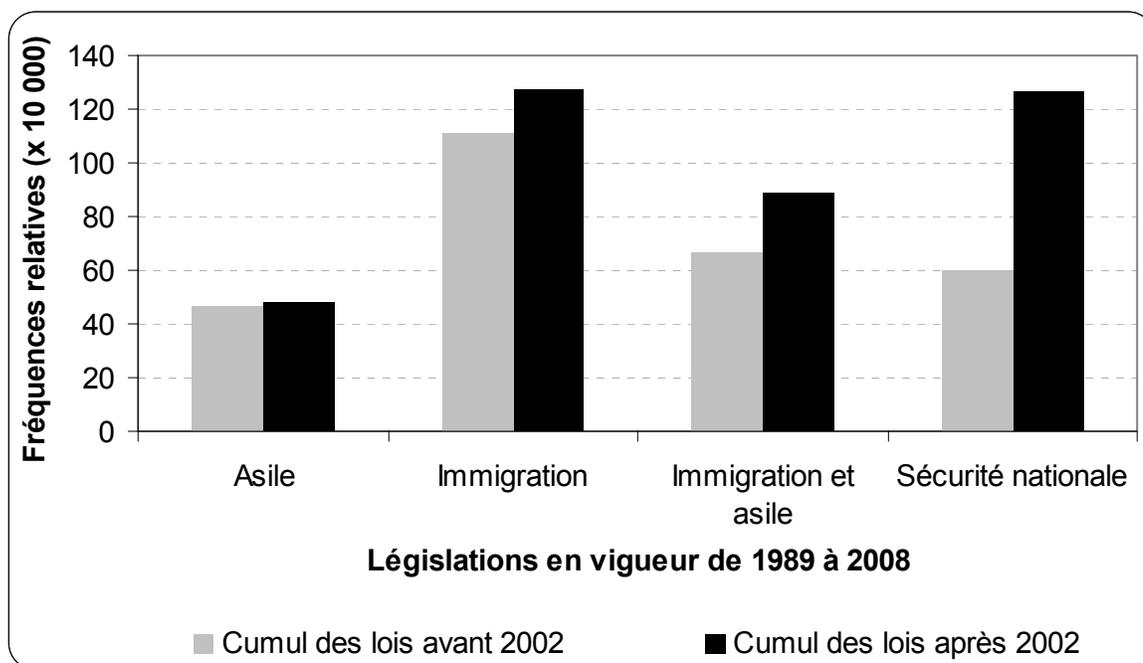


Figure 17. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats du 11 septembre 2001 (Union européenne)

La fréquence d'emploi du vocabulaire sur l'asile reste quasiment inchangée après les attentats du 11 septembre 2001, avec une hausse de 2,8 % (voir figure 17, page 90) ; il reste donc le moins employé après 2001. L'augmentation de la fréquence relative est plus importante dans le cas de l'immigration (15 %), permettant à ce vocabulaire de demeurer le plus utilisé malgré l'ascension fulgurante du vocabulaire sur la sécurité nationale. En effet, la fréquence relative de ce dernier a plus que doublé, lui conférant un niveau d'utilisation identique à celui sur l'immigration après 2001 (avec une fréquence relative de 127 pour

l'immigration *et* pour la sécurité nationale). Pour finir, la fréquence relative du vocabulaire sur l'immigration et l'asile a augmenté de manière significative, avec une hausse de 33 %. Les attentats du 11 septembre 2001, toutes choses étant égales par ailleurs, semblent donc avoir joué un rôle dans les changements du droit communautaire en matière d'immigration et d'asile avec une augmentation non équivoque du recours au vocabulaire sur la sécurité nationale mais surtout avec son passage du troisième rang au premier rang – à égalité avec le vocabulaire associé à l'immigration.

### 3.4.5. Législation sur l'immigration et l'asile et effets des principales attaques terroristes contre des États membres

#### Attentats de Madrid du 11 mars 2004

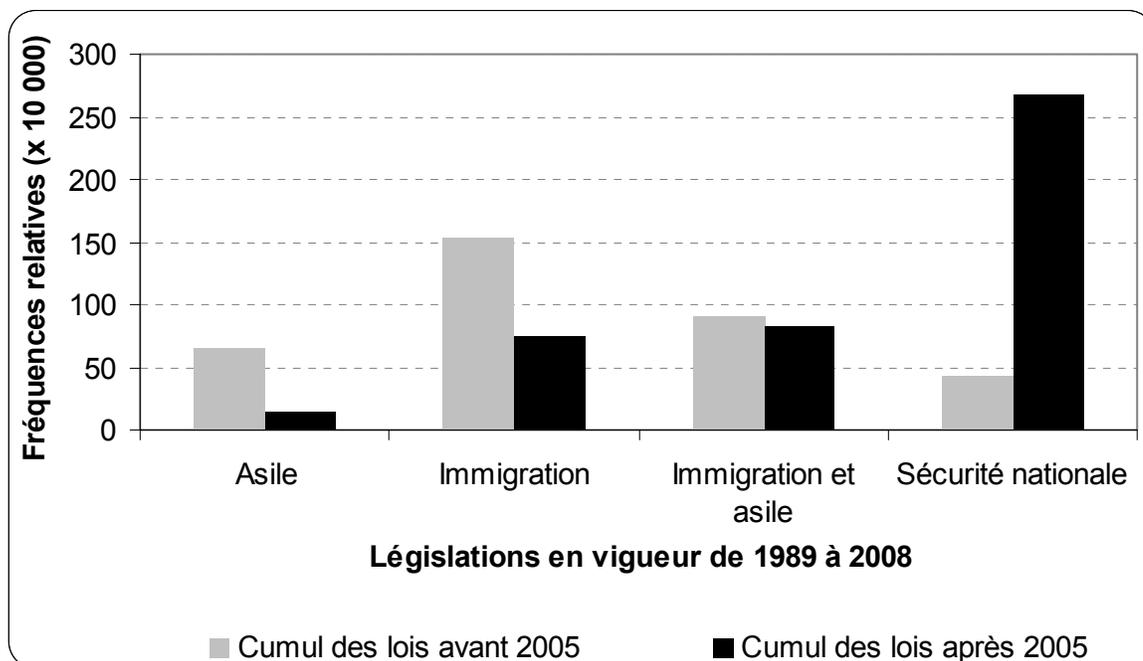


Figure 18. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Madrid du 11 mars 2004 (Union européenne)

L'évolution du droit communautaire sur l'immigration et l'asile après les attentats de Madrid, illustrée par la figure 18 (page 92), est particulièrement intéressante car une diminution des fréquences relatives est notable pour tous les vocabulaires excepté celui associé à la sécurité nationale. En effet, entre les périodes 1989-2004 et 2005-2008, le vocabulaire sur l'asile passe du troisième au quatrième rang avec une chute brutale de la fréquence relative – 77 %. Le recul

dans le cas du vocabulaire sur l'immigration est également important, de l'ordre de 51 %, ce qui le ramène, après 2005, à un niveau comparable à celui du vocabulaire sur l'immigration et l'asile après cette même date. Ce dernier vocabulaire est celui dont l'utilisation demeure, relativement du moins, inchangée, avec une baisse de 8 % de la fréquence relative. Enfin, le changement le plus marquant concerne le vocabulaire sur la sécurité nationale, dont la fréquence relative a plus que sextuplé après 2005, passant de 43 à 268. Les attentats de Madrid de 2005, toutes choses étant égales par ailleurs, ont donc eu une influence très marquée sur la « connexion sécurité-migration » dans le droit communautaire européen en matière d'immigration et d'asile.

#### Attentats de Londres du 7 juillet 2005

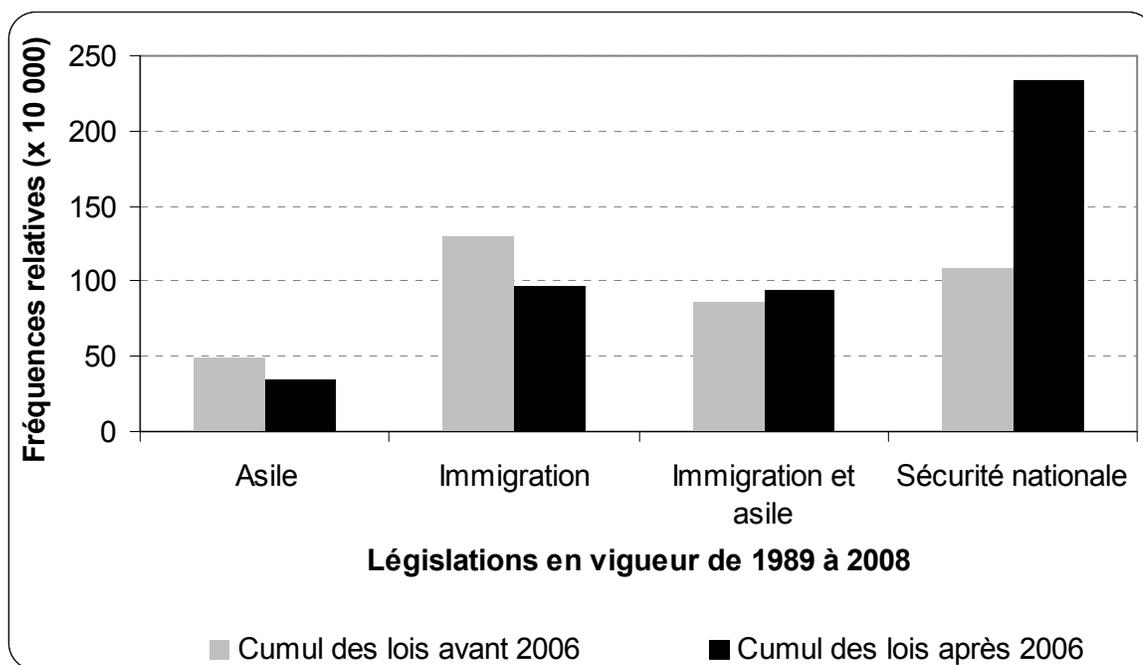


Figure 19. Recours à diverses catégories de vocabulaire, avant et après les attentats de Londres du 7 juillet 2005 (Union européenne)

Après les attentats de Londres en 2005, l'utilisation de chacune des catégories de vocabulaire a varié de manière distincte comme le montre la figure 19 (page 93). Les vocabulaires sur l'asile et sur l'immigration sont moins employés après 2006, avec des fréquences relatives diminuant respectivement de 30 et 26 %. Une faible hausse est observable en ce qui a trait au vocabulaire sur l'immigration et l'asile (7,8 %) ; il demeure cependant au troisième rang après 2006. Comme il en est pour les attentats de Madrid, la fréquence relative du vocabulaire sur la sécurité nationale a nettement augmenté – elle a plus que doublé, passant de 109 à 234. L'accroissement considérable du recours à ce vocabulaire – qui devient le plus employé après 2006 –, de même que la baisse et/ou la stagnation des vocabulaires traditionnellement liés à l'immigration et à l'asile, confirme que la « connexion sécurité-migration » aurait été accrue par les attentats de Londres de 2005. Il est néanmoins important de relativiser cette conclusion ; de même que pour le corpus britannique avant et après 2006, il y a seulement une directive à l'étude pour la période postérieure à 2006, ce qui a une influence non négligeable sur les fréquences relatives, tout particulièrement dans le cas de la sécurité nationale. En effet, si le règlement de 2006 est inclus dans la période suivant 2006, la variation des fréquences relatives sera identique à celle calculée pour les attentats de Madrid, à savoir une multiplication par plus de six. Ceci permettrait de nuancer l'impact des attentats de Madrid sur le droit communautaire. Les résultats obtenus dans l'analyse « avant/après les attentats de Madrid » pourraient être une conjugaison de l'influence de ces attentats *et* de celle des attentats de Londres, survenus un peu plus d'une année plus tard.

### 3.5. Changements graduels des institutions et politiques d'immigration et d'asile ; quelles explications possibles ?

Les raisons qui motivent le choix du néoinstitutionnalisme historique ayant déjà été évoquées dans le premier chapitre du mémoire, nous traitons en priorité des différents types de changement institutionnel présentés dans la littérature<sup>52</sup>. Pierson explique avec justesse l'importance de ces mécanismes pour la compréhension des changements graduels lorsqu'il souligne qu'ils permettent une meilleure étude des séquences temporelles<sup>53</sup>. Nous commençons par la présentation de la typologie de cinq mécanismes de changement de Streeck et Thelen. D'après la littérature sur le sujet, la *conversion* semble être le mécanisme à l'œuvre dans le cas qui nous intéresse. Nous tâchons donc de démontrer qu'il y a conversion des lois sur l'immigration et l'asile depuis la fin de la Guerre froide, à des degrés variables selon les entités étudiées (six États et Union européenne). Pour ce faire, nous nous appuyons sur les résultats des analyses de contenu qui sont présentés dans les parties 3.3 et 3.4 et qui marquent l'importance accrue des enjeux sécuritaires dans diverses lois en la matière.

---

<sup>52</sup> Si l'on se fie à Thelen, ces changements seraient de nature incrémentale : « As North points out, most change in politics is of an incremental variety – the kind of "bounded change" to which Pierson alludes » (Thelen 2000, 104).

<sup>53</sup> "Specifying mechanisms also helps to develop hypotheses about where we might expect to encounter similar dynamics – in other words, it helps us to develop portable claims about temporal sequences" (Pierson 2000, 76).

### 3.5.1. Cinq modes de changement graduel identifiés par Streeck et Thelen

La revue de littérature a permis d'établir que les politiques d'immigration et d'asile que nous étudions sont des « conventions officielles » répondant à la définition du concept d'« institutions » que les néoinstitutionnalistes historiques fournissent dans « La science politique et les trois néo-institutionnalismes » (Hall et Taylor 1997, 471). L'intérêt pour les processus historiques, tel que souligné par Thelen, cadre bien avec notre étude de législations sur une période de vingt ans<sup>54</sup>. Nous avons également évoqué l'ouvrage *Beyond continuity: institutional change in advanced political economies* de Wolfgang Streeck et Kathleen Thelen ainsi que la typologie de cinq modes de changement graduel construite par ces deux chercheurs. Elle découle notamment du fait que Thelen rejette l'idée de rendements croissants qui inciteraient à suivre la même trajectoire de changement<sup>55</sup>. Pour reprendre ses propos,

these conceptualizations [functional conversion and layering] provide a way of thinking about institutional reproduction and change that steers a course between deterministic “lock-in” models on the one hand, and overly fluid “one damn thing after another” models on the other hand (Thelen 2000, 107).

La typologie de Streeck et Thelen présente la particularité de regrouper des modes de changement présents dans la littérature néoinstitutionnaliste. De plus, elle

---

<sup>54</sup> “Although historical institutionalists are just as interested as ‘other’ institutionalists in the regularities of politics over time, they tend to emphasize historical process over equilibrium order” (Thelen 1999, 384).

<sup>55</sup> “Institutional innovators accommodate and in many ways adapt to the logic of the preexisting system, but their actions do not push developments further along in the same direction, as suggested by increasing returns arguments” (Thelen 2000, 106).

désigne les mécanismes à l'œuvre et les processus d'élaboration pour chacun d'entre eux (voir l'annexe II, page xvii). Ces cinq modes sont le *displacement*, le *layering*, le *drift*, l'*exhaustion* et la *conversion* (Streeck et Thelen 2005, 31).

### **Exhaustion**

Ce premier mode est le plus atypique des cinq, dans la mesure où il s'intéresse à un effondrement institutionnel et non à un simple changement (Streeck et Thelen 2005, 29). Comme Thelen l'a souligné en 2000, « institutional breakdown is only one variety of institutional change, and maybe not even the most common or important one » (Thelen 2000, 104). Au sens strict, l'*exhaustion* serait « a process in which behaviors invoked or allowed under existing rules operate to undermine these » (Streeck et Thelen 2005, 29). Dans le cas des politiques d'immigration et d'asile telles que présentées dans ce mémoire, l'*exhaustion* n'est pas le mode adéquat pour comprendre les changements intervenus depuis la fin de la Guerre froide. En effet, nous ne pouvons pas dire que les pratiques liées aux lois sur l'immigration et l'asile participent à l'affaiblissement desdites lois. S'il est vrai que de nouvelles lois sur l'immigration et l'asile sont entrées en vigueur, elles ne contribuent pas au déclin des lois existantes. Les États-Unis et l'Australie en sont un exemple frappant avec des lois datant des années 50 qui sont encore appliquées aujourd'hui. Le phénomène d'*exhaustion* n'est donc pas observable dans le cas des changements de politiques d'immigration et d'asile, autant pour les six pays étudiés que pour l'Union européenne.

### **Displacement**

Le deuxième mode, le *displacement*, ne correspond pas non plus aux constats effectués sur les changements des politiques d'immigration et d'asile depuis 1989. En effet, pour qu'il y ait *displacement*, il faut que « traditional arrangements are

discredited or pushed to the side in favor of *new institutions* [italiques ajoutées] and associated behavioral logics » (Streeck et Thelen 2005, 20). Ce mode suppose donc l'adoption d'un système inconnu, auparavant perçu comme « déviant, aberrant, anachronique » (Streeck et Thelen 2005, 20). L'histoire des changements de lois d'immigration et d'asile ne s'apparente nullement à du *displacement*. Pour les six États étudiés ainsi que pour l'Union européenne, de nouvelles lois, réglementations et/ou directives s'ajoutent à un régime juridique préexistant. Cependant, ces institutions sont créées sans pour autant remettre en question le bien-fondé des institutions existantes. Ainsi, ces dernières ne sont pas discréditées ni mises de côté et, à moins de modifications ultérieures, elles sont appliquées de manière inchangée. Nous constatons également l'absence d'un système novateur de régulation des flux migratoires qui aurait auparavant été jugé déviant ou aberrant ; le recours à divers textes législatifs est toujours privilégié. Le *displacement* n'est donc pas un mode de changement graduel adéquat permettant d'expliquer les changements des lois d'immigration et d'asile depuis 1989 pour les sept entités étudiées.

### **Drift**

Le *drift* correspond mieux aux dynamiques observées dans notre étude et procure un portrait généralement fidèle des changements de lois d'immigration et d'asile. En effet, selon Streeck et Thelen,

institutions require active maintenance; to remain what they are they need to be reset and refocused, or sometimes more fundamentally recalibrated and renegotiated, in response to changes in the political and economic environment in which they are embedded (Streeck et Thelen 2005, 24).

Le mode du *drift* s'avère particulièrement intéressant dans le cas qui nous intéresse puisqu'il permet de tenir compte de la réactivité à des mutations de l'environnement politique et économique. Dans le cas des lois sur l'immigration et l'asile, le changement serait de nature politique, avec l'apparition de la « connexion sécurité-migration ». Cependant, ce mode de changement fait abstraction d'une dimension importante, à savoir les nouvelles attentes des acteurs vis-à-vis d'institutions existantes. Il n'explique pas le glissement progressif de la vocation des lois sur l'immigration et l'asile, que nous avons été en mesure de constater dans les parties 3.3 et 3.4. Ces lois passent du statut de « régulateur des migrations internationales » à celui de « garant de la sécurité nationale ». Aussi, même s'il correspond mieux que *l'exhaustion* et le *displacement* aux constats faits sur les lois sur l'immigration et l'asile, le *drift* n'est cependant pas adéquat pour comprendre tous les changements desdites lois.

### **Layering**

Le *layering* comme mode de changement graduel<sup>56</sup> ne permet pas à lui seul de rendre compte de toute la complexité inhérente aux changements de lois sur l'immigration et l'asile. Il est défini par Streeck et Thelen comme des

new dynamics [...] set in motion by political actors working on the margins by introducing amendments that can initially be 'sold' as refinements of or correctives to existing institutions. Since the new layers created in this way do not as such and directly undermine existing institutions, they typically do not provoke countermobilization by defenders of the status quo (Streeck et Thelen 2005, 23).

---

<sup>56</sup> "Typically, institutional evolution through layering results from actors' efforts to shape the development of an institution when they are either incapable of changing it at a macro-level or do not seek to do so" (Boas 2007, 47).

Il est vrai que de nouvelles lois sur l'immigration et l'asile peuvent être complémentaires à des lois existantes en la matière sans pour autant remettre en question le bien-fondé de ces dernières. Il est également exact que dans certains cas, en particulier pour l'*Immigration and Nationality Act* aux États-Unis, des modifications sont possibles et peuvent être présentées comme des ajustements mineurs de la version originelle de 1952. Cependant, comme nous en avons déjà fait état dans le deuxième chapitre de ce mémoire, la majorité des pays ont effectué des changements importants et/ou majeurs de leurs politiques d'immigration et d'asile ; il ne s'agit donc pas là d'ajouts marginaux. De plus, dans le cas qui nous intéresse, une contre-mobilisation de certains acteurs sociaux est observable ; ils sont soit favorables au statu quo (face à un durcissement des lois), soit favorables à un changement d'une autre nature (assouplissement desdites lois). Cette contre-mobilisation est documentée dans les médias de masse de nombreux pays et prend différentes formes (manifestations, pétitions, etc.). Le *layering* ne permet donc pas de saisir entièrement la logique sous-jacente aux changements de politiques d'immigration et d'asile, même s'il avère utile dans le cas de certains documents modifiés tels que l'*Immigration and Nationality Act* aux États-Unis et le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* au Canada.

### **Conversion**

La *conversion*, cinquième mode de changement, correspond le plus aux observations faites autant sur les six pays que sur l'Union européenne. Elle est définie succinctement par Béland comme étant le développement de nouveaux buts et l'entrée en scène de nouveaux acteurs qui changent le rôle institutionnel ou les objectifs centraux d'une institution (Béland 2007, 22). Pour leur part, Streeck et Thelen décrivent ce mode comme la *redirection* de designs institutionnels vers de

nouveaux objectifs afin de répondre aux défis de changements d'environnement (Thelen 2003, 228) ; (Streeck et Thelen 2005, 26). En d'autres termes,

changes in the nature of the challenges actors face or in the balance of power allow for institutions created to serve certain interests to be redirected to very different and even diametrically opposed goals and ends (Streeck et Thelen 2005, 28).

Les définitions du concept de *conversion* sont loin d'être univoques comme l'a souligné Thelen en 2000<sup>57</sup>. Nous retiendrons celle de Streeck et Thelen<sup>58</sup>, étant donné que ces deux auteurs sont à l'origine de la typologie des modes de changement graduel que nous employons. La *conversion* aurait donc pour source un changement dans l'environnement ; les acteurs feraient alors face à de nouveaux problèmes qu'ils affrontent en utilisant des institutions existantes de manières nouvelles (Thelen 2003, 228). La *conversion* nous paraît particulièrement appropriée pour expliquer les changements des lois sur l'immigration et l'asile pour les six pays étudiés ainsi que pour l'Union européenne. Les observations faites sur l'évolution des différentes catégories de vocabulaire nous permettent d'affirmer que ces lois seraient passées du statut de simple outil de régulation économique à celui de partie intégrante d'un appareil plus vaste visant à accroître

---

<sup>57</sup> "In the case of institutional conversion, achieving greater precision would likely involve distinguishing different mechanisms at work in different types of conversion processes – for example, externally initiated versus internally generated, or conversion through the incorporation of (previous) outsiders versus *conversion by insiders adapting old institutions to cope with new challenges* [italiques ajoutées]" (Thelen 2000, 108).

<sup>58</sup> Le choix d'employer la définition fournie par Streeck et Thelen implique que nous ne tiendrons pas compte de l'importance du rôle joué par des acteurs politiques afin d'expliquer l'évolution différenciée des discours sur l'immigration et l'asile dans les six pays à l'étude. Ce facteur, qui pourrait jouer un rôle dans les changements législatifs en matière d'immigration et d'asile, serait intéressant à aborder dans une recherche future.

la sécurité intérieure des États. La revue de littérature souligne que ce changement de vocation des lois sur l'immigration et l'asile serait intervenu suite à la « connexion sécurité-migration », qui peut être assimilée à un « défi de changements d'environnement ». Elle relève également l'importance de la fin de la Guerre froide pour le lien effectué entre migrations internationales et sécurité nationale *et* le rôle des attentats du 11 septembre 2001 qui raviveraient cette « connexion ». Ainsi, ces derniers seraient un point tournant qui a offert la possibilité aux États de légitimer la *redirection* de leurs politiques d'immigration, à savoir un changement significatif d'orientation de celles-ci.

La *conversion* est donc le mode qui permet d'expliquer, de la manière la plus adéquate, les changements des lois sur l'immigration et l'asile depuis 1989-1990.

### **3.5.2. Évolution de la « connexion sécurité-migration » : conversion institutionnelle des législations sur l'immigration et l'asile ?**

Après cette esquisse des cinq modes de changement graduel de la typologie de Streeck et Thelen, il apparaît que la *conversion* est le seul mode qui permette de comprendre l'importance accrue des enjeux liés à la sécurité nationale dans les lois sur l'immigration et l'asile. Cependant, comme le souligne Boas, il est possible que deux modes coexistent. Boas affirme qu'ils ne sont pas mutuellement exclusifs, prenant l'exemple d'un parti politique où *layering* et *conversion* sont complémentaires : « both layering and conversion, previously posited as separate and distinct mechanisms, may actually coexist in a single instance of institutional change » (Boas 2007, 50-51). Nous gardons donc à l'esprit la possibilité que les

changements des lois en matière d'immigration et d'asile se soient produits par le biais d'une *conversion* conjuguée à l'un des quatre autres modes.

Pour chacune des six études de cas (États-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, Espagne et Australie) ainsi que pour l'Union européenne, il nous faut donc démontrer qu'il y a eu *conversion* des politiques d'immigration. Nous déduisons l'existence de cette *conversion* si nous observons un « processus par lequel les objectifs principaux d'une politique sont transformés »<sup>59</sup> (Béland 2007, 33). Plus spécifiquement, à partir des analyses de contenu effectuées aux parties 3.3 et 3.4, nous concluons à une *conversion* s'il y a glissement d'un vocabulaire spécifique aux migrations comme outils économiques et/ou devoir de protéger – pour les immigrants et les réfugiés respectivement – à un vocabulaire propre à la sécurité nationale.

### États-Unis

L'analyse des données sur les États-Unis – se reporter à la figure 7 (page 69) – nous mène à conclure à l'existence d'une *conversion* des lois sur l'immigration et l'asile dans ce pays, *conversion* présente au sortir de la Guerre froide puis renforcée par les attentats du 11 septembre 2001. En effet, l'évolution de l'usage des vocabulaires relatifs aux migrations d'une part (« asile », « immigration » et « immigration et asile ») et à la sécurité nationale d'autre part marque un glissement vers ce dernier type de vocabulaire. Les lois sur l'immigration et l'asile aux États-Unis, même avant le 11 septembre 2001, avaient déjà acquis le statut de « garant de la sécurité nationale ». L'emploi important du vocabulaire sur la

---

<sup>59</sup> “As evidenced above, the first two episodes of institutional change described here correspond to what Kathleen Thelen labels institutional conversion, a process by which the major objectives of a policy are transformed” (Béland 2007, 33).

sécurité nationale, qui est 6,7 et 6,4 fois supérieur à celui du vocabulaire sur l'asile – respectivement avant et après 2002 – montre que les enjeux sécuritaires ont pris le pas sur les questions liées aux migrations. De plus, l'augmentation significative (32 %) de l'usage du vocabulaire sur la sécurité nationale après 2002 souligne de manière non équivoque que les attentats de 2001 ont contribué à la *conversion* des lois sur l'immigration et l'asile, renforçant leur rôle au sein d'un appareil plus vaste qui a pour objectif la sauvegarde de la sécurité nationale américaine. Nous avons déjà démontré l'existence d'une « connexion sécurité-migration » aux États-Unis. Cependant, c'est la *magnitude* du recours au vocabulaire sur la sécurité nationale qui nous permet de conclure à une *conversion*, donc un changement de vocation des lois américaines sur l'immigration et l'asile. Un emploi plus modéré de ce vocabulaire aurait signalé un lien entre « migrations » et « sécurité nationale », sans pour autant signifier que cette dernière acquiert une importance croissante dans la régulation des flux migratoires.

### **Canada**

Pour ce qui est du Canada, nous sommes également en mesure de conclure à l'existence d'une *conversion* des lois sur l'immigration et l'asile, existante à la fin de la Guerre froide et accentuée par les attentats de 2001. Le Canada diffère cependant des États-Unis dans la mesure où l'emploi des vocabulaires évolue de manière distincte. Dans le cas canadien, c'est la diminution relative de l'usage des vocabulaires typiquement associés aux migrations qui permet au vocabulaire sur la sécurité nationale de gagner en importance. Avant 2002, les lois canadiennes sur l'immigration et l'asile accordaient déjà une place significative à la sécurité nationale, comme l'illustre la figure 8 (page 71). Cependant, ce n'est qu'après 2002

que les enjeux sécuritaires sont centraux dans les lois canadiennes ; le vocabulaire sur la sécurité nationale devient alors le plus employé. Avant 2002, il est deux fois plus utilisé que celui sur l'asile et après cette date, ce chiffre passe à 2,5. Comme pour les États-Unis, nous avons constaté l'existence d'une « connexion sécurité-migration » au Canada. Nous pouvons maintenant affirmer qu'il y a eu *conversion* des lois canadiennes sur l'immigration et l'asile. Dès la fin de la Guerre froide, ces lois ont accordé une place importante aux enjeux sécuritaires, situation par la suite accentuée par les attentats de 2001. Le recours important au vocabulaire sur la sécurité nationale, nettement supérieur à celui du vocabulaire sur les migrations<sup>60</sup>, tend à montrer que les lois étudiées servent désormais d'outils visant à préserver la sécurité nationale canadienne et non simplement à réguler les migrations.

### **Royaume-Uni**

Dans le cas britannique, nous concluons également à une *conversion* des lois sur l'immigration et l'asile, présente à la fin de la Guerre froide, somme toute inchangée par les attentats du 11 septembre 2001 mais renforcée par ceux de Londres en 2005. Malgré des augmentations importantes du recours aux vocabulaires liés aux migrations (voir figure 9, page 72), celui sur la sécurité nationale a une place centrale, puisqu'il occupe le premier et le deuxième rangs respectivement avant et après 2002. Le lien effectué entre migrations internationales et sécurité nationale dans les lois britanniques sur l'immigration et l'asile est donc indéniable. Néanmoins, contrairement à ce que nous avons pu observer dans le cas des États-Unis et du Canada, les attentats du 11 septembre

---

<sup>60</sup> À l'exception du vocabulaire sur l'immigration avant 2001 (voir figure 8, page 71).

2001 n'ont pas induit une présence des enjeux sécuritaires dans les lois étudiées. En effet, le recours au vocabulaire sur la sécurité nationale est quasi identique après 2002. L'épisode de terrorisme national britannique a cependant eu un impact positif sur la présence de ces enjeux dans les lois après 2006. Suite aux constats sur l'usage important du vocabulaire lié à la sécurité nationale, avant comme après 2002, nous affirmons que depuis la fin de la Guerre froide, les lois britanniques sur l'immigration et l'asile ont également pour objectif d'assurer la sécurité nationale. Nous pouvons donc conclure à une *conversion* de ces lois dont le but aurait dévié du contrôle des flux migratoires vers la sauvegarde de la sécurité nationale. Cette déviation aurait par ailleurs été aggravée par les attentats de Londres en 2005.

### **France**

Comme pour le Royaume-Uni, nous concluons à une *conversion* des lois sur l'immigration et l'asile, existante à la fin de la Guerre froide mais qui n'est pas renforcée par les attentats de Paris de 1995 ni du 11 septembre 2001. Le vocabulaire sur la sécurité nationale est moyennement utilisé, occupant le troisième rang avant et après 2002. Il demeure néanmoins plus présent que celui sur l'asile, autant avant qu'après 2002. Le lien entre migrations et sécurité nationale est donc bien réel, même s'il est moins important que celui observé dans le cas britannique. Quant aux attentats de Paris en 1995, ils n'ont pas eu un impact positif sur la présence d'enjeux sécuritaires dans les lois étudiées ; étonnamment, nous constatons même un recul de l'importance relative de ces enjeux (voir figure 13, page 79). Il en va de même pour les attentats du 11 septembre 2001, à l'instar du Royaume-Uni (voir figure 10, page 74). L'usage du vocabulaire sur la sécurité nationale, qui devance celui portant sur l'asile, montre que les lois françaises sur l'immigration et l'asile

visent aussi à sauvegarder la sécurité nationale. Nous sommes donc d'avis qu'il y a eu *conversion* de ces lois françaises, mais à un degré moindre que celui constaté pour les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. Si les enjeux sécuritaires occupent désormais une place importante dans les lois françaises, ils ne sont cependant pas aussi présents que ceux typiquement liés aux migrations internationales, comme c'est le cas pour ces trois pays.

### **Espagne**

L'analyse des données espagnoles nous fait conclure à une *conversion* des lois sur l'immigration et l'asile qui n'est cependant pas accentuée par les attentats du 11 septembre 2001 ni par les attentats de Madrid en 2004. En effet, l'usage du vocabulaire lié à la sécurité nationale indique une présence importante des enjeux sécuritaires dans les lois espagnoles, présence qui est d'autant plus flagrante que le vocabulaire relatif à l'asile est progressivement marginalisé après 2001 – voir figure 11 (page 75). Le vocabulaire sur la sécurité nationale est 2 et 10,5 fois plus employé que le vocabulaire sur l'asile – avant et après 2002. Par conséquent, nous déduisons que les lois sur l'immigration et l'asile en Espagne jouent un rôle de préservation de la sécurité nationale qui prime sur certains aspects traditionnels de la régulation des flux migratoires. Cependant, le recul non négligeable (21 %) du recours au vocabulaire sur la sécurité nationale après 2002 indique que les attentats du 11 septembre 2001 n'ont pas renforcé la *conversion* des lois espagnoles sur l'immigration et l'asile (voir figure 11, page 75). Il en va de même pour ceux de Madrid de 2004, avec une baisse de 29 % de l'emploi de ce vocabulaire (voir figure 14, page 81). La place importante accordée aux enjeux sécuritaires dans les lois espagnoles sur l'immigration et l'asile permet de conclure à un détournement de ces lois vers un nouvel objectif, à savoir protéger la sécurité nationale espagnole.

Étant donné ces observations, nous affirmons qu'il y a eu *conversion* des lois sur l'immigration et l'asile, existante depuis la fin de la Guerre froide et restée relativement inchangée depuis lors.

### **Australie**

Dans le cas australien, il y a réellement eu *conversion* des lois sur l'immigration et l'asile, *conversion* qui n'est cependant pas affectée outre mesure par les attentats du 11 septembre 2001. Avant 2002, le vocabulaire sur la sécurité nationale est utilisé à une fréquence comparable à celles des vocabulaires sur les migrations – à l'exception du vocabulaire sur l'asile (voir figure 12, page 77). Puis, après 2002, il occupe le deuxième rang. Le rôle central du vocabulaire sur la sécurité nationale dans les lois australiennes sur l'immigration et l'asile montre bien que les enjeux connexes sont désormais au cœur de la gestion des flux migratoires en Australie. Malgré cela, les attentats du 11 septembre 2001 n'ont pas contribué au changement d'objectif des lois étudiées – plus précisément, à la déviation de la régulation des migrations vers la sauvegarde de la sécurité nationale. Suite à ces observations, comme dans le cas des cinq autres pays, nous concluons à la *conversion* des lois australiennes sur l'immigration et l'asile. La présence importante du vocabulaire sur la sécurité nationale dans des lois portant à l'origine sur l'immigration et l'asile est révélatrice du fait que ces lois ont acquis un nouveau but, à savoir protéger la sécurité nationale. Cependant, comme pour la France, nous remarquons dans le cas australien que cette *conversion* n'a pas « abouti », dans la mesure où le vocabulaire sur l'immigration et l'asile demeure dominant.

### **Union européenne**

Comme il en est pour les six pays étudiés, nous observons une *conversion* du droit communautaire sur l'immigration et l'asile, mécanisme renforcé par les trois attaques terroristes principales dont ont été victimes des États membres. L'évolution de l'emploi du vocabulaire portant sur la sécurité intérieure, qui éclipse progressivement ceux liés aux migrations, ne laisse planer aucun doute sur le changement d'objectif du droit communautaire européen. Ce dernier accordait déjà une place importante aux questions de sécurité intérieure avant 2002 ; ces questions ont cependant primé sur les enjeux liés aux migrations après 2002, avec une fréquence d'usage comparable à celle de la catégorie « immigration » – voir figure 17 (page 90). La nette prédominance des questions sécuritaires est encore plus affirmée après les attentats de Madrid et les attentats de Londres en 2004 et 2005 – voir figures 18 et 19 (pages 92 et 93). La place centrale qu'occupent les enjeux sécuritaires dans le droit communautaire permet de conclure à une *conversion*. Les différents textes étudiés sont devenus un outil de préservation de la sécurité intérieure, acquérant ainsi une nouvelle vocation.

### **3.6. Conclusion**

L'analyse lexicométrique des lois nationales des six pays membres de l'OCDE et du droit communautaire européen sur l'immigration et l'asile ne permet pas d'arriver à une conclusion claire et univoque sur la réaffirmation d'une *conversion* après les attentats du 11 septembre 2001. Un fait majeur ressort, autant pour les États que pour l'Union européenne ; l'évolution des thématiques liées à l'immigration et l'asile d'une part et à la sécurité nationale ou intérieure d'autre

part n'est pas constante. Nous ne pouvons cependant pas parler de rupture dans la mesure où il est impossible de mettre en exergue une législation clé après laquelle les catégories de vocabulaire sont utilisées de façon radicalement différente. Nous aurions parlé de rupture avec pertinence en cas d'apparition ou de disparition abrupte de certains vocabulaires après une date donnée ; malgré quelques fréquences relatives nulles, nous ne pouvons pas faire un tel constat. Des changements majeurs se produisent, certes, mais sans pour autant rompre de manière fondamentale avec le début des années 1990.

Pour ce qui est de la consolidation d'une éventuelle « connexion sécurité-migration » après les attentats du 11 septembre 2001, nos conclusions varient selon les cas étudiés. Comme nous l'avons montré, l'influence de ces attentats est nette aux États-Unis mais demeure discutable au Canada. Dans les quatre autres pays, soit le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et l'Australie, les résultats obtenus suite à l'analyse lexicométrique ne permettent pas de conclure à une accentuation d'une « connexion sécurité-migration » après 2002. Fait intéressant, dans le cas de l'Union européenne, toutes choses étant égales par ailleurs, la « connexion sécurité-migration » est accentuée par les attentats du 11 septembre 2001. Nous observons donc cette influence à l'échelle supranationale alors qu'elle ne se manifeste pas au niveau des États membres de l'Union européenne étudiés dans le cadre de ce mémoire.

Ceci nous mène à l'idée d' « à chacun son 11 septembre », abordée en introduction de ce troisième chapitre et qui est à l'origine de l'étude des effets de trois attentats terroristes nationaux autres le 11 septembre 2001 : les attentats de Paris de 1995, de Madrid en 2004 et de Londres en 2005. Dans le premier cas, nous avons observé que les attentats de Paris n'ont pas eu pour conséquence de

renforcer la « connexion sécurité-migration » dans les législations françaises.

Nous sommes arrivés à une conclusion similaire dans le cas de l'Espagne et des événements de Madrid. Le Royaume-Uni fait toutefois exception avec une nette accentuation de la « connexion sécurité-migration » après les attentats de Londres en 2005.

En dernier lieu, nous avons étudié le droit communautaire européen sur l'immigration et l'asile, démarche incontournable étant donné son caractère contraignant pour les différents États membres de l'Union. Nous avons précédemment mentionné l'influence des attentats du 11 septembre 2001 à l'échelle européenne. Il est également important de noter qu'autant les attentats de Madrid que ceux de Londres ont également renforcé la « connexion sécurité-migration » dans le droit communautaire. Il est cependant ardu de déterminer lequel de ces trois actes de terrorisme a marqué de manière plus indéniable les textes législatifs européens, notamment à cause du chevauchement des effets « attentats de Madrid » et « attentats de Londres ».

N'ayant constaté ni choc ni trajectoire claire, nous avons fait appel au néoinstitutionnalisme historique afin d'expliquer les changements graduels des institutions que sont les politiques sur l'immigration et l'asile. Des cinq modes de changement identifiés par Streeck et Thelen, la *conversion* est celui qui permet d'analyser la place croissante acquise par le vocabulaire lié à la sécurité nationale dans des lois dont la vocation première était pourtant la régulation des flux migratoires comme outil économique. La *conversion* nous a permis de montrer comment les lois sur l'immigration et l'asile, au préalable vouées essentiellement à la gestion des flux migratoires, ont acquis avec le temps une fonction de protection de la sécurité nationale. L'essence de ces lois demeure identique étant donné

qu'elles s'intéressent toujours aux flux migratoires mais l'objectif visé a changé, de manière plus ou moins marquée et suite à des événements qui varient selon le cas étudié.

## **Conclusion générale**

Nous avons entrepris la réalisation de ce mémoire avec l'objectif de répondre à une question de recherche : comment expliquer les récents changements intervenus dans les politiques d'immigration et d'asile dans le contexte de l' « après » 11 septembre 2001 ? En regard des analyses effectuées, nous sommes maintenant en mesure d'y apporter une réponse nuancée qui varie selon les entités étudiées. Après un rappel des principales conclusions des trois précédents chapitres, nous statuons sur la validité des deux hypothèses vérifiées dans ce mémoire. Nous faisons ensuite état des limites méthodologiques de ce mémoire ainsi que des mesures prises pour en atténuer l'effet sur la portée des résultats obtenus. Enfin, nous soulignons la contribution apportée par ce mémoire à la littérature sur les changements institutionnels et plus particulièrement sur les changements de lois sur l'immigration et l'asile.

La première étape de notre démarche nous a permis de faire un tour d'horizon succinct de la littérature pertinente pour l'étude des changements des politiques d'immigration et d'asile. Les deux hypothèses principales formulées émanent d'ailleurs de cette revue de la littérature. Les nombreux écrits sur les flux migratoires et les changements des politiques d'immigration et d'asile nous ont permis de distinguer deux groupes principaux d'auteurs en la matière : ceux qui croient que les changements de ces politiques sont fonction de l'évolution quantitative des flux migratoires et ceux qui affirment que ces changements surviennent en réponse à une variation qualitative de ces flux, à savoir un changement de leur composition. Quant à la littérature sur les liens entre migrations internationales et sécurité nationale, elle met en exergue l'importance de la Guerre froide qui marque un changement dans l'étude des migrations.

Ensuite, fait particulièrement intéressant pour notre étude, nous avons constaté le rôle accordé aux attentats du 11 septembre 2001, attentats qui auraient renforcé une « connexion sécurité-migration » dans les lois sur l'immigration et l'asile. En dernier lieu, nous avons expliqué les raisons du choix d'une approche institutionnaliste, plus particulièrement le choix du néoinstitutionnalisme historique.

À l'issue de cette revue de la littérature, il nous est apparu clairement que la réponse à notre question de recherche se ferait en deux temps distincts afin de vérifier deux hypothèses concurrentes sur les causes du changement des lois sur l'immigration et l'asile :

- les changements des lois sur l'immigration et l'asile sont la résultante de l'évolution des flux migratoires ;
- les changements des lois sur l'immigration et l'asile sont la conséquence d'une « connexion sécurité-migration ».

La deuxième étape de notre démarche consistait à vérifier, de manière empirique, l'existence du lien entre changements des lois sur l'immigration et l'asile et l'évolution quantitative et qualitative des flux migratoires. Nous avons construit une typologie sommaire des variations observables des lois étudiées, bien qu'il soit souvent « difficile de tracer des frontières claires délimitant les différentes catégories [d'une typologie] et chaque élément observé » (Gazibo et Jenson 2004, 30). Cette démarche s'est avérée essentielle pour réaliser une étude systématique des changements législatifs. La typologie en fonction des tendances migratoires de 1995 à 2001 ne traduisait pas de corrélation significative entre changements législatifs et évolution *quantitative* des flux migratoires. Celle en fonction des effectifs de population étrangère sur le territoire national ne s'est pas avérée plus

utile dans le but d'expliquer les changements observables. Quant à la dichotomie opérée entre « immigrants » et « réfugiés et demandeurs d'asile », elle n'a pas permis de constater un effet de l'évolution *qualitative* des flux migratoires sur les changements de lois étudiés. Nous avons donc décidé de sélectionner six études de cas à analyser en profondeur, et ce en fonction des différents scénarios de changements législatifs répertoriés grâce à notre typologie : les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et l'Australie.

L'étape suivante de notre démarche a été la vérification de la deuxième hypothèse, selon laquelle les changements des lois sur l'immigration et l'asile seraient la résultante d'une « connexion sécurité-migration ». Nous avons alors procédé à une analyse lexicométrique de sept corpus législatifs sur l'immigration et l'asile, soit pour les six pays susmentionnés ainsi que pour l'Union européenne. La démonstration de l'existence d'une « connexion sécurité-migration » est alors passée par l'analyse de la coexistence des vocabulaires typiques aux migrations internationales, d'une part, et à la sécurité nationale, d'autre part. Pour les six États étudiés tout comme pour l'Union européenne, nous nous sommes d'abord attardés à l'évolution de l'usage des vocabulaires sur l' « immigration », l' « asile », l' « immigration et l'asile » et la « sécurité nationale » dans chacune des lois du corpus.

Dans les sept cas, l'emploi de ces vocabulaires n'est pas constant et ne suit pas de trajectoire claire depuis 1989. Étant donné que la littérature sur la constitution des migrations comme enjeu sécuritaire désigne les attentats du 11 septembre 2001 comme un événement renforçant la « connexion sécurité-migration », nous avons ensuite regroupé les lois d'avant et d'après 2002 pour les sept corpus pour évaluer les répercussions éventuelles de cet événement sur la

place des questions sécuritaires dans les lois. Dans le cas américain, le contrecoup des attentats est indiscutable : le vocabulaire sur la sécurité nationale est nettement plus présent après 2002. Pour ce qui est du Canada, les effets du 11 septembre se font également sentir, bien qu'ils soient moindres comparativement à ceux constatés pour les États-Unis. Par contre, si nous n'avons pas constaté une telle influence pour le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et l'Australie, elle se manifeste néanmoins dans le droit communautaire européen. Étant donné que le renforcement de la « connexion sécurité-migration » par les attentats du 11 septembre 2001 demeure un phénomène nord-américain du point de vue des États, nous avons aussi étudié les conséquences éventuelles d'autres attaques terroristes d'importance sur les lois du pays ciblé *et* sur le droit communautaire européen. Ainsi, nous avons tout d'abord constaté que les attentats de Paris de 1995 n'ont pas renforcé ladite connexion dans les lois françaises sur l'immigration et l'asile. Leur effet sur le droit communautaire n'a pu être évalué étant donné que ces attentats ont eu lieu avant la signature du Traité d'Amsterdam. À l'instar des attentats de Paris, les attentats de Madrid n'ont pas eu pour conséquence l'accentuation de la « connexion sécurité-migration » en Espagne. Cependant, à l'échelle européenne, ces attentats ont renforcé cette connexion. Quant aux attentats de Londres en 2005, ils ont accru cette connexion autant au Royaume-Uni que dans le droit communautaire européen.

Il est important de mentionner que pour les six pays étudiés et pour l'Union Européenne, ce n'est pas l'existence de la « connexion sécurité-migration » qui est en question mais bien son renforcement par les récentes attaques terroristes d'envergure. En effet, le recours au vocabulaire sur la sécurité nationale, dont la magnitude varie selon les lois et les entités prises en considération, est

suffisamment important par rapport à celui des vocabulaires liés aux migrations pour conclure à une « connexion sécurité-migration » dans les textes législatifs sur l'immigration et l'asile aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en France, en Espagne, en Australie et au sein de l'Union européenne. Ce constat lexicométrique ne nous a toutefois pas permis d'expliquer le caractère *graduel* des changements de ces lois. Dans l'éventualité d'un effet significatif des attentats du 11 septembre 2001, nous nous serions attendus à des changements plus « soudains » et plus marqués dans une majorité d'États. Le cadre théorique choisi, à savoir le néoinstitutionnalisme historique, a alors pris toute son importance, nous permettant de rendre compte de deux choses :

- la dimension progressive des changements législatifs en matière d'immigration et d'asile ;
- la place croissante accordée aux enjeux sécuritaires dans les lois sur l'immigration et l'asile.

La typologie de cinq modes de changement construite par Streeck et Thelen s'est avérée cruciale à notre analyse. En effet, l'un de ces modes, la *conversion*, nous a permis d'apprécier, de manière adéquate, le changement de vocation des lois sur l'immigration et l'asile qui sont désormais communément utilisées comme des outils permettant d'accroître la sécurité intérieure – et ce autant pour les États-Unis que pour le Canada, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, l'Australie et l'Union européenne.

Nous sommes donc en mesure de nous prononcer sur la validité des deux hypothèses autour desquelles s'articule ce mémoire.

La première hypothèse (« les changements des lois sur l'immigration et l'asile sont la résultante de l'évolution des flux migratoires ») a été invalidée à

l'issue de la réalisation des deux typologies du deuxième chapitre. Nous avons opté pour des vérifications directe et indirecte de la première hypothèse :

- vérification directe par l'entremise de la typologie mettant en relation flux migratoires et changements des lois sur l'immigration et l'asile ;
- vérification indirecte par le biais de la typologie des changements des lois sur l'immigration et l'asile en fonction des effectifs de population étrangère sur le territoire national.

Contrairement à ce que cette hypothèse postule, les flux migratoires n'expliquent pas les changements législatifs en matière d'immigration et d'asile observés dans des pays membres de l'OCDE. Les effectifs de population étrangère se sont également avérés inutiles en la matière. Sans égard pour la magnitude des flux migratoires sur la période de sept ans, tous les pays, à l'exception du Luxembourg, ont effectué des changements importants et/ou majeurs de leurs lois sur l'immigration et l'asile.

Pour ce qui est de la deuxième hypothèse (« les changements des lois sur l'immigration et l'asile sont la conséquence d'une « connexion sécurité-migration » »), elle a été validée par l'analyse lexicométrique effectuée dans le troisième chapitre du mémoire. La présence du vocabulaire relatif à la sécurité nationale dans les lois sur l'immigration et l'asile varie selon les textes étudiés, les entités considérées et les années de référence employées. Malgré ces différences, il existe une association claire des enjeux migratoires aux enjeux liés à la sécurité, autant pour les États que pour l'Union européenne. L'importance du recours au vocabulaire sur la sécurité est supérieure à celle du recours à certains vocabulaires sur les migrations, en particulier celui spécifique à l'asile. Le fait que des enjeux sécuritaires prennent le pas sur des questions migratoires dans des textes législatifs

sur l'immigration et l'asile trahit l'existence de la « connexion sécurité-migration » dans les six études de cas.

Ces études de cas illustrent trois scénarios de changements de lois sur l'immigration et l'asile. Par extrapolation, nous pouvons donc anticiper que les États membres de l'OCDE possédant des trajectoires de changement similaires se caractérisent également par une telle connexion. Les pays concernés sont ceux pour lesquels nous avons conclu à des :

- changements majeurs concernant les immigrants et les réfugiés et demandeurs d'asile (Allemagne, Belgique, Grèce, Irlande, Islande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Suisse) ;
- changements importants concernant les immigrants et changements majeurs concernant les réfugiés et demandeurs d'asile (Danemark, Finlande, Norvège, Suède) ;
- changements majeurs concernant les immigrants et changements importants concernant les réfugiés et demandeurs d'asile (Hongrie, Italie, Nouvelle-Zélande).

Cependant, seul un élargissement de notre analyse détaillée à ces différents pays permettrait d'affirmer, hors de tout doute, que les changements des lois sur l'immigration et l'asile observables dans ces pays découlent également d'une « connexion sécurité-migration ». Une étude approfondie de ces pays permettrait également de statuer sur la magnitude d'une éventuelle « connexion sécurité-migration » et sur l'influence hypothétique des attentats du 11 septembre 2001.

Les conclusions tirées à la suite des analyses des chapitres 2 et 3, ainsi que la vérification des deux hypothèses, sont cependant à nuancer à la lumière des limites

inhérentes à tout travail de recherche. Les deux premières limites sont en lien avec le choix des études de cas effectué à la fin du deuxième chapitre. En effet, dans les cas où cela était possible, il aurait été intéressant de choisir un pays de chacune des zones géographiques (Amérique du Nord, Europe et Océanie) pour les trois scénarios majoritaires de changements de lois sur l'immigration et l'asile. À titre d'exemple, il aurait été souhaitable, pour les pays ayant effectué des changements « majeurs » pour les immigrants et « importants » pour les réfugiés et demandeurs d'asile, d'étudier le cas néo-zélandais en plus de la France. Nous avons toutefois dû renoncer à cette idée, qui aurait signifié l'ajout de deux nouveaux cas à notre recherche – la Nouvelle-Zélande et l'un des quatre pays suivants : la Finlande, la Norvège, la Suède ou le Danemark. Il aurait également été intéressant d'avoir au moins une étude de cas pour chacun des scénarios observables afin de contraster un plus grand nombre de situations nationales, idée à laquelle nous avons dû renoncer pour des raisons pratiques. Nous aurions alors eu plus d'une dizaine de cas à étudier dans le détail. Si ce choix limite partiellement la portée de notre recherche, il ne remet pas en cause sa validité. Traiter en priorité des pays présentant les scénarios de changements de politiques d'immigration et d'asile les plus récurrents est cohérent avec notre volonté que les résultats reflètent la situation prévalant dans la majorité des États membres de l'OCDE.

La troisième limite est relative à l'analyse lexicométrique des corpus législatifs sur l'immigration et l'asile des six études de cas nationales et de l'Union européenne. La taille très variable des différents textes analysés peut, dans une certaine mesure, avoir créé une distorsion des données sur le recours aux quatre catégories de vocabulaire. Nous sommes cependant parvenus à en limiter les effets

de deux manières : tout d'abord, avec le calcul des fréquences relatives, puis, avec le regroupement des textes avant et après les dates de référence – ce qui limitait toute distorsion causée par un texte du corpus d'une longueur atypique. Enfin, nous n'avons pas pris en compte d'éventuels effets cumulatifs des attaques terroristes, effets cumulatifs qui nous auraient permis de renforcer notre argument sur le caractère graduel des changements de lois sur l'immigration et l'asile. Si cette dimension aurait probablement enrichi notre analyse, elle aurait été très difficile à opérationnaliser en termes de « mesures concrètes » des effets cumulés. Le possible enchevêtrement des effets « attentats de Madrid » et « attentats de Londres » dans le droit communautaire européen, abordé dans le troisième chapitre, en est une illustration éloquente.

Pour des raisons d'ordre pratique, nous avons arrêté notre étude à la fin de l'année 2008. Il serait aisé de poursuivre l'analyse réalisée afin d'étudier les changements des lois sur l'immigration et l'asile sur une plus longue période avec une simple mise à jour des six corpus nationaux et du corpus sur le droit communautaire européen. Il serait même envisageable d'élargir la comparaison à d'autres pays membres de l'OCDE. Ce mémoire présente donc l'avantage d'être un point de départ pour une comparaison de plus grande portée. Cette comparaison pourrait aussi bien viser l'ensemble de l'ancienne « Europe des quinze » que plusieurs sous-groupes de pays membres de l'OCDE, regroupés en fonction de leurs régimes démocratiques.

Ce mémoire apporte plusieurs contributions aux recherches sur le changement des institutions en général et sur les changements des lois d'immigration et d'asile en particulier. Tout d'abord, l'élaboration d'une typologie des changements législatifs permet de rendre intelligible le monde complexe des

lois sur l'immigration et l'asile. Le choix de quatre types de changements permet de saisir les subtilités entre les différents changements observés – notamment avec la distinction entre présence et absence de changement de principe – sans pour autant rendre la comparaison impossible en traitant chaque situation comme étant « singulière ». Sans la réalisation de cette classification, la comparaison d'un grand nombre de cas, comme celle réalisée dans le second chapitre du mémoire avec les pays membres de l'OCDE, aurait été impossible. De plus, cette recherche enrichit l'ensemble des écrits concernant les lois sur l'immigration et l'asile et qui portent habituellement sur les pays avec une forte tradition d'immigration – en majorité les États-Unis et le Royaume-Uni. En plus des pays communément étudiés dans ce domaine, ce mémoire présente l'avantage de s'attarder sur des pays négligés par la littérature anglo-saxonne, tout particulièrement l'Espagne et l'Australie. Quant au recours à une analyse lexicométrique afin de déceler l'existence d'une « connexion sécurité-migration » il s'agit également d'un test méthodologique réussi et prometteur dans le contexte de l'étude des changements des lois sur l'immigration et l'asile. En effet, ce mémoire se démarque par l'usage du logiciel LEXICO à des fins autres que l'analyse du discours politique. En outre, l'usage de l'analyse lexicométrique est applicable à l'étude des législations de n'importe quel pays, ouvrant ainsi la porte à un élargissement éventuel, et relativement facile, de la comparaison dans le cadre de recherches futures.

## Bibliographie

- Adam, Christine et Alexandre Devillard. 2008. *Étude comparative de la législation des 27 États membres de l'Union européenne en matière d'immigration légale*. Bruxelles: Parlement européen, Organisation internationale des migrations.
- Associated Press. 2002. «Le Danemark durcit sa législation sur l'immigration». *Associated Press*. En ligne. <http://archives.vigile.net/ds-societe/docs2/02-5-31-danemark-immigration.html> (Page consultée le 15 août 2008).
- — —. 2006. «Swiss Voters Ratify Tougher Asylum and Immigration Laws». *Fox News*. En ligne. <http://www.foxnews.com/story/0,2933,215418,00.html> (Page consultée le 19 août 2008).
- — —. 2008. «Sweden mulls tighter immigration rules for family reunification». *International Herald Tribune*. En ligne. <http://www.ihf.com/articles/ap/2008/02/08/europe/EU-GEN-Sweden-Immigration.php> (Page consultée le 8 février 2008).
- BBC News. 2003. «Spain relaxes citizenship laws». *BBC News*. En ligne. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/2643287.stm> (Page consultée le 12 août 2008).
- Béland, D. 2007. «Ideas and institutional change in social security: Conversion, layering, and policy drift». *Social Science Quarterly* 88 (1): 20-38.
- Bell, Colleen. 2006. «Subject to exception: security certificates, national security and Canada's role in the "War on Terror"». *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société* 21 (1): 63-83.
- Bhattacharyya, Suman. 2002. «Migration and Security: September 11 and Implications for Canada's Policies». *Refuge: Canada's Periodical on Refugees* 20 (4): 49-52.

- Bigo, Didier. 2001. «Migration and security issues». Dans V. Guiraudon et C. Joppke, dir. *Controlling a New Migration World*. London: Routledge, 121-49.
- Boas, T. C. 2007. «Conceptualizing continuity and change - The composite-standard model of path dependence». *Journal of Theoretical Politics* 19 (1): 33-54.
- Boswell, Christina. 2007. «Migration Control in Europe After 9/11: Explaining the Absence of Securitization». *Journal of Common Market Studies* 45 (3): 589-610.
- Bransten, Jeremy. 2008. *Netherlands leading EU trend to more stringent immigration rules*. En ligne. <http://www.eubusiness.com/Netherlands/immigration.2006-04-05/> (Page consultée le 14 juillet 2008).
- Briggs, Vernon M. 2003. *Mass immigration and the national interest : policy directions for the new century*. Armonk, N.Y.: M.E. Sharpe.
- Buonfino, Alessandra. 2004. «Between Unity and Plurality: The Politicization and Securitization of the Discourse of Immigration in Europe». *New Political Science* 26 (1): 23-49.
- Buzan, Barry et Ole Waever. 2003. *Regions and powers: the structure of international security*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Buzan, Barry, Ole Waever et Jaap de Wilde. 1998. *Security: a new framework for analysis*. Boulder, Colo: Lynne Rienner Pub.
- Cicekli, Bulent. 2004. «Impact of Turkish-EU Accession Process on the Development of Turkish Immigration Law». *Turkish Weekly*. En ligne.

<http://www.turkishweekly.net/articles.php?id=21> (Page consultée le 18 août 2008).

Collyer, Michael. 2006. «Migrants, Migration and the Security Paradigm: Constraints and Opportunities». *Mediterranean Politics* 11 (2): 255-70.

Comisión española de ayuda al refugiado. 2008. «La situación de los refugiados en España - Informe 2008.». Madrid: Entimema. En ligne. [http://www.cear.es/files/Informe\\_Cear\\_2008.pdf](http://www.cear.es/files/Informe_Cear_2008.pdf) (Page consultée le 20 juillet 2008).

Conseil canadien pour les réfugiés. 2005. *L'examen de la loi antiterroriste: mémoire adressé au Sous-comité de la sécurité publique et nationale du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile*. Montréal: Conseil canadien pour les réfugiés.

Cooper, Betsy. 2005. «Norway: Migrant Quality, Not Quantity». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=307> (Page consultée le 14 août 2008).

Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille. 2008. *Politiques nationales en matière du droit des étrangers à vivre en famille (newsletter)*. En ligne. [http://www.coordeurop.org/sito/fr/04nwslett/04fr\\_01.html](http://www.coordeurop.org/sito/fr/04nwslett/04fr_01.html) (Page consultée le 30 juin 2008).

Cornelius, W. A. et M. R. Rosenblum. 2005. «Immigration and politics». *Annual Review of Political Science* 8: 99-119.

Cornelius, Wayne A., Philip L. Martin et James Frank Hollifield. 1994. «Introduction: The Ambivalent Quest for Immigration Control». Dans W. A.

Cornelius, P. L. Martin et J. F. Hollifield, dir. *Controlling immigration : a global perspective*. Stanford, Calif.: Stanford University Press.

Cunliffe, David. 2008. *Comprehensive immigration law closer*. En ligne. <http://www.beehive.govt.nz/node/27894> (Page consultée le 23 juillet 2008).

Davy, Megan, Deborah W. Meyers et Jeanne Batalova. 2005. «Who Does What in US Immigration». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/USFocus/display.cfm?ID=362> (Page consultée le 20 août 2008).

Drbohlav, Dusan. 2003. «Immigration and the Czech Republic». *International Migration Review* 37 (1): 194-224.

Dubost, Estelle. 2008. *La réforme de la procédure d'asile*. En ligne. [http://www.amnesty.be/doc/imprimersans.php?id\\_article=9233](http://www.amnesty.be/doc/imprimersans.php?id_article=9233) (Page consultée le 25 juin 2008).

EcoDiario. 2008. «Entra en vigor ley que despenaliza la inmigración en México». *EcoDiario*. En ligne. <http://ecodiario.economista.es/mundo/noticias/666736/07/08/Entra-en-vigor-ley-que-despenaliza-la-inmigracion-en-Mexico.html> (Page consultée le 21 août 2008).

Efionayi, Denise, Josef Martin Niederberger et Philippe Wanner. 2005. «Switzerland Faces Common European Challenges». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=284> (Page consultée le 16 août 2008).

Elliott, Mark. 2006. «United Kingdom: Detention without Trial and the "War on Terror"». *International Journal of Constitutional Law* 4 (3): 553-66.

- Elverland, Siri et Helle Veiersted. 2008. «Norway Tightens Asylum Policies». En ligne. <http://www.nrc.no/print.aspx?did=9327187> (Page consultée le 9 mai 2008).
- Faist, Thomas. 2002. «"Extension du domaine de la lutte": International Migration and Security before and after September 11, 2001». *International Migration Review* 36 (1): 7-28.
- Fanning, Bryan et Fidele Mutwarasibo. 2007. «Nationals/non-nationals: Immigration, citizenship and politics in the Republic of Ireland». *Ethnic and Racial Studies* 30 (3): 439-60.
- France. 2009. *Chronologie : histoire de l'immigration en dates*. En ligne. <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/#wrapper> (Page consultée le 23 janvier 2009).
- Franz, Barbara. 2003. «Bosnian Refugees and Socio-Economic Realities: Changes in Refugee and Settlement Policies in Austria and the United States». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 29 (1): 5-25.
- Gabrielli, Lorenzo. 2007. «Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique : un essai d'analyse». *Politique européenne* 3 (22): 149-73.
- Garner, Steve. 2007. «Babies, Bodies and Entitlement: Gendered Aspects of Access to Citizenship in the Republic of Ireland». *Parliamentary Affairs* 60 (3): 437-51.
- Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson. 2004. *La politique comparée fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal, Que.: Presses de l'Université de Montréal.

- Glytsos, Nicholas P. 2005. «Stepping from Illegality to Legality and Advancing towards Integration: The Case of Immigrants in Greece». *International Migration Review* 39 (4): 819-40.
- Guild, Elspeth. 2003. «International Terrorism and EU Immigration, Asylum and Borders Policy: The Unexpected Victims of 11 September 2001». *European Foreign Affairs Review* 8 (3): 331-46.
- Guiraudon, Virginie et Christian Joppke. 2001a. *Controlling a New Migration World*. London; New York: Routledge.
- . 2001b. «Introduction». Dans *Controlling a New Migration World*. London; New York: Routledge, 1-27.
- Hall, Peter A. et Rosemary C. R. Taylor. 1997. «La science politique et les trois néo-institutionnalismes». *Revue Française de Science Politique* 47 (5): 469-96.
- Hamilton, Kimberly. 2002. «Italy's Southern Exposure». *Focus Migration*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=121> (Page consultée le 16 août 2008).
- Hollifield, James F. 2004. «The Emerging Migration State». *International Migration Review* 38 (3): 885-911.
- Human Rights Watch. 2003. *Fleeting refuge: the triumph of efficiency over protection in Dutch asylum policy*. Vol. 15 (3). New York: Human Rights Watch.
- Huysmans, Jef. 2000. «The European Union and the Securitization of Migration». *Journal of Common Market Studies* 38 (5): 751-77.

- Ibrahim, Maggie. 2005. «The Securitization of Migration: A Racial Discourse». *International Migration* 43 (5): 163-87.
- Ihlamur, Suna Gulfer. 2005. «European Union migration and asylum policymaking and the harmonization of Turkish immigration policy». Dans G. Genov, J. Zaharieva et K. Y. Nikolov, dir. *The EU in 2005: Candidate Countries' Perspectives*. Sofia: Bulgarian European Community Studies Association (BECSA).
- Jandl, M. et Martin Hoffmann. 2004. «Expected Short-Term Effects of EU Enlargement on Migration - the case of Austria». *Der Donauraum* (4): 37-43.
- Joppke, Christian. 2004. «Commentary on Italy». Dans W. A. Cornelius, P. L. Martin et J. F. Hollifield, dir. *Controlling immigration: a global perspective*. Stanford, Calif.: Stanford University Press, 381-6.
- Kasimis, Charalambos et Chryssa Kassimi. 2004. «Greece: A History of Migration». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=228> (Page consultée le 4 août 2008).
- Kerwin, Donald. 2005. «The Use and Misuse of 'National Security' Rationale in Crafting U.S. Refugee and Immigration Policies». *International Journal of Refugee Law* 17 (4): 749-63.
- Kreienbrink, Axel. 2006. «Spain». *Focus Migration* 6: 1-9. En ligne. [http://www.focus-migration.de/typo3\\_upload/groups/3/focus\\_Migration\\_Publikationen/Laenderprofile/CP\\_06\\_Spain.pdf](http://www.focus-migration.de/typo3_upload/groups/3/focus_Migration_Publikationen/Laenderprofile/CP_06_Spain.pdf) (Page consultée le 30 juillet 2008).

- Kritz, Mary M. 2002. «Time for a national discussion on immigration». *The International Migration Review* 36 (1): 33-6.
- Kruger, Erin, Marlene Mulder et Bojan Korenic. 2004. «Canada after 11 September: Security Measures and "Preferred" Immigrants». *Mediterranean Quarterly* 15 (4): 72-87.
- Lahav, Gallya et Virginie Guiraudon. 2006. «Actors and Venues in Immigration Control: Closing the Gap between Political Demands and Policy Outcomes». *West European Politics* 29 (2): 201-23.
- Lavenex, Sandra et Frédéric Mérand. 2007. «Nouveaux enjeux sécuritaires et gouvernance externe de l'Union européenne». *Politique européenne* 3 (22): 5-14.
- Lavenex, Sandra et Emek M. Uçarer. 2004. «The External Dimension of Europeanization: The Case of Immigration Policies». *Cooperation and Conflict* 39 (4): 417-43.
- Lindstrom, Channe. 2005. «European Union Policy on Asylum and Immigration. Addressing the Root Causes of Forced Migration: A Justice and Home Affairs Policy of Freedom, Security and Justice?». *Social Policy and Administration* 39 (6): 587-605.
- Loescher, Gil et James Milner. 2004. «Protracted Refugee Situations and State and Regional Insecurity». *Conflict, Security & Development* 4 (1): 3-20.
- Lowry, Michelle. 2002. «Creating Human Insecurity: The National Security Focus in Canada's Immigration System». *Refuge: Canada's Periodical on Refugees* 21 (1): 28-39.

- Macklin, Audrey. 2001. «Borderline Security». Dans R. J. Daniels, P. Macklem et K. Roach, dir. *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill*. Toronto: University of Toronto Press, 383-405.
- — —. 2007. «The Securitization of Dual Citizenship». Dans T. Faist et P. Kivisto, dir. *Dual Citizenship in Global Perspective: from Unitary to Multiple Citizenship*. Houndmills, UK: Palgrave Macmillan, 42-66.
- Martiniello, Marco et Andrea Rea. 2003. «Belgium's Immigration Policy Brings Renewal and Challenges ». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=164> (Page consultée le 28 juillet 2008).
- Massey, Douglas S. et Union internationale pour l'étude scientifique de la population. Committee on South-North Migration. 1998. *Worlds in motion : understanding international migration at the end of the millenium*. Oxford ; New York ; Toronto: Clarendon Press ; Oxford University Press.
- Migration Policy Institute. 2005. «A New Century: Immigration and the US». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=283> (Page consultée le 15 juin 2008).
- Nana, Chavi Keeney. 2007. «With Strict Policies in Place, Dutch Discourse on Integreation Becomes More Inclusive ». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=596> (Page consultée le 13 août 2008).
- National Association of Community Legal Centres, New South Wales Council for Civil Liberties et Human Rights Law Resource Centre. 2008. *Australia's Immigration Law, Policy and Practice*. En ligne. <http://www.nswccl.org.au/docs/pdf/CAT%20-%20Immigration.pdf> (Page consultée le 5 août 2008).

- Newsire Today. 2007. «Australian Immigration Law Comes Under Attack». *Newsire Today*. En ligne. <http://www.newsiretoday.com/news/15737/> (Page consultée le 29 juillet 2008).
- Nordberg, Camilla. 2004. «Legitimising Immigration Control: Romani Asylum-Seekers in the Finnish Debate». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 30 (4): 717-35.
- Nortimex. 2008. *Descriminalizan inmigración en México*. En ligne. [http://sitio.civicos.org/joomla/index.php?option=com\\_content&task=view&id=604&Itemid=1](http://sitio.civicos.org/joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=604&Itemid=1) (Page consultée le 30 juillet 2008).
- Office of the United Nations High Commissioner for Refugees. Bureau for Europe. 2000. *Integration Rights and Practices with Regard to Recognised Refugees in the Central European Countries: Part II*. Edited by J. Crisp, D. Dessalegne, K. Furley, C. Hamlich, K. Janowski et J. Marshall. Vol. 5 (1). Geneve: UNHCR.
- Organisation de coopération et de développement économiques. 2007. «Foreign population of a country». Dans *Glossary of statistical terms*. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Organisation mondiale contre la torture. 2008. *Australian Immigration Laws Condemned By OMCT*. En ligne. <http://www.dci-au.org/html/omct.html> (Page consultée le 16 juillet 2008).
- Oslo Teknopol. *Norway to get labour-friendly immigration law*. En ligne. <http://www.oslo.teknopol.no/English/MainMenu/news2/News/Norway-to-get-labour-friendly-immigration-law/> (Page consultée le 12 août 2008).

- Phuong, Catherine. 2003. «Enlarging 'Fortress Europe': EU Accession, Asylum, and Immigration in Candidate Countries». *International & Comparative Law Quarterly* 52 (3): 641-63.
- Pierson, Paul. 2000. «Not just what, but when: Timing and sequence in political processes». *Studies in American Political Development* 14 (1): 72-92.
- Popiel, Mark P., Jitesh Malik et Hema Juneja. 2005. «Tightening the United States Immigration Laws in the 21st Century». *Chinese Journal of International Law* 4 (1): 271-84.
- Refugee and Immigration Legal Centre. 2008. «Federal government attempts to downgrade Australia's commitment to refugees (press release)».
- Rigo, Enrica. 2005. «Citizenship at Europe's Borders: Some Reflections on the Post-Colonial Condition of Europe in the Context of EU Enlargement». *Citizenship Studies* 9 (1): 3-22.
- Royaume-Uni. 2009. *Simplifying legislation, processes and technology*. En ligne. <http://www.bia.homeoffice.gov.uk/managingborders/simplifying> (Page consultée le 19 janvier 2009).
- Schmidt, Vivien A. et Claudio M. Radaelli. 2004. «Policy change and discourse in Europe: Conceptual and methodological issues». *West European Politics* 27 (2): 183-210.
- Singer, Audrey. 2006. «The New Metropolitan Geography of Immigration: Washington, D.C. in Context». Dans J. W. Frazier et E. L. Tettey-Fio, dir. *Race, Ethnicity, and Place in a Changing America*. New York: Global Academic Publishing.

- Sitaropoulos, Nicholas. 2000. «Modern Greek Asylum Policy and Practice in the Context of the Relevant European Developments». *Journal of Refugee Studies* 13 (1): 105-17.
- Sridharan, Swetha. 2008. «Material Support to Terrorism — Consequences for Refugees and Asylum Seekers in the United States». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=671> (Page consultée le 20 août 2008).
- Stalker, Peter. 2002. «Migration trends and migration policy in Europe». *International Migration* 40 (5): 151-79.
- Statewatch. 1995. «Hungary: Police and immigration». *Statewatch*. En ligne. <http://database.statewatch.org/protected/article.asp?aid=24743> (Page consultée le 18 juillet 2008).
- — —. 1999. «Switzerland: New asylum law approved by referendum». *Statewatch* 9 (3-4). En ligne. <http://database.statewatch.org/protected/article.asp?aid=2610> (Page consultée le 19 juillet 2008).
- — —. 2007. «Germany: Amendment Act marks continued hostility towards foreigners and second generation immigrants». *Statewatch* 17 (3-4). En ligne. <http://database.statewatch.org/protected/article.asp?aid=27798> (Page consultée le 9 août 2008).
- Streeck, Wolfgang et Kathleen Ann Thelen. 2005. *Beyond continuity : institutional change in advanced political economies*. Oxford ; New York : Oxford University Press.

- Stuart, Alison. 2005. «The Inter-American System of Human Rights and Refugee Protection: Post 11 September 2001». *Refugee Survey Quarterly* 24 (2): 67-82.
- Tanner, Arno. 2004. «Finland's Prosperity Brings New Migrants ». *Migration Information Source*. En ligne. <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=267> (Page consultée le 3 août 2008).
- Thelen, K. 2000. «Timing and temporality in the analysis of institutional evolution and change». *Studies in American Political Development* 14 (1): 101-8.
- Thelen, Kathleen. 1999. «Historical Institutionalism in Comparative Politics». *Annual Review of Political Science* 2: 369-404.
- . 2003. «How institutions evolve: insights from comparative historical analysis». Dans J. Mahoney et D. Rüschemeyer, dir. *Comparative historical analysis in the social sciences*. Cambridge, U.K.: Cambridge University Press, 208-40.
- Triandafyllidou, Anna. 2007. «Profiles: Mediterranean Migrations: Problems and Prospects for Greece and Italy in the Twenty-first Century». *Mediterranean Politics* 12 (1): 77-84.
- Union européenne. 2009. *Libre circulation des personnes, asile et immigration*. En ligne. <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/s17000.htm> (Page consultée le 30 mai 2009).
- . 2009. *L'espace et la coopération Schengen*. En ligne. <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l33020.htm> (Page consultée le 30 mai 2009).

- Vermeersch, Peter. 2005. «EU Enlargement and Immigration Policy in Poland and Slovakia». *Communist and Post-Communist Studies* 38 (1): 71-88.
- Wallace, Claire et Andrii Palyanitsya. 1995. «East-West Migration and the Czech Republic». *Journal of Public Policy* 15 (1): 89-109.
- Weiner, Myron. 1995. *The global migration crisis : challenge to states and to human rights*. New York: HarperCollins College Publishers.
- Weinman, Ed. 2004. «Foreigners Need Not Apply». *Iceland Review Online*. En ligne. [http://www.icelandreview.com/features/politics\\_and\\_business/?ew\\_news\\_onlyarea=&ew\\_news\\_onlyposition=11&cat\\_id=21123&ew\\_11\\_a\\_id=104203](http://www.icelandreview.com/features/politics_and_business/?ew_news_onlyarea=&ew_news_onlyposition=11&cat_id=21123&ew_11_a_id=104203) (Page consultée le 13 août 2008).

## **ANNEXES**

## Annexe I : Immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile : quelles définitions ?

### A – Réfugiés et demandeurs d'asile

#### Réfugiés

Les réfugiés sont généralement définis sur la base de textes de droit international. Ceci est notable autant dans la littérature scientifique que dans divers documents émanant d'États nationaux ou de l'Union Européenne. C'est ainsi que la *Directive sur la protection internationale* de l'Union Européenne définit un « réfugié » comme le fait la *Convention de Genève relative au statut de réfugié* de 1951 (Battjes 2002, 162). Si l'on se fie à cette convention, un réfugié est

any person who is outside their home country owing to a well-founded fear of persecution, for reasons of race, religion, nationality, membership of a particular social group or political opinion, and is unable or unwilling to avail themselves of the protection of that country (Villanueva Sainz-Pardo 2002, 24).

Cette dernière définition n'est cependant pas consensuelle ; elle est notamment critiquée pour le nombre limité de motifs de persécution admis dans la définition de 1951. En effet, elle évacue toute persécution fondée sur des droits sociaux, culturels et économiques, privant par le fait même, certaines personnes de la protection internationale (Villanueva Sainz-Pardo 2002, 24). Une autre critique formulée a trait à l'obligation d'être en dehors du pays d'origine<sup>61</sup>, ce qui exclut les personnes déplacées. Malgré ces quelques critiques, différents outils de droit

international<sup>62</sup> permettent d'attribuer les trois caractéristiques suivantes, acceptées et reconnues internationalement, à un « réfugié » : 1) il s'agit d'une personne à l'extérieur de son pays de nationalité, 2) ayant une peur fondée et 3) qui, du fait de cette peur, ne veut pas ou n'est pas en mesure de retourner dans ce pays (Battjes 2002, 162).

Pour les fins de la présente recherche, nous retenons la définition de la *Convention de Genève relative au statut de réfugié* de 1951, étant donné qu'il s'agit de l'instrument international le plus important donnant un statut légal aux réfugiés.

### **Demandeurs d'asile**

Une distinction est à établir entre « réfugié » et « demandeur d'asile ». Dans le premier cas, la personne concernée a un statut décerné par des autorités étatiques alors qu'un demandeur d'asile fait une demande de protection et n'a pas obtenu de statut légal attribué par lesdites autorités<sup>63</sup>. La *Convention de Genève relative au statut de réfugié* de 1951 constitue également un texte-clé pour les demandeurs d'asile étant donné que ses pays signataires ne doivent pas les refouler vers des pays où ils peuvent faire face à la persécution<sup>64</sup>.

---

<sup>61</sup> "Many people may find themselves in refugee-like situations, and may have fled considerable distances, but if no border has been crossed they will not be considered to be refugees" (Hyndman 1987, 51).

<sup>62</sup> Parmi eux, on compte la *Convention de Genève relative aux réfugiés* de 1951, la *Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales*, la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, ainsi que le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

<sup>63</sup> "Determination of asylum claims by state authorities was assimilated to the certification of extra EU imported good, a prerequisite for the goods gaining access to the internal market and free movement within the EU" (Guild 2006, 635).

<sup>64</sup> Ces demandeurs d'asile devraient même être traités comme des réfugiés jusqu'à ce que leur statut soit déterminé (Heckman 2003, 222-223).

## **B – Migrations, migrants économiques et autres migrants**

Il est ardu de donner une définition univoque de la notion de « migration »<sup>65</sup> ; ceci est d'autant plus vrai que chaque État dispose de lois et de règlements propres sur l'immigration. Cependant, des tentatives de définition ont été faites, notamment par la Commission de statistique des Nations Unies selon laquelle une migration internationale est un séjour d'un an ou plus à l'étranger, peu importe le type de visas ayant permis ce changement de résidence (Keely 2000, 47). Parmi les migrations internationales, une différence peut être faite entre les migrations volontaires – généralement assimilées aux migrations économiques – et involontaires – causées par des désastres naturels ou l'action humaine<sup>66</sup>. De leur côté, Kritz et al. voient les migrations internationales comme l'agrégation du mouvement des résidents permanents, des travailleurs temporaires, des réfugiés et des immigrants illégaux (Kritz et al. 1983, xiv). Huysmans, pour sa part, s'intéresse plus à la représentation utilitaire qui est faite des immigrants qui seraient perçus comme une force de travail et/ou une solution à un problème socio-économique – le financement des politiques publiques (Huysmans 2006, 107). Il fait ainsi écho à plusieurs commentateurs qui perçoivent une réification des migrants :

the collapse of the understanding of being human to notions such as “human cargo” (in the case of international smuggling) or “human capital” (in the case of migrant workers) leads to the development of an institutional language and strategy to regularize and marketize the category of “being human” (Bhandar 2004, 271).

---

<sup>65</sup> “Coming up with common definitions, data to be collected, and public reports to be made available is extraordinarily difficult” (Keely 2000, 47).

<sup>66</sup> Keely présente une migration économique comme une « migration plus ou moins volontaire », temporaire ou permanente, pour des raisons financières (Keely 2000, 50-51).

Du fait de ces difficultés à définir une migration, il n'existe pas de vision uniforme de ce qu'est un « immigrant ». Pour les besoins de notre recherche, nous considérons comme « immigrant » toute personne étant désignée comme telle dans l'État où elle se trouve. Dans la majorité des cas, « immigrant » rime avec « migrant économique » et regroupe donc dans une même catégorie les résidents permanents, les travailleurs temporaires et les immigrants illégaux.

## Annexe II – Typologie des cinq modes de changement graduel de Streeck et Thelen

	<i>Displacement</i>	<i>Layering</i>	<i>Drift</i>	<i>Conversion</i>	<i>Exhaustion</i>
Definition	Slowly rising salience of suboedinate relative to dominant institutions	New elements attached to existing institutions gradually change their status and structure	Neglect of institutional maintenance in spite of external change resulting in slippage in institutional practice on the ground	Redeployment of old institutions to new purposes; new purposes attached to old structures	Gradual breakdown (withering away) of institutions over time
Mechanism	Defection	Differential growth	Deliberate neglect	Redirection, reinterpretation	Depletion
Elaboration	<p>Institutional Incoherence opening space for deviant Behavior</p> <p>Active cultivation of a new “logic” of action inside an existing institutional setting</p> <p>Rediscovery and activation of dormant or latent institutional resources</p> <p>“Invasion” and assimilation of foreign practices</p>	<p>Faster growth of new institutions created on the edges of old ones</p> <p>New fringe eats into old core</p> <p>New institutional layer siphons off support for old layer</p> <p>Presumed “fix” destabilizing existing institutions</p> <p>Compromise between old and new slowly turning into defeat of the old</p>	<p>Change in institutional outcomes effected by (strategically) neglecting adaptation to changing circumstances</p> <p>Enactment of institution changed, not by reform of rules, but by rules remaining unchanged in the face of evolving external conditions</p>	<p>Gaps between rules and enactment due to:</p> <p>(1) Lack of foresight: limited to (unintended consequences of) institutional design</p> <p>(2) Intended ambiguity of institutional rules: institutions are compromises</p> <p>(3) Subversion: rules reinterpreted from below</p> <p>(4) Time: changing contextual conditions and coalitions open up space for redeployment</p>	<p>Self-consumption: the normal working of an institution undermines its external preconditions</p> <p>Decreasing returns: generalization changes cost-benefit relations</p> <p>Overextension: limits to growth</p>

Source : Streeck, Wolfgang et Kathleen Ann Thelen. 2005. *Beyond continuity: institutional change in advanced political economies*. Oxford ; New York: Oxford University Press, 31.

## Annexe III – Changements des politiques d’immigration et d’asile dans les pays membres de l’OCDE depuis la fin de la Guerre froide

\* L’italique est employé pour les constats valides autant pour les immigrants que pour les réfugiés et demandeurs d’asile

Pays		Changements importants (sans changement de principe)	Changements majeurs (avec changement de principe)
Allemagne	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Apprentissage de l’allemand obligatoire pour les membres de la famille avant l’arrivée</i> (Adam et Devillard 2008, 138)</li> <li>- Resserrement des conditions de délivrance des permis de séjour (Adam et Devillard 2008, 51)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de régulariser la situation de résidents « de facto » sous certaines conditions (Statewatch 2007)</li> <li>- Obligation de prouver l’autonomie financière pour les moins de 24 ans avant la naturalisation (Statewatch 2007)</li> <li>- Possibilité d’amendes et de peines d’emprisonnement à l’encontre de travailleurs illégaux et de leurs employeurs (Statewatch 2007)</li> </ul>

	<b>R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Apprentissage de l'allemand obligatoire pour les membres de la famille avant l'arrivée</i> (Adam et Devillard 2008, 138)</li> <li>- Possibilité accrue de refuser l'accès à des demandeurs d'asile sur la base du « safe third country » (Statewatch 2007)</li> <li>- Extension de 36 à 48 mois de la période de restriction d'accès à la sécurité sociale (Statewatch 2007)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de législations de l'UE (omissions impliquant changement de principe des directives de l'UE) (Statewatch 2007)</li> <li>- Abolition de la possibilité d'arrêt d'urgence d'une déportation (Statewatch 2007)</li> <li>- Criminalisation des violations de restrictions de mouvement des demandeurs d'asile (Statewatch 2007)</li> </ul>
<b>Australie</b>	<b>I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de deux à quatre ans de la période de séjour en Australie avant de pouvoir faire une demande de citoyenneté (Newswire Today 2007)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Instauration d'un examen pour évaluer la maîtrise de la langue et des valeurs</i> (Newswire Today 2007)</li> </ul>

	R		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détention obligatoire pour tous les demandeurs d'asile arrivant sans autorisation préalable, y compris les enfants (Organisation mondiale contre la torture 2008)</li> <li>- Restriction du rôle des Cours dans la détermination des droits des réfugiés (Refugee and Immigration Legal Centre 2008, 1)</li> <li>- Imposition de peines de prison pour les personnes abritant des demandeurs d'asile (Organisation mondiale contre la torture 2008)</li> <li>- Amendement requérant que la détention de mineurs soit une mesure de dernier recours (National Association of Community Legal Centres et al. 2007, 1)</li> <li>- <i>Instauration d'un examen pour évaluer la maîtrise de la langue et des valeurs</i> (Newswire Today 2007)</li> </ul>
<b>Autriche</b>	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure protection contre l'expulsion des résidents de longue durée (Adam et Devillard 2008, 142)</li> <li>- Définition limitée de la famille à la « famille nucléaire » (Adam et Devillard 2008, 150)</li> <li>- Multiplication des titres de séjour (Adam et Devillard 2008, 150)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un système de quota d'émission de titres de séjour (Adam et Devillard 2008, 145)</li> <li>- Obligation de faire les demandes de titres de séjour dans le pays d'origine (Adam et Devillard 2008, 149)</li> <li>- Expulsion de conjoints de ressortissants autrichiens (Adam et Devillard 2008, 150)</li> </ul>

	<b>R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration d'un délai de 72 heures pour l'étude préliminaire des demandes d'asile (Jandl et Hoffmann 2004, 41)</li> <li>- Restriction des cas de première instance contestables en appel (Jandl et Hoffmann 2004, 37)</li> <li>- Instauration d'une procédure spéciale pour les membres de la famille de réfugiés reconnus (Jandl et Hoffmann 2004, 37)</li> <li>- Nouvelles dispositions visant à la protection des victimes de torture (Jandl et Hoffmann 2004, 37)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abolition de la possibilité de demandes d'asile « en chaîne » (Jandl et Hoffmann 2004, 37)</li> <li>- Élimination de la possibilité de faire une demande d'asile à la frontière autrichienne (Jandl et Hoffmann 2004, 41)</li> </ul>
<b>Belgique</b>	<b>I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration d'une politique d'intégration flamande (cours de langue, d'orientation sociale) (Adam et Devillard 2008, 158)</li> <li>- Autorisation de séjour de durée limitée depuis 2006 (Adam et Devillard 2008, 158)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transposition de la directive 2003/109/CE relative aux résidents de longue durée (Adam et Devillard 2008, 158)</li> <li>- Permission pour un étranger résidant légalement en Belgique d'acquérir la citoyenneté grâce à une déclaration, sans vérification de sa « volonté d'intégration » (Martiniello et Rea 2003)</li> </ul>
	<b>R</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression des deux phases distinctes de détermination du statut de réfugié (recevabilité et fond), une seule décision prise (Dubost 2006)</li> <li>- Examen des demandes d'asile dans le cadre de la Convention de Genève puis dans celui de la protection subsidiaire (Dubost 2006)</li> </ul>

Canada	I	<p>- Inadmissibilité pour « terrorism abuses », sur la base d'une appartenance précédente, présente ou potentielle à une organisation terroriste ou ayant une branche terroriste (Lowry 2002, 34)</p>	<p>- Inadmissibilité d'un résident permanent ou d'un citoyen d'un pays tiers pour cinq motifs, dont « raisons de sécurité » (Lowry 2002, 34)</p> <p>- Instauration des certificats de sécurité (Bell 2006, 63)</p> <p>- Possibilité pour les ministres de faire usage de procédures confidentielles pour protéger la sécurité nationale (Bell 2006, 67)</p> <p>- Possibilité pour les ministres de ne pas divulguer des preuves nuisibles pour la sécurité nationale ou la sécurité d'une personne (Bell 2006, 71)</p>
	R	<p>- Présence de membres de la famille ou de sponsors dans la communauté d'établissement (Lowry 2002, 32)</p> <p>- Inadmissibilité pour « terrorism abuses », sur la base d'une appartenance précédente, présente ou potentielle à une organisation terroriste ou ayant une branche terroriste (Lowry 2002, 34)</p>	<p>- Possibilité de détention pour les réfugiés entrés illégalement sur le territoire (Lowry 2002, 34)</p> <p>- Instauration de deux exceptions à l'obligation de non-refoulement, permettant la déportation d'un demandeur d'asile vers un pays où il risque la torture (Lowry 2002, 35)</p> <p>- Instauration des certificats de sécurité (Bell 2006, 63)</p> <p>- Possibilité pour les ministres de faire usage de procédures confidentielles pour protéger la sécurité nationale (Bell 2006, 67)</p> <p>- Possibilité pour les ministres de ne pas divulguer des preuves nuisibles pour la sécurité nationale ou la sécurité d'une personne (Bell 2006, 71)</p>

<p><b>Danemark</b></p>	<p><b>I</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réintroduction du régime d'aide réduite aux primo-arrivants (application prioritaire aux étrangers) (Adam et Devillard 2008, 194)</li> <li>- Exclusion des membres de la famille ascendante du regroupement familial (Adam et Devillard 2008, 198)</li> <li>- Passage de l'âge minimum pour la reconnaissance d'un mariage avec un ressortissant étranger de 18 à 24 ans révolus (Adam et Devillard 2008, 198)</li> <li>- Possibilité de regroupement familial avec les enfants si aucun des deux parents ne réside dans le pays d'origine (Adam et Devillard 2008, 201)</li> <li>- Impossibilité de regroupement familial avec tout enfant ayant plus de 15 ans au moment de la demande (Adam et Devillard 2008, 202)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation pour les ressortissants étrangers de 18 à 25 ans à s'inscrire à des programmes pédagogiques (Adam et Devillard 2008, 197)</li> <li>- Abolition de l'enseignement des langues d'origine des immigrés dans les écoles (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</li> </ul>
------------------------	-----------------	--	--

	<b>R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réintroduction du régime d'aide réduite aux primo-arrivants (application prioritaire aux étrangers) (Adam et Devillard 2008, 194)</li> <li>- Augmentation de la période de résidence avant l'obtention de la carte de séjour permanente (de trois à sept ans) (Associated Press 2002)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation pour les ressortissants étrangers de 18 à 25 ans à s'inscrire à des programmes pédagogiques (Adam et Devillard 2008, 197)</li> <li>- Acceptation exclusive des réfugiés au sein des Conventions de Genève (Associated Press 2002)</li> <li>- Possibilité d'extradition vers le pays d'origine en cas d'amélioration de la situation (Associated Press 2002)</li> <li>- Réexamen des dossiers des personnes qui vont en vacances dans leurs pays d'origine (Associated Press 2002)</li> </ul>
<b>Espagne</b>	<b>I</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élargissement du groupe d'étrangers pouvant faire une demande de citoyenneté (ressortissants étrangers avec des parents espagnols n'ont plus besoin de visas pour travailler en Espagne) (BBC News 2003)</li> <li>- Instauration de sanctions pour avoir aidé ou abrité des immigrants illégaux (Kreienbrink 2006, 3)</li> </ul>
	<b>R</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction de la persécution faite aux femmes comme motif de demande d'asile en Espagne (Comisión española de ayuda al refugiado 2008, 160)</li> <li>- Resserrement des mesures en lien avec les déportations et les réunifications familiales (Kreienbrink 2006, 3)</li> </ul>

États-Unis	I		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sanctions en cas de changement d'adresse inopiné (amende de 200\$, emprisonnement de 30 jours) (Popiel et al. 2005, 279)</li> <li>- Adoption de nouveaux visas biométriques pour vérifier l'identité du détenteur dans une base de données (Popiel <i>et al.</i> 2005, 273)</li> <li>- Collecte de données des écoles et programmes d'échanges sur différentes personnes pendant leurs séjours aux États-Unis (Popiel <i>et al.</i> 2005, 280)</li> </ul>
	R		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élimination de divers programmes d'aide d'urgence pour les réfugiés (Franz 2003, 19)</li> <li>- Création de subventions monétaires pour les familles dans le besoin (durée limitée) (Franz 2003, 19)</li> </ul>
Finlande	I		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acceptation de la double-citoyenneté (pour les finlandais et les ressortissants étrangers voulant acquérir la citoyenneté finlandaise) (Tanner 2004)</li> </ul>

	R		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination des demandes de ressortissants de pays considérés comme « sûrs » examinées en accéléré, durant sept jours (Nordberg 2004, 718)</li> <li>- Exécution d'une décision relative à l'asile dans un délai de huit jours, sans attente d'une procédure d'appel ou d'une décision de cour d'appel (Tanner 2004)</li> </ul>
France	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixation d'un montant de ressources nécessaire pour le regroupement familial en fonction de la taille de la famille (Adam et Devillard 2008, 253)</li> <li>- Obligation à suivre une formation sur les droits et les devoirs des parents en France (Adam et Devillard 2008, 253)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation de connaissance de la langue française et des valeurs de la République obligatoire, y compris pour les conjoints de ressortissants français (Adam et Devillard 2008, 251) et (Adam et Devillard 2008, 254)</li> <li>- Création d'une carte de résident permanent (Adam et Devillard 2008, 252)</li> <li>- Possibilité de faire des tests génétiques pour établir un lien de parenté (absence de documents officiels ou doutes sur leur authenticité) (Adam et Devillard 2008, 253)</li> <li>- Autorisation pour les étudiants étrangers d'exercer une activité professionnelle rémunérée (Adam et Devillard 2008, 256)</li> </ul>

	<b>R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixation d'un montant de ressources nécessaire pour le regroupement familial en fonction de la taille de la famille (Adam et Devillard 2008, 253)</li> <li>- Obligation à suivre une formation sur les droits et les devoirs des parents en France (Adam et Devillard 2008, 253)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de faire des tests génétiques pour établir un lien de parenté (absence de documents officiels ou doutes sur leur authenticité) (Adam et Devillard 2008, 253)</li> </ul>
<b>Grèce</b>	<b>I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seconde occasion de légalisation et de naturalisation pour des étrangers pouvant prouver au moins une année de résidence en Grèce (Triandafyllidou 2007, 81)</li> <li>- Prolongation des permis de travail et de résidence, passage d'un à deux ans (Kasimis et Kassimi 2004)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de quotas pour l'émission de permis de travail temporaire par l'Organisation de l'Emploi et du Travail (Kasimis et Kassimi 2004)</li> <li>- Possibilité pour les immigrants de changer d'employeurs et de déménager pour chercher un emploi (Glytsos 2005, 822)</li> <li>- Refus de services aux immigrants illégaux, à l'exception des traitements médicaux d'urgence et des traitements pour les enfants mineurs (Glytsos 2005, 825)</li> </ul>
	<b>R</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation de travailler pour les demandeurs d'asile (Sitaropoulos 2000, 107)</li> <li>- Transposition des résolutions de l'UE sur les concepts de « demandes d'asile manifestement non fondées » et « tiers pays sûr » (Sitaropoulos 2000, 108)</li> </ul>

<b>Hongrie</b>	<b>I</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révocation de l'exemption de visas (conséquence de la transposition de l'acquis Schengen) pour les Hongrois « ethniques » (Adam et Devillard 2008, 265)</li> <li>- Entrée en vigueur d'un permis renouvelable de cinq ans pour les Hongrois « ethniques » (Adam et Devillard 2008, 278)</li> <li>- Possibilité de raids nocturnes sans permis de perquisition dans les résidences privées et les commerces (Statewatch 1995)</li> </ul>
	<b>R</b>	- Obligation de prouver la possession d'un logement et de moyens de subsistance suffisants pour la réunification familiale (Office of the United Nations High Commissioner for Refugees. Bureau for Europe 2000, 306)	
<b>Irlande</b>	<b>I</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Révocation du droit du sol en matière de nationalité</i> (Garner 2007, 438)</li> <li>- <i>Révocation du droit aux prestations pour les enfants et autres prestations non contributives anciennement attribuées en fonction du lieu de résidence</i> (Fanning et Mutwarasibo 2007, 452)</li> </ul>

	R		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révocation du droit du sol en matière de nationalité (Garner 2007, 438)</li> <li>- Révocation du droit aux prestations pour les enfants et autres prestations non contributives anciennement attribuées en fonction du lieu de résidence (Fanning et Mutwarasibo 2007, 452)</li> </ul>
Islande	I	- Passage de l'âge minimum pour la reconnaissance d'un mariage avec un ressortissant étranger de 18 à 24 ans révolus (Weinman 2004)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de faire des tests génétiques pour établir un lien de parenté (absence de documents officiels ou doutes sur leur authenticité) (Weinman 2004)</li> <li>- Impossibilité pour les étrangers de moins de 66 ans de demander un permis de résidence pour cause de réunification familiale (Weinman 2004)</li> </ul>
	R		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de faire des tests génétiques pour établir un lien de parenté (absence de documents officiels ou doutes sur leur authenticité) (Weinman 2004)</li> <li>- Impossibilité pour les étrangers de moins de 66 ans de demander un permis de résidence pour cause de réunification familiale (Weinman 2004)</li> </ul>

<p><b>Italie</b></p>	<p><b>I</b></p>	<p>- <i>Obligation de six ans de séjour pour obtenir la carte de séjour</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</p>	<p>- <i>Expulsion immédiate, y compris en dépit de procédures d'appel (interdiction de territoire pendant 10 ans)</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</p> <p>- <i>Prélèvement systématique des empreintes digitales pour tous les ressortissants étrangers</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</p> <p>- <i>Durée du permis de séjour dépendant de la durée du contrat de travail</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</p> <p>- <i>Plusieurs restrictions concernant le regroupement familial (enfants majeurs admissibles seulement en cas d'invalidité totale, parents admissibles s'ils n'ont qu'un enfant et personnes de 65 ans et plus admissibles si les autres enfants ont des problèmes de santé graves)</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</p> <p>- <i>Mesures d'intégration sociale à l'usage exclusif des immigrants légaux</i> (Triandafyllidou 2007, 82)</p> <p>- <i>Possibilité de régularisation de statut pour certains immigrants illégaux</i> (Hamilton 2002)</p>
----------------------	-----------------	---	---

	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée de rétention dans les centres de séjour passant à 60 jours (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</li> <li>- <i>Obligation de six ans de séjour pour obtenir la carte de séjour</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Expulsion immédiate, y compris en dépit de procédures d'appel (interdiction de territoire pendant 10 ans)</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</li> <li>- <i>Prélèvement systématique des empreintes digitales pour tous les ressortissants étrangers</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</li> <li>- <i>Plusieurs restrictions concernant le regroupement familial (enfants majeurs admissibles seulement en cas d'invalidité totale, parents admissibles s'ils n'ont qu'un enfant et personnes de 65 ans et plus admissibles si les autres enfants ont des problèmes de santé graves)</i> (Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille 2008)</li> <li>- <i>Instauration d'une distinction légale entre « questions migratoires » et « questions d'asile et de refuge »</i> (Hamilton 2002)</li> </ul>
--	---	--	--

<b>Mexique</b>	<b>I</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décriminalisation de l'entrée illégale au Mexique (passage de peines de prison à des amendes) (EcoDiario 2008)</li> <li>- Réduction des sanctions en cas de mariage blanc, qui passent d'un maximum de 5 ans de prison à des amendes de 20 à 100 jours de salaire minimum (Nortimex 2008)</li> <li>- Réduction des sanctions en cas de mariage blanc, pour les citoyens mexicains, qui passent d'un maximum de 5 ans de prison à des amendes de 100 à 500 jours de salaire minimum (Nortimex 2008)</li> </ul>
	<b>R</b>		
<b>Norvège</b>	<b>I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du permis de recherche d'emploi de trois à six mois (Oslo Teknopol 2008)</li> <li>- Possibilité pour les employeurs d'engager du personnel très qualifié sans émission préalable de visas (Oslo Teknopol 2008)</li> </ul>	
	<b>R</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation à participer à des programmes d'intégration pour les réfugiés âgés de 18 à 55 ans (Cooper 2005)</li> <li>- Obligation de quatre années d'éducation ou de travail avant d'être admissible pour une réunification familiale (Elverland et Veiersted 2008)</li> </ul>

<b>Nouvelle-Zélande</b>	<b>I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réformes du régime de détention (accès à une assistance légale, alternatives à la détention, pouvoir discrétionnaire accru pour les cours de justice) (Cunliffe 2006)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégation de pouvoirs discrétionnaires à des agents pour rendre des décisions sur les permis de résidence (Cunliffe 2006)</li> <li>- Possibilité de recueillir et d'utiliser des informations biométriques pour des fins de vérification d'identité (Cunliffe 2006)</li> <li>- Possibilité de faire usage d'informations confidentielles dans un nombre limité de situations (Cunliffe 2006)</li> <li>- Avènement de nouvelles dispositions permettant le partage d'informations pour vérifier l'admissibilité à des services financés par l'État (Cunliffe 2006)</li> </ul>
	<b>R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration d'une procédure unique de détermination du statut de réfugié, qui intègre les principaux instruments de droit international ratifiés (Cunliffe 2006)</li> <li>- Mise sur pied d'un tribunal d'appel unique remplaçant les quatre organes d'appel existants (Cunliffe 2006)</li> </ul>	

Pays-Bas	I		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation et réussite requises à un cours d'initiation pour les nouveaux arrivants, les minorités non-citoyennes résidentes et les dirigeants spirituels (Nana 2007)</li> <li>- Imposition d'un examen d'intégration comme prérequis à la naturalisation (Nana 2007)</li> <li>- Maîtrise du hollandais évaluée par un examen avant l'arrivée aux Pays-Bas, y compris pour les cas de réunification familiale (Bransten 2006)</li> </ul>
	R		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation et réussite requises à un cours d'initiation pour les nouveaux arrivants, les minorités non-citoyennes résidentes et les dirigeants spirituels (Nana 2007)</li> <li>- Imposition d'un examen d'intégration comme prérequis à la naturalisation (Nana 2007)</li> <li>- Maîtrise du hollandais évaluée par un examen avant l'arrivée aux Pays-Bas, y compris pour les cas de réunification familiale (Bransten 2006)</li> <li>- Refus d'assistance matérielle, y compris en matière de logement, pour les demandeurs d'asile dont la première demande a été rejetée (Human Rights Watch 2003, 3)</li> </ul>

<b>Pologne</b>	<b>I</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Interdiction de territoire pour un étranger qui représenterait un danger pour la sécurité et la défense de l'État, la sécurité publique ou la politique publique</i> (Rigo 2005, 8)</li> <li>- Obligation de détenir un visa d'entrée pour des pays anciennement exemptés (Belarus, Russie, Ukraine) (Phuong 2003, 658-659)</li> </ul>
	<b>R</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction d'une procédure rapide pour les demandes d'asile « manifestement non fondées » (Vermeersch 2005, 81)</li> <li>- Risque de fuite une fois sur le territoire national comme motif de refus d'une demande d'asile (Vermeersch 2005, 81)</li> <li>- Nouvelle disposition transposant la directive de l'Union Européenne sur la protection temporaire dans la loi polonaise (Vermeersch 2005, 81)</li> <li>- <i>Interdiction de territoire pour un étranger qui représenterait un danger pour la sécurité et la défense de l'État, la sécurité publique ou la politique publique</i> (Rigo 2005, 8)</li> <li>- Arrivée d'un tiers pays sûr constituant en soi un motif suffisant pour juger une demande d'asile « manifestement non fondée » (Rigo 2005, 9)</li> </ul>

<b>Portugal</b>	<b>I</b>	- Passage de huit à deux types de titres de séjour (Adam et Devillard 2008, 376-377)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux motifs d'immigration créés pour permettre l'entrée de travailleurs saisonniers, de chercheurs et de scientifiques (Adam et Devillard 2008, 377)</li> <li>- Procédure simplifiée pour faciliter le détachement ou le transfert temporaire de travailleurs d'entreprises originaires de pays membres de l'OMC (Adam et Devillard 2008, 377)</li> <li>- Création du statut de résident permanent de longue durée (en conformité avec le droit communautaire) (Adam et Devillard 2008, 377)</li> <li>- <i>Autorisation du regroupement avec le partenaire de fait du regroupant</i> (Adam et Devillard 2008, 379)</li> <li>- <i>Extension du regroupement familial aux enfants mineurs non mariés et dépendants ou aux enfants adoptifs des partenaires de fait</i> (Adam et Devillard 2008, 379)</li> </ul>
	<b>R</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Autorisation du regroupement avec le partenaire de fait du regroupant</i> (Adam et Devillard 2008, 379)</li> <li>- <i>Extension du regroupement familial aux enfants mineurs non mariés et dépendants ou aux enfants adoptifs des partenaires de fait</i> (Adam et Devillard 2008, 379)</li> </ul>

<b>République slovaque</b>	I		- Transposition de différentes directives du Conseil (2004/114/CE et 2005/71/CE) (Adam et Devillard 2008, 431)
	R		- Mise sur place de Cours d'appel comme organes indépendants de seconde instance (demande exprimée par la Commission européenne) (Vermeersch 2005, 82) - Adoption de la règle sur le tiers pays sûr (Vermeersch 2005, 82)
<b>République tchèque</b>	I		- Préséance accordée aux traités internationaux régulant le séjour des étrangers sur le territoire tchèque (Drbohlav 2003, 215) - Nouveau système d'émission de visas comprenant des procédures d'émission et différents types de visas (Drbohlav 2003, 216)
	R		- Autorisation de travailler pour les demandeurs d'asile dont les demandes sont en cours d'étude (Drbohlav 2003, 211-212) - Dépôt du montant d'une déportation éventuelle par un voyageur à un poste de frontières comme garantie de son départ (pouvoir discrétionnaire de l'agent frontalier) (Wallace et Palyanitsya 1995, 97)

<b>Royaume-Uni</b>	<b>I</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de détention indéfinie pour des personnes menaçant la sécurité nationale (Elliott 2006, 553)</li> <li>- Pouvoirs spéciaux au Secrétaire d'État pour la détention de réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants (Elliott 2006, 563)</li> </ul>
	<b>R</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de détention indéfinie pour des personnes menaçant la sécurité nationale (Elliott 2006, 553)</li> <li>- Pouvoirs spéciaux au Secrétaire d'État pour la détention de réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants (Elliott 2006, 563)</li> </ul>
<b>Suède</b>	<b>I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du système de recours, passage d'organes administratifs à des organes juridictionnels (trois Cours de migration) (Adam et Devillard 2008, 451)</li> <li>- Possibilité pour les immigrants recevant un permis de séjour de choisir leur lieu de résidence (Adam et Devillard 2008, 456)</li> </ul>	
	<b>R</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du système de recours, passage d'organes administratifs à des organes juridictionnels (trois Cours de migration) (Adam et Devillard 2008, 451)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention d'un travail et d'un lieu de résidence fixe comme condition préalable à la réunification familiale (Associated Press 2008)</li> </ul>
<b>Suisse</b>	<b>I</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation de l'immigration en provenance des pays non-membres de l'UE, à part pour les travailleurs très qualifiés (Efionayi et al. 2005)</li> </ul>

	R		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exclusion des procédures d'asile régulières de toute personne ayant résidé illégalement dans le pays avant sa demande ou n'ayant pas fourni les documents de voyage et d'identité requis (Efionayi <i>et al.</i> 2005)</li> <li>- Acquisition de la protection temporaire excluant des procédures d'asile (impossible pendant cinq ans de demander une protection permanente pour cause de persécution) (Statewatch 1999)</li> <li>- Refus de l'assistance sociale aux demandeurs d'asile dont les demandes ont été rejetées (Efionayi <i>et al.</i> 2005)</li> <li>- Possibilité de peines de prison de deux ans pour les adultes et d'un an pour les enfants qui ne quittent pas le territoire suisse à l'issue du refus de leurs demandes (Associated Press 2006)</li> </ul>
Turquie	I	- Procédures pour l'obtention d'un permis de travail et sanctions à imposer pour les étrangers travaillant sans permis (Ihlamur 2005)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'interdiction de citoyenneté de trois ans pour déjouer les tentatives de mariages blancs (Cicekli 2004)</li> <li>- Acquisition de nationalité par mariage avec un citoyen turc sans discrimination liée au genre (Cicekli 2004)</li> <li>- Harmonisation avec le système de visas de l'Union européenne (Cicekli 2004)</li> </ul>
	R		

## Annexe IV – Typologie des changements des politiques d’immigration et d’asile dans les pays membres de l’OCDE depuis la fin de la Guerre froide

### A - Immigrants

Politiques d’immigration Variable Indépendante	Aucun changement	Changements importants (sans changement de principe)	Changements majeurs (avec changement de principe)	
	Luxembourg	<i>Australie</i> <i>Autriche</i> <i>Danemark</i> <i>Finlande</i> <i>Norvège</i> <i>Suède</i>	<i>Allemagne</i> <i>Belgique</i> <i>Canada</i> <i>Espagne</i> <i>États-Unis</i> <i>France</i> <i>Grèce</i> <i>Hongrie</i> <i>Irlande</i> <i>Islande</i>	<i>Italie</i> <i>Mexique</i> <i>Nouvelle-Zélande</i> <i>Pays-Bas</i> <i>Pologne</i> <i>Portugal</i> <i>République slovaque</i> <i>République tchèque</i> <i>Royaume-Uni</i> <i>Suisse</i> <i>Turquie</i>

En italique, les constats qui diffèrent pour la catégorie « immigrants » et la catégorie « réfugiés et demandeurs d’asile ».

## B – Réfugiés et demandeurs d’asile

Politiques d’immigration  Variable Indépendante	Aucun changement	Changements importants (sans changement de principe)	Changements majeurs (avec changement de principe)	
	Luxembourg <i>Mexique</i> <i>Turquie</i>	Autriche <i>France</i> <i>Hongrie</i> <i>Italie</i> <i>Nouvelle-Zélande</i>	Allemagne <i>Australie</i> Belgique Canada <i>Danemark</i> Espagne États-Unis <i>Finlande</i> Grèce Irlande	Islande <i>Norvège</i> Pays-Bas Pologne Portugal République slovaque République tchèque Royaume-Uni <i>Suède</i> Suisse

En italique, les constats qui diffèrent pour la catégorie « immigrants » et la catégorie « réfugiés et demandeurs d’asile ».

## Annexe V – Typologie des changements de politiques d’immigration et d’asile en fonction des tendances migratoires

### A – Immigrants (voir page xliv pour la légende)

Pays \ Dispositions	Aucun changement	Changements importants (sans changement de principe)	Changements majeurs (avec changement de principe)
Pays avec une hausse des entrées de population étrangère <sup>1</sup>	Luxembourg	<i>Australie</i> <i>Autriche</i> <i>Finlande</i> <i>Norvège</i> <i>Suède</i>	<i>Belgique</i> <i>Canada</i> <i>Espagne</i> <i>États-Unis</i> <i>France</i> <i>Hongrie</i> <i>Irlande</i> <i>Italie</i> <i>Pays-Bas</i> <i>Pologne</i> <i>Portugal</i> <i>République tchèque</i> <i>Royaume-Uni</i> <i>Suisse</i>
Pays avec une stagnation des entrées de population étrangère <sup>2</sup>			<i>Nouvelle-Zélande</i>
Pays avec une baisse des entrées de population étrangère <sup>3</sup>		<i>Danemark</i>	<i>Allemagne</i> <i>Mexique</i> <i>République slovaque</i>

**B – Réfugiés et demandeurs d’asile** (voir page xliv pour la légende)

Dispositions Pays	Aucun Changement	Changements importants (sans changement de principe)	Changements majeurs (avec changement de principe)
Pays avec une hausse des entrées de population étrangère <sup>1</sup>	Luxembourg	Autriche <i>France</i> <i>Hongrie</i> <i>Italie</i>	<i>Australie</i> Pays-Bas <i>Belgique</i> Pologne <i>Canada</i> Portugal <i>Espagne</i> République tchèque <i>États-Unis</i> Royaume-Uni <i>Finlande</i> <i>Suède</i> <i>Irlande</i> Suisse <i>Norvège</i>
Pays avec une stagnation des entrées de population étrangère <sup>2</sup>		<i>Nouvelle-Zélande</i>	
Pays avec une baisse des entrées de population étrangère <sup>3</sup>	<i>Mexique</i>		<i>Allemagne</i> République slovaque <i>Danemark</i>

**Légende des annexes V-A et V-B :**

<sup>1</sup> À partir des données compilées par l'OCDE, disponibles via OECD.stat, nous avons pu déterminer que les pays avec une hausse des entrées de population étrangère, des années 1995 à 2001, sont les suivants (20) : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Il faut cependant préciser qu'il ne s'agit pas d'hausses linéaires des entrées de population étrangère.

<sup>2</sup> À partir des mêmes données de l'OCDE, nous avons déterminé que le seul pays avec une stagnation des entrées de population étrangère, de 1995 à 2001, est la Nouvelle-Zélande.

<sup>3</sup> À partir des données de l'OCDE, nous avons classé quatre pays comme ayant une baisse des entrées de population étrangère de 1995 à 2001, à savoir l'Allemagne, le Danemark, le Mexique et la République slovaque.

**\* En italique : pays avec des types de changements différents selon la catégorie de migrants concernés.**

**\* Nous avons volontairement exclus de la classification la Corée et le Japon. Par ailleurs, pour des raisons de disponibilité des données, nous avons également exclu la Grèce, l'Islande et la Turquie. Les données sur l'Islande sont indisponibles sur OECD.stat, les données pour la Grèce ne sont disponibles que pour l'année 1998 et pour ce qui est de la Turquie, elles ne sont disponibles que pour 2000 et 2001.**

## Annexe VI – Typologie des changements de politiques d’immigration et d’asile en fonction des effectifs de population étrangère

A – Immigrants (voir page xlvii pour la légende)

Pays / Dispositions	Aucun Changement	Changements importants (principe identique)	Changements majeurs (avec changement de principe)	
Pays dont au moins 9 % de la population totale est composé de ressortissants étrangers	Luxembourg		Suisse	
Pays dont 6 à 8,99 % de la population totale est composé de ressortissants étrangers		Autriche <i>Australie</i>	Allemagne Belgique	Grèce États-Unis
Pays dont 3 à 5,99 % de la population totale est composé de ressortissants étrangers		<i>Suède</i> <i>Danemark</i> <i>Norvège</i>	Irlande <i>France</i> Canada	Pays-Bas Espagne Royaume-Uni
Pays dont 0 à 2,99 % de la population totale est composé de ressortissants étrangers		<i>Finlande</i>	<i>Italie</i> Portugal République tchèque	<i>Hongrie</i> République slovaque Pologne

**B – Réfugiés et demandeurs d’asile** (voir page xlvii pour la légende)

Pays / Dispositions	Aucun changement	Changements assez importants (sans changement de principe)	Changements majeurs (avec changement de principe)	
Pays dont au moins 9 % de la population totale est composé de ressortissants étrangers	Luxembourg		Suisse	
Pays dont 6 à 8,99 % de la population totale est composé de ressortissants étrangers		Autriche	Allemagne Belgique <i>Australie</i>	Grèce États-Unis
Pays dont 3 à 5,99 % de la population totale est composé de ressortissants étrangers		<i>France</i>	Irlande <i>Suède</i> Canada <i>Danemark</i>	Royaume-Uni <i>Norvège</i> Pays-Bas Espagne
Pays dont 0 à 2,99 % de la population totale est composé de ressortissants étrangers		<i>Italie</i> <i>Hongrie</i>	Portugal <i>Finlande</i>	République tchèque République slovaque Pologne

### Légende des annexes VI-A et VI-B :

<sup>1</sup> À partir de données fournies par OECD.stat, un groupe de deux pays a été formé. Le Luxembourg et la Suisse se distinguent en effet avec un nombre important de ressortissants étrangers, supérieur au cinquième de leur population (respectivement 37 % et 21 %).

<sup>2</sup> Grâce aux mêmes données, un groupe de pays avec un nombre moyen (de 3,5 à 10 %) de ressortissants étrangers en pourcentage de la population totale a été formé. Font partie de ce groupe l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

<sup>3</sup> Un groupe de pays avec un nombre faible (de 0 à 3,49 %) de ressortissants étrangers en pourcentage de la population totale a été formé. Ce groupe comprend la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République slovaque et la République tchèque. Pour le Mexique, nous avons eu recours aux données de 2000, qui ne sont cependant pas issues du recensement, données également disponibles sur OECD.stat.

**\* En italique : pays avec des types de changements différents selon la catégorie de migrants concernés.**

**\* Nous avons volontairement exclus de la classification la Corée et le Japon. Par ailleurs, pour des raisons de disponibilité des données, nous avons également exclu l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. Les données sont indisponibles pour les trois pays en 2000 sur OECD.stat et pour les années 1995 à 2001.**

## **Annexe VII – Inventaire des textes législatifs analysés dans les corpus nationaux et dans le corpus de l’Union européenne**

### **A – Textes législatifs inclus dans le corpus des États-Unis :**

1. 1952 : *Immigration and Nationality Act*
2. 1980 : *Refugee Act*
3. 1986 : *Immigration Reform and Control Act*
4. 1990 : *Immigration Act*
5. 1996a : *Anti-Terrorism and Effective Death Penalty Act*
6. 1996b : *Illegal Immigration Reform and Immigration Responsibility Act*
7. 1996c : *Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act*
8. 2001a : *Immigration and Nationality Act*
9. 2001b : *USA Patriot Act*
10. 2002a : *Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act*
11. 2002b : *Homeland Security Act*
12. 2004 : *Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act*
13. 2005 : *Real ID Act*
14. 2007 : *Implementing Recommendations of the 9/11 Commission Act*
15. 2008 : *Immigration and Nationality Act*

### **B – Textes législatifs inclus dans le corpus du Canada :**

1. 1976a : *Loi sur l’immigration*
2. 1976b : *Loi sur la citoyenneté*
3. 2001a : *Loi antiterroriste*
4. 2001b : *Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés*
5. 2002 : *Règlement sur l’immigration et la protection des réfugiés*
6. 2004 : *Règlement modifiant le Règlement sur l’immigration et la protection des réfugiés*
7. 2007 (sanction royale) : *Projet de Loi C-14 : Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté*

8. 2008 : *Projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et défenseur) et une autre loi en conséquence*

## **C – Textes législatifs inclus dans le corpus du Royaume-Uni :**

1. 1971 : *Immigration Act*
2. 1987 : *Immigration (Carrier's Liability) Act*
3. 1988 : *Immigration Act*
4. 1993 : *Asylum and Immigration Appeals Act*
5. 1996 : *Asylum and Immigration Act*
6. 1997 : *Special Immigration Appeals Commission Act*
7. 1999 : *Immigration and Asylum Act*
8. 2002 : *Nationality, Immigration and Asylum Act*
9. 2004 : *Asylum and Immigration (Treatment of Claimants, etc) Act*
10. 2006 : *Immigration, Asylum and Nationality Act*
11. 2007 : *UK Borders Act*

## **D – Textes législatifs inclus dans le corpus de la France :**

1. 1990 : *Loi no 90-34 du 10 janvier 1990 modifiant l'ordonnance no 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France*
2. 1991 : *Loi no 91-1383 du 31 décembre 1991 renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France*
3. 1993 : *Loi n°93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France*
4. 1997 : *Loi no 97-396 du 24 avril 1997 portant diverses dispositions relatives à l'immigration*
5. 1998 : *Loi n°98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile*
6. 2003 : *Loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité*
7. 2004 : *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*
8. 2006 : *Loi n°2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration*

9. 2007 : *Loi n°2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile*

## **E – Textes législatifs inclus dans le corpus de l'Espagne :**

1. 1984a : *Ley 5/1984, de 26 de Marzo de 1984, reguladora del derecho de asilo y de la condición de refugiado*
2. 1984b : *Ley 5/1984, de 26 de marzo, Reguladora del Derecho de Asilo y la Condición de Refugiado, en su redacción dada por la Ley 9/1994, de 19 de mayo (versión consolidada)*
3. 1985 : *Ley Orgánica 7/1985, de 1 de Julio, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España (Vigente hasta el 1 de febrero de 2000)*
4. 1992 : *Ley Orgánica 1/1992, de 21 de febrero, sobre Protección de la Seguridad Ciudadana (BOE núm. 46, de 22 de febrero), en su redacción dada por la Disposición Adicional Cuarta de la Ley Orgánica 4/1997, de 4 de agosto (BOE núm. 186, de 5 de agosto) y por la Ley 10/1999, de 21 de abril (BOE núm. 96, de 22 de abril)*
5. 1994 : *Ley 9/94, de 19 de Mayo 1994, de modificación de la Ley 5/1984, publicada en el B.O.E. de 23.5.94*
6. 2000a : *Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre Derechos y Libertades de los extranjeros en España y su integración social, en su redacción dada por las Leyes Orgánicas 8/2000, de 22 de diciembre, 11/2003, de 29 de septiembre, y 14/2003, de 20 de noviembre*
7. 2000b : *Ley Orgánica 4/2000 sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social (BOE, de 12 de enero)*
8. 2000c : *Ley Orgánica 8/2000, de 22 de diciembre, de reforma de la Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de extranjeros en España y su Integración Social (BOE, de 23 de diciembre)*
9. 2003a : *Ley Orgánica 11/2003, de 29 de septiembre de medidas concretas en materia de seguridad ciudadana, violencia doméstica e integración social de los extranjeros*
10. 2003b : *Ley Orgánica 14/2003, de 20 de noviembre, de Reforma de la Ley orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social, modificada por la Ley Orgánica 8/2000, de 22 de diciembre; de la Ley 7/1985, de 2 de abril, Reguladora de las Bases del Régimen Local; de la Ley 30/1992, de 26 de noviembre, de Régimen Jurídico de las*

Administraciones Públicas y del Procedimiento Administrativo Común, y de la Ley 3/1991, de 10 de enero, de Competencia Desleal

11. 2007 : *Ley Orgánica 13/2007, de 19 de noviembre, para la persecución extraterritorial del tráfico ilegal o la inmigración clandestina de personas* (BOE nº 278 de 20/11/2007)

## **F – Textes législatifs inclus dans le corpus de l’Australie :**

1. 1946 : *Immigration (Guardianship of Children) Act*
2. 1958 : *Migration Act*
3. 1971 : *Immigration (Education) Act*
4. 1973 : *Australian Citizenship Act*
5. 1984 : *Aliens Act Repeal Act*
6. 1991 : *Migration (Health Services) Charge Act*
7. 1992 : *Immigration (Education) Charge Act*
8. 1997a : *Migration (Visa Application) Charge Act*
9. 1997b : *Migration Agents Registration Application Charge Act*
10. 2007a : *Australian Citizenship Act*
11. 2007b : *Australian Citizenship Act (Transitional and Consequential) Act*
12. 2007c : *Migration (Sponsorship Fees) Act*

## **G – Textes législatifs inclus dans le corpus de l’Union européenne :**

1. 1997 : Titre IV du *Traité d’Amsterdam* (« Visas, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes »)
2. 2001 : *Directive 2001/40/CE du Conseil du 28 mai 2001 relative à la reconnaissance mutuelle des décisions d’éloignement des ressortissants de pays tiers*
3. 2002 : *Directive 2002/90/CE du Conseil du 28 novembre 2002 définissant l’aide à l’entrée, au transit et au séjour irréguliers*
4. 2003a : *Directive 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l’accueil des demandeurs d’asile dans les États membres*
5. 2003b : *Règlement (CE) no 343/2003 du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l’État membre responsable de l’examen*

*d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers*

6. 2003c : *Directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial*
7. 2003d : *Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée*
8. 2004a : *Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres*
9. 2004b : *Directive 2004/82/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'obligation pour les transporteurs de communiquer les données relatives aux passagers*
10. 2006 : *Règlement (CE) no 562/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)*
11. 2008 : *Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier*



Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Fears								1							2	3
Flight	Fled		1													1	2
	Flee		1														1
	Fleeing							7									7
	Flees							10									10
Humanitarian	Humanitarian		19	3	4		3		29				1			41	100
Persecution	Persecuted		1				2		6							6	15
	Persecuting												1				1
	Persecution	1	14	1	3	5	22		155				6			213	420
	persecutions			3	2												5
Protection	Protect								1							3	4
	Protected				44	9	2		93	3		1		1		172	325
	Protection		1			1	9		11				1		2	67	92
Refuge	Refuge								4				1			4	9
	Refugee		146	2	5		13	9	194				12		4	252	637

Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Refugees		117	2	3	1	8	4	20							31	186
Safety	Safe						1		2							13	16
Threat	Threat															27	27
	Threaten		1														1
	Threatened		1			1	4		19				1			25	51
	Threatens													1	4		5
	Threats						1										1
Torture	Torture								88					1			89
Totaux		1	336	16	86	40	163	41	1471	3	1	18	18	15	4	2166	4379

**B – Canada**

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
Asile	Asile				52	42	5			99
Crainte	Crainte		2		2	3	1			8
	Craignent				1					1
	Craignant		1		1	1				3
Fuite	Fuient				1					1
Menace	Menace				3					3
	Menacée					1				1
	Menacées		1							1
Persécution	Persécution				3					3
	Persécutions				1					1
	Persécuté					1				1
	Persécutée		1		1	1				3

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
	Persécutés				1					1
	Persécutées		3		1	2				6
Protection	Protection	7	1		58	140	9		7	222
	Protégé				1	1				2
	Protégée				11	10				21
	Protégés					10				10
	Protégées				1	14				15
Refoulement	Refoulement		7		1					8
Réfugié	Réfugié	1	35		31	44	1			112
	Réfugiés	7	5		73	121	11		4	221
	Refugee				1	2			3	6
Retour	Retourner		1		1					2
Risque	Risque				4					4
	Risque				1	2				3
	Risquent				1					1

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
Torture	Torture				16	2			2	20
	Torturée					1				1
Vulnérabilité	Vulnérable					3				3
	Vulnérables					1	1			2
	Vulnérabilité						1			1
	Vulnerable					1				1
Totaux		15	57	0	267	403	29	0	16	787

### C – Royaume-Uni

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Asylum	Asylum				38	19	7	206	310	199	86	66	931
Fear	Fear					4		4	1				9
Persecution	Persecution					3		2	3				8

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Protection	Protect									1			1
	Protected	1							4	2			7
	Protection				1	1		6	8	2	4		22
Refuge	Refugee					2		28	28	23	17	2	100
	Refugees				1	1		1	6	9	7	1	26
Residence	Reside								4				4
	Resided							2					2
	Residence								1				1
Safe	Safe					1		2		8		1	12
Seek	Seek							2					2
	Seeker				22			19	75	6	1	3	126
	Seekers				5			34	4	8	2	6	59
Threat	Threat								1				1
	Threatened					1		4	3	7			15
Torture	Tortured					1		1					2

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Totaux		1	0	0	67	33	7	311	448	265	117	79	1328

## D – France

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
Asile	Asile				2	2	4	90	3	3		104
Crainte	Craindre							1				1
Danger	Danger							1				1
Déplacement	Déplacées							3				3
Menace	Menacées							1				1
	Menaces							2				2
Persécution	Persécutée							2				2
	Persécution							1				1
	Persécutions							1				1

Thèmes	Vocables employés											Totaux	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Protection	Protection			1	1			67					69
Réfuge	Réfugié							21					21
	Réfugiés			1	1			30					32
Risque	Risque							1					1
Sécurité	Sécurité							1					1
Totaux		0	0	2	4	2	4	222	3	3	0		240

## E – Espagne

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Asilo (asile)	Asilado	22		1		7							30
	Asilados	7				1							8
	Asilo	52	47	4		57	10	10	9				189

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Ayuda (aide)	Ayuda	4	2			1							7
Defensa (défense)	Defensa						2	2	1		1		6
Humanitario (humanitaire)	Humanitaria						2	2			1		5
	Humanitarias	1	2			4	2	2	2		1		14
	Humanitario											1	1
	Humanitarios	1	1						1				3
Peligro (danger)	Peligro		1			1	1	1		2		1	7
Persecución (persécution)	Persecución	9	1		1	2						2	15
	Perseguido					1							1
	Perseguidos	3				1							4
Protección (protection)	Protección	6	6	1		14	6	6		2	1		42
	Proteger						1	1		1		1	4

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Refugio (refuge)	Refugiado	13	12	2		20	2	2	2				53
	Refugiados	6	18			23	4	4	4				59
	Refugio	4	1			3							8
Temor (crainte)	Temer	3	1										4
	Temor	1											1
	Temores	4											4
Tortura (torture)	Torturas		1			1							2
Vulnerabilidad (vulnérabilité)	Vulnerabilidad									1			1
Totaux		136	93	8	1	136	30	30	19	6	4	5	468



Thèmes	Vocables employés													Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Visa	Visa		115											115
	Visas		35											35
Totaux		0	570	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	576

## G – Union européenne

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Asile	Asile	6	2		2	2	70	125			2	6	215
Déplacement	Déplacées	3					1						4
Fuite	Fuir					1							1
Humanitaire	Humanitaire			1				1					2
	Humanitaires						2	2			1	2	7
Menace	Menaces						1						1
Persécution	Persecute							1					1

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Protection	Protection	3			2	2	8	5			5	4	29
Refoulement	Refoulement						1	2	1		2	5	11
Réfuge	Réfugié	2			3	12	2	4				2	25
	Réfugiée						1						1
	Réfugiés	3	1		2	8	4	2			1	2	23
Renvoi	Renvoyé							1					1
Risque	Risqué							1					1
Sécurité	Sécurité						2						2
Torture	Torture						1					1	2
	Tortures						3						3
Vulnérabilité	Vulnérables						1					4	5
Totaux		17	3	1	9	25	97	144	1	0	11	26	334

## Annexe IX – Inventaire des vocables liés à l’immigration présents dans les corpus nationaux et dans le corpus de l’Union européenne

### A – États-Unis

Thèmes	Vocables Employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux	
		Academy	Academia											1				1
Academic	1		4		7		1		52		2	11	13		3	76	170	
Academicians					1												1	
Academics															1		1	
Academies			1					2										3
Academy										2							2	4
Clandestinity	Clandestine									17		3	5				25	
	Clandestinely												1				1	
Education	Education	13	127	16	20	2	38	53	101	12	13	15	69		30	129	638	
	Educational	16	101	8	8	1	5	29	68	14	10	3	11		26	104	404	

Thèmes	Vocables Employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
			Educationally								2						
Emigration	Emigrants		1														1
	Emigration		4		1				5							10	20
Employment	Employ	3															3
	Employable		2														2
	Employed	28	34	15	27	1	17	12	187	6	2	15	12		10	239	605
	Employee	48	41	29	26	12	22	43	149	28	2	105	57		153	224	939
	Employees	21	93	9	18	16	9	11	111	6	4	91	49	3	97	146	684
	Employer	26	8	53	63		20	50	448		1	9	18		12	603	1311
	Employers			30	2		12	18	68		1	6	2			74	213
	Employes			1													1
	Employing	1		1	1			1	19			1				19	43
	Employment	67	59	155	76	2	55	100	1185	22	1	34	24		19	1699	3498
Employs			3	3			1	23	1			2			22	55	

Thèmes	Vocables Employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
		Illegality	Illegal	8	11	10	3	2	46	2	23	7	8	2	3	4	
	Illegality	5	1						3							3	12
	Illegally	3	8	1		2	3		12	2			2			15	48
Immigration	Immigrant	58	336	26	104		41		410	24	8	6	4	4		708	1729
	Immigrants	16	76	10	84		8	1	34	3		1				49	282
	Immigrate		1						3							6	10
	Immigrated															2	2
	Immigrates															2	2
	Immigrating								3							1	4
	Immigration	1115	400	202	176	63	363	45	2259	70	80	191	101	33	25	3158	8281
	Non-immigrant	174	143	45	49		41	6	609	16	9	6	5	2	5	1193	2303
	Non-immigrants	56	25	6	36		4	2	41		7		4		1	61	243
	Non-immigration								1							1	2
	Labor	34	33	82	61		13	21	428	2		12	3		75	474	1238

Labor

Thèmes	Vocables Employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
			Laborer	5							3						
	Laborers	4	1	1					1							1	8
Overstay	Overstay								2						9	2	13
	Overstayed								2							4	6
	Overstayers						3										3
	Overstaying				1				1							1	3
	Overstays				1		3										4
Residency	Reside	13	24	5			4	5	52	2		2	1			66	174
	Resided	4	22	10	6		5	1	96			2			3	119	268
	Residence	184	353	72	83	4	59	31	783	8	2	6	7	5		1102	2699
	Residency				1		1		14							15	31
	Resident	74	40	32	28	3	19	7	621	2		1	1	2		864	1694
	Residents	2	5	1	6	4	8	13	45	3					1	79	167
	Resides	7	7	3	3		3	7	24	1		2			1	52	110

Thèmes	Vocables Employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
	Residing	15	41	8	5		10	17	76	2						100	274
	Nonresident	19					2		39							16	76
	Nonresidents									1							1
Study	Student	9	5	8	1		13	4	364	3	8	6	2		1	619	1043
	Students	7	2		3		4	3	65		4	2	4		5	82	181
	Studies	1					4	9	34		1	3	5	1	2	44	104
	Study	30	6	1	1		5		85		1	5	2			217	353
	Studying		1						1							3	5
Visa	Visa	83	245	35	84		60	2	466	31	46	23	54	2	25	808	1964
	Visas	17	146	20	104	4	20		25	6	9	9	19		2	50	431
Work	Work	40	8	25	45	2	35	143	263	4	1	23	28		38	311	966
	Worked			1			3	7	9						3	10	33
	Worker	28	9	34	1		8	2	112							131	325
	Workers	24	3	106	36	1	15	3	165	1			3		9	170	536

Thèmes	Vocables Employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
		Workforce			1			1	4	6		1	13	7		1	
Working		2	8	11	7	1	6	5	58			4	7		19	61	189
Works		13						2	2			1	4		1	4	27
Totaux		2274	2435	1076	1182	120	991	660	9660	294	221	614	529	56	578	13998	34688

## B – Canada

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
		Clandestin						2		
	Clandestins		1		1	3	1			6
Éducation	Éducation					4				4
	Educational					2				2
	Éducatives				1					1
Emploi	Emploi		14		7	61			1	83

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
	Emplois					5				5
	Employé		2			4				6
	Employée					2				2
	Emploie					1				1
	Employed					4				4
Études	Étudiant		1			10				11
	Étudiants				4	6				10
	Étudier				3	13				16
	Étudie					1				1
	Étudié					3				3
Immigration	Immigration	11	153		80	157	46	2	13	462
	Immigrant		18			21				39
	Immigrants		14			15	1			30
	Immigrer						1			1

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
Résidence	Résident	9	23		111	353			6	502
	Résidents	2	16		21	58	1			98
	Resident				1					1
Travail	Travail		3		2	144				149
	Travailler					11				11
	Travaille				2	10				12
	Travaillent					1				1
	Travaillé					4				4
	Travaillant					2				2
	Travailleur					78				78
	Travailleurs				3	77				80
Visa	Visa		16		17	154				187
Totaux		22	261	0	253	1206	50	2	20	1814

## C – Royaume-Uni

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Clandestine	Clandestine							21	13				34
Education	Education							4	36				40
	Educated								2				2
	Educational								7				7
Employment	Employ					2					1		3
	Employed	1						18					19
	Employee					6			13		3		22
	Employer					6		1	15		18		40
	Employers							2			1		3
	Employment	9		5		10		9	23	6	13	3	78
	Employs					1					1		2
Entry	Entrant	12		1		5		24	20				62
	Entrants	5				4		4	3				16

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Entry	39	1	5	9	10	2	70	54	44	20	15	269
Illegality	Illegal	15		2		12		11	10				50
Immigration	Immigrants	11											11
	Immigration	120	4	18	29	46	62	440	474	337	155	200	1885
Jobseeker	Jobseeker					4		8					12
	Jobseekers					4		6					10
Overstay	Overstayer							1					1
	Overstayers							2					2
	Overstaying			1									1
Residence	Reside	2			1			3	3				9
	Resided					1		3		1			5
	Residence	4		3			2	14	27	9	1	2	62
	Resident	10					1	4	36	1	1		53
	Residents	1						1	10				12

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Resides							2					2
	Residing							1					1
Settlement	Settled	1		1									2
	Settle	1							2				3
Study	Student								2		2		4
	Student				1						1		2
	Study	1			2			2	4				9
	Studying				1			1					2
Work	Work	10		1	3	1		11		3	3		32
	Worker								3				3
	Workers							1			1		2
	Working	1						16	3	3			23
	Works							7		1			8
Totaux		243	5	37	46	112	67	687	760	405	221	220	2803

## D – France

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
Clandestinité	Clandestin		12									12
	Clandestine			1								1
Embauche	Embauchage		1									1
	Embauche		2		1			1				4
Emploi	Emploi		4					14			2	20
	Employé							1				1
	Employer							1				1
	Employeur		4		2			8				14
	Employeurs		1						2			3
Études	Études							5				5
	Étudiant							9				9
	Étudiants							1	2			3

Thèmes	Vocables employés											Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immigration	Immigration			3	1		1	12	4	4		25
Irrégularité	Irrégularité							1				1
	Irrégulier							5				5
	Irrégulière		1		2			4				7
	Irrégulièrement							1				1
	Irréguliers		3					7				10
Métier	Métier							2				2
	Métiers				1							1
Profession	Profession		2					8				10
	Professionnalisation							1				1
	Professionnelle		6		1			47	2		5	61
	Professionnelles							5				5
	Professionnels		1							1		2
Recrutement	Recrutement							2				2
Résidence	Residence		1		2			31	4			38

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
	Resident				3			64	1			68
	Résidait						6					6
	Résidant		4		2		1	15				22
	Réside		8		1		1	20				30
	Résidé		1					11				12
	Résider				1			15				16
Séjour	Séjour	5	4	2	7	3	33	303	146	74	1	578
	Séjournant							1				1
	Séjourne							9				9
	Séjourné							4				4
	Séjourner			1	1			18				20
	Séjours							2				2
Travail	Travail		43	3	4		9	55	18	6	15	153



Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Artista (artista)	Artistas			1			1	1	1				4
Becas (bourses)	Becas						2	2	2				6
Clandestinidad (clandestinité)	Clandestina			1			3	3	1	3	2	9	22
Contratación (embauche)	Contratación						5	5	1		5		16
	Contratados			2			2	2	3		1		10
	Contratar								1				1
	Contrate			1									1
	Contrato			1			4	4	4		1		14
Empleo (emploi)	Desempleo						2	2	2				6
	Empleador						3	3	2		3		11
	Empleadores			1					1				2
	Emplearlo			1									1
	Empleo			1			17	17	7		13		55

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Entrada (entrée)	Entrada			11									11
	Entradas						1	1	1		1		4
	Entrado			2			2	2	2				8
	Entrar		1	3	1	2	10	10	6		4	1	38
Estancia (séjour)	Estancia			7			28	28	20	1	13		97
	Estancias						1	1	1				3
Estudios (études)	Estudiante			1			2	2	1		1		7
	Estudiantes						2	2	1		1		6
	Estudio						1	1	2				4
	Estudios			2			5	5	5		2		19
Ilegalidad (illégalité)	Ilegal	2	1	2		1	12	12	5	5	4	10	54
	Ilegalmente			2			3	3	2		1		11
Irregularidad (irrégularité)	Irregular					1	4	4	1		2		12
	Irregulares						2	2		1	1		6
	Irregularmente						2	2	1		1		6
Labor	Laboral			5			12	12	9	5			43

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
(travail)	Laborales	2	2	1		1	1	1	1				9
	Laboralmente			1			1	1	1				4
	Labores			1									1
Inmigración (immigration)	Inmigración			1		2	31	31	11	5	17	9	107
	Inmigrantes					2	14	14	9	1	3	2	45
	Inmigratorio						3	3	1		1		8
Mano de obra (main d'oeuvre)	Obra			1			1	1	1				4
Residencia (résidence)	Residan			1			4	4	1		2		12
	Residen						2	2		2			6
	Residencia	13	8	24	1	6	72	72	56	3	34		289
	Residente						10	10	3	5	2		30
	Residentes			7			25	25	17	4	4		82
	Residido						3	3	3		1		10
	Residiendo						2	2	1		1		6
	Residieran						1	1	1				3

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Residir	1	2	2		3	18	18	5	4	11		64
Trabajo (travail)	Trabajador						3	3	3		1		10
	Trabajadores			9			20	20	17	1	4	3	74
	Trabajando			1			3	3	2				9
	Trabajar	1		5		1	25	25	13	4	14		88
	Trabajo	7	3	28		3	47	47	39		12	2	188
	Trabajos			4			4	4	2	2	1		17
Visado (visa)	Visado			3		1	42	42	11		36		135
	Visados						18	18	10		13		59
Totaux		26	17	134	2	23	477	477	291	46	213	36	1742

**F – Australie**

<b>Thèmes</b>	<b>Vocables employés</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>Totaux</b>
Education	Education	1	30	4				11				4		50
	Educational			3										3
Employment	Employment	1	26											27
	Employee		11											11
	Employees		2											2
	Employer		3	3										6
	Employs		1											1
Illegal	Illegal		4									1		5
Immigration	Immigration	2	288	2				2	6			3		303
	Immigrant		3									1		4
	Immigrants			1										1
Residence	Residence		42								6	2		50
	Resident	2	22					5			35	9		73

Thèmes	Vocables employés													Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
	Residents		10								1	1		12
	Reside	1	8								8			17
	Resides										1			1
	Resided		2		2									4
	Residing		5											5
Student	Student		17	2										19
	Students		6											6
Visa	Visa	4	1149	22			11	12		22	14	8	1	1243
	Visas		167				1	1		4			1	174
Work	Work		69	1							1			71
	Worker		23											23
	Works		6											6
Totaux		11	1894	38	2	0	12	31	6	26	66	29	2	2117

**G – Union européenne**

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Clandestinité	Clandestine	1	1	4						6		2	14
	Clandestins										2		2
Embauche	Embauche								1				1
Emploi	Emploi			1	5	3	2		14				25
	Employé								1				1
	Employées										1		1
	Employeur				1				1				2
	Employeurs				1								1
Études	Études				12		1		7		1		21
	Étudiants								2		1		3
Formation	Formation				8	2	3		7		3		23
Illégalité	Illégal			1								1	2
	Illégale										13		13

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	Illégalement										3	1	4
	Illégaux										1	1	2
Immigration	Immigrants										1		1
	Immigration	5	2	4	2	2				7	12	5	39
Irrégularité	Irrégulier	2	1	1				2				17	23
	Irréguliers			2									2
Migration	Migrant				1	1							2
	Migrants											1	1
	Migration		1										1
	Migratoire											1	1
	Migratoires		1							1			2
Recrutement	Recrutée				1								1
Résidence	Résidant				2	3							5
	Réside				3	2			2				7
	Résidé				2				1				3

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Résidence				11	3	4		3			2	23
	Résident				93	1			3		1		98
	Résidents				8								8
	Résider				1	1							2
Séjour	Séjour	5	5	3	58	44	2	27	130		28	39	341
	Séjournant				1				2				3
	Séjourne				1				2				3
	Séjourné				2	2		2	8				14
	Séjourment				3				1		1		5
	Séjourner	1		1	8	6	1		14		4	2	37
	Séjours	1							1				2
Travail	Travail				8	2	6		6				22
	Travaille								2				2
	Travaillé						1						1

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Travailler				1								1
	Travailleur				2	1			16				19
	Travailleurs				5				12		4		21
Visa	Visa	3						16	7		33		59
	Visas	4				1		7	2		4		18
Totaux		22	11	17	240	74	20	54	245	14	113	72	882



Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
Entry	Entry	1															1
	Entrance		1														1
	Entrant		5	5				2	4							7	23
	Entrants		10	2	1		5	2	2			3				2	27
Foreign	Foreign	243	286	15	126	100	63	22	430	304	23	67	197	2	109	631	2618
Migration	Migrant	5		3	1				1			1	2			2	15
	Migrants		2						1							1	4
	Migrate			1													1
	Migration	1	10	7			1		1							1	21
Nationality	National	259	144	34	37	78	39	118	230	76	13	198	712	3	358	350	2649
	Nationals	101	28	21	13	8	15		57	10	5	7	5		9	91	370
	Nationality	2							1							1	4
	Nationalities	2	1						1	1			1			1	7
	Nationality	811	432	55	94	46	151	21	250	44	33	33	47	24	8	323	2372

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Totaux
	Nationalization						2										2
	Naturalization	530	482	44	82	10	80	9	1022	7	31	24	1			692	3014
	Naturalize		5		2				3							3	13
	Naturalized	62	78	4	3		1		49			1				50	248
	Naturalizes															1	1
	Naturalizing	1	1		1				1							1	5
	Denaturalization													1			1
	Denaturalize													1			1
Passenger	Passenger	88	4				1		34	4	6	7	33		71	40	288
	Passengers	93	15				3		59	1	1	6	16		40	65	299
Restraint	Restraint															6	6
Sponsorship	Sponsor	4	8			1	31	26	200		8	5	2		2	378	665
	Sponsored				13	19		5	60	3		1	7		6	59	173
	Sponsoring							15	13						2	19	49
	Sponsors		3			3	4	4	4	3	3		1			7	32



Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
	Apatridie	1								1
Citoyenneté	Citoyen	73				13				86
	Citoyenneté	152	18		16	16	5	8	5	220
	Citoyens	16		1	1	6				24
Étranger	Étranger	18	16		97	450	6	1	7	595
	Étrangère	3				7				10
	Étrangers	1	1		23	20	1			46
	Étrangères	1				30	1			32
Nationalité	National					4				4
	Nationalité	5	4		13	24				46
Naturalisation	Naturalisation	8				3				11
	Naturalisées					3				3
Parrainage	Parrainage				9	73	3			85

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
	Parrainer		1		2	9				12
	Parraine					4				4
	Parrainé				1	6				7
	Parrainée		3		1	1				5
	Parrainées		1			1				2
Passager	Passager		1			11				12
	Passagers		2		1	17				20
Regroupement	Regroupement				6	33				39
	Regroupements					2				2
Ressortissant	Ressortissant	1	1			6				8
	Ressortissants					4				4
Réunification	Réunification				2					2
Sans papier	Sans papier				1					1
Trafic	Trafic				2	2				4
	Trafiquants					1				1

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
Totaux		280	48	1	176	752	16	9	12	1294

### C – Royaume-Uni

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Alien	Alien	1											1
	Aliens	7											7
Citizenship	Citizen	38		4		1		17	67	16	8	4	155
	Citizens	4		1					1		1	2	9
	Citizenship	15	1		4	1		11	59	4	6	2	103
Entrance	Entrance								2				2
	Entrant	12		1		5		24	20				62
	Entrants	5				4		4	3				16

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Entry	39	1	5	9	10	2	55	44	31	19	7	222
Foreign	Foreign										2	14	16
Migration	Migrant								2				2
	Migrants								2				2
	Migration								5				5
Nationality	National	7			2	1	4	46	36	27	11	3	137
	Nationality	31	1	3	4	3		20	121	65	61	56	365
	Nationals	1		2				2	1				6
	Naturalisation	2							24		1	2	29
Passenger	Passenger	3						13	18	11	8		53
	Passengers	15	2	2	4			16	3	2	5		49
Sponsorship	Sponsor							6	2				8
	Sponsorship											1	1
Stateless	Stateless								2				2

c

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Traffic	Traffic								6				6
	Trafficking								3	9		5	17
Visa	Visa	1	2		5			9	5				22
	Visas				3			3				1	7
Totaux		181	7	18	31	25	6	226	426	165	122	97	1304

## D – France

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
Apatridie	Apatride				1			2				3
	Apatrides			1	1			14			1	17
Citoyenneté	Citoyen							4				4
	Citoyens							3	1			4

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
Étranger	Étranger	8	33		19		9	413	2			484
	Étrangère			1	1			8				10
	Étrangères							3				3
	Étrangers	4	6	3	3	3	32	83	147	73	1	355
Migrations	Migrants							2				2
	Migrations		4					9				13
	Migratoires							1				1
Nationalité	Nationalité			1	1		1					3
Passager	Passager							2				2
	Passagers							3	1			4
Regroupement	Regroupement				1			30	1			32
Régularisation	Régularisation							2				2
	Régulariser							1				1
	Régularité							3				3

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
Ressortissant	Ressortissant						1	48				49
	Ressortissants				2			13	1	1	1	18
Trafic	Trafic							1				1
	Trafics		1					1				2
Totaux		12	44	6	29	3	43	646	153	74	3	1013

## E – Espagne

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Apatridia (apatridie)	Apátrida						2	2	2				6
	Apátridas		1				5	5	5				16
	Apatridia								1				1
Ciudadanía (citoyenneté)	Cuidadano						2	2		1			5
	Ciudadanos			2			3	3	1		5		14



civ

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Pasajeros (passagers)	Pasajero						2	2	2				6
	Pasajeros						5	5	5				15
Reagrupación (regroupement)	Reagrupables						1	1	1				3
	Reagrupación						19	19	13		11		62
	Reagrupaciones						1	1	1				3
	Reagrupada						1	1	1				3
	Reagrupado						2	2	2				6
	Reagrupados						5	5	1		5		16
	Reagrupante						2	2	1		1		6
	Reagrupar						4	4	3				11
	Reagruparse						2	2	1				5
Tráfico (trafic)	Tráfico						10	10	5	5	1	15	46
<b>TOTAUX</b>		16	16	102	9	20	370	370	220	44	151	26	1344

## F – Australie

Thèmes	Vocables employés													Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Alien	Alien	1									2			3
	Aliens		2			9								11
Citizenship	Citizen	35	935	2	2			3			254	52		1283
	Citizens		81	3						8	1		93	
	Citizenship		11	4	9					118	80		222	
Entry	Entry		101	5			10	8			1	4		129
	Entrant		3								1		4	
	Entrants		1										1	
Foreign	Foreign	1	82								25		108	
Migration	Migration	1	686	9			9	7	14	5	13	6	3	753
	Migrant		9											9
	Migrate			1										1
National	National										15		15	

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
	Nationality		15								6			21
Naturalisation	Naturalised										1			1
Passengers	Passengers		29											29
Sponsorship	Sponsor		95											95
	Sponsored		21											21
	Sponsoring		11											11
	Sponsors		4											4
	Sponsorship		63										4	67
Statelessness	Stateless										1	1		2
	Statelessness										5			5
Totaux		38	2149	24	11	9	19	18	14	5	449	145	7	2888

## G – Union européenne

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Apatridie	Apatride				3	2							5
	Apatrides				4							1	5
Citoyenneté	Citoyen					1	1	1	58		3	1	65
	Citoyenne					1							1
	Citoyenneté								3				3
	Citoyens	1	1		1	1	5		40		5		54
Enseignement	Enseignement				3				1		2		6
Étranger	Étrangers		1	2	1			1	2				7
Nationalité	Nationale					1						1	2
	Nationalité		1					1	37	1	5		45
	Nationalités										1		1
	Nationaux						4						4

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Passager	Passager									2			2
	Passagers									10	48		58
Regroupement	Regroupant					35							35
	Regroupement	1				44	1						46
	Regroupés					1							1
Ressortissant	Ressortissant	1	8		3	10	17	18	1		36	37	131
	Ressortissante			2									2
	Ressortissants	8	4		6	10	27	2	16		34	30	137
Totaux		11	15	4	21	106	55	23	158	13	134	70	610







Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Barricade	Barricades								1						2	1	4
Barrier	Barriers						4						5	2	1		12
Battle	Battling											2					2
Belligerent	Belligerent		1														1
Biochemical	Biochemical									2							2
Biometric	Biometric				2		3		1	4	10		55		12	69	156
	Biometrics															28	28
Bio-surveillance	Biosurveillance														20		20
Bioterrorism	Bioterrorism									5		3					8
	Bioterrorist									5		1					6
Bomb	Bomb					4			1				5		1	1	12
	Bombers														1		1
	Bombing					1				3			1				5
	Bombings					2						1					3



Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Preclearance						3		4		5				5	5	22
Combat	Combat					5		1		7		1	12		6		32
	Combatant														1		1
	Combating											3	1		6		10
	Combatting											1	1				2
	Noncombatant	1	2							2							3
Confinement	Confine							1									1
	Confined	11	5		2	4			14							19	55
	Confinement	2	8		4	7	3	9	3							4	40
Conspiracy	Conspiracies					3				4			1				8
	Conspiracy		12		7	21	6	1	7	18		1	1		6	11	91
	Conspirator				1					1							2
	Conspirators					4											4
	Conspire		1							1			2				4

Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Conspires		1				4						16			2	23
	Conspiring		1			4	3			1							9
Control	Control	4	14	14	24	11	21		41	10	1	8	17		14	58	237
	Controls						2		2							5	9
Correction	Correctional		1		2	1	1	1	1				1			1	9
Counter-intelligence	Counter-intelligence					1		3		14		4	15				37
Counter-proliferation	Counter-proliferation												1		1		2
Crime	Crime	1	15	3	15	49	37	17	54	69		8	2	2	5	96	373
	Crimes		46	2	6	26	7		14	37		2	11		9	35	195
	Criminal	9	65	9	37	76	97	8	233	86	2	23	55	1	24	401	1126
	Criminality								2							2	4
	Criminalization						2										2
	Criminalize												1				1
	Criminalizing														1		1

Thèmes	Vocables employés																Totaux	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Criminally						1										1	
	Criminals		3	3	1				5	3			3				6	24
	Noncriminal					1						2						3
Cross-examination	Cross-examination	1							1								1	3
	Crossexamine	1							2								4	7
Danger	Danger		2		1	4	9		13						2	41	72	
	Dangerous					4	2			7		2		3	17	35		
	Endanger		1		1	3				1			1	1		8		
	Endangered				1											1		
	Endangerment									1						1		
	Endangers				1	1					1					1	4	
Defeat	Defeat								1				1		1	2	5	
Defense	Defense	1	23	2	1	8	6	3	17	19		61	64	1	54	27	287	
	Defenses					1									4		5	





Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Escorts	1															1
Espionnage	Espionnage		4		3	1				1					2		11
Evasion	Evades						1										1
Examination	Examination	176	63	4	11	3	5		240	3		1	4		3	311	824
	Examinations	125	3	1			1		101	1						164	396
	Examine	18	10	8	1	3	11	1	52							77	181
	Examined	16	11	3			4		18						1	30	83
	Examiner	145							46				2			49	242
	Examiners	9							5				3			4	21
	Examining	87	4	1		4	4		60			2				86	248
	Pre-examination	14							2							4	20
	Preexamined	7															7
	Preexamining	2															2
Expatriation	Expatriate		4														4

Expatriation

Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Expatriated		1														1
Expulsion	Expulsion		5			1	4		5							4	19
Extradition	Extradite									1							1
	Extradition		1			4	1		1				2			2	11
Felony	Felon				1				1							2	4
	Felonies		1		5	3	8		2					2	5		26
	Felonious					1										1	2
	Felons						2	8	2					2	4		18
	Felony	1	16	8	20	10	24	8	43	6		6	4		4	70	220
Fight	Fight									2			7		3		12
	Fighting												2				2
Finger-printing	Fingerprint	3	1			2	3		53	8	1		4			71	146
	Fingerprinted	7	10			1			24							29	71
	Fingerprinting	3	14		2	1	2		86							114	222

Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Fingerprints	4			1		1		12	2		1	3			20	44
Flight	Flee					1											1
	Fleeing						3	6	1							1	11
	Flees						2										2
Force	Force		18		5	3	2		48			11	8		3	60	158
	Forces	35	74	1	11		3	15	81	3		23	21		10	93	370
Frontier	Frontier	3	1						1						1	1	7
Fugitive	Fugitive							5	1	3						2	11
	Fugitives					1											1
Guard	Guard	1	8			6	6	3	7			33	5		12	9	90
	Guards	2							1						1	1	5
	Guardsmen								1							1	2
Gun	Gun											1					1
	Guns											1					1



Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Inquires						2										2
	Inquiries		3				7		11							16	37
	Inquiry	157	67		1	7	27		75	1					1	119	455
Inspection	Inspect	2							11			1				6	20
	Inspected	8	11			2	2		30							46	99
	Inspecting	2							12							23	37
	Inspection	40	39	4	2	3	34		131	2	6	7	6		22	171	467
	Inspections	115					1		42		11	7				47	223
	Inspector	2	7				2		17	7		56	20		47	17	175
	Inspectors		8				4		25		7	1			20	26	91
	Preinspected								2							2	4
	Preinspection							14		14		2		5		14	49
	Preinspections								1		1					1	3
Investigation	Investigate					2			2	6		1	6			6	23
	Investigated	6		2	1				4	1			1			8	23

Thèmes	Vocables employés																Totaux		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			
	Investigates															1		1	
	Investigating	4				2				4		3	1				4	18	
	Investigation	79	20	4	11	25	11	3	91	80	3	33	87			26	162	635	
	Investigations	26	3		3	6	3	5	28	27		15	26			8	70	220	
	Investigative	3	3	1	1	7	3		6	9	4	10	26				10	83	
	Investigator	3	13							1			1					2	20
	Investigators							12		1		1		3				1	18
	Investigatory										1							1	2
Jail	Jail					1	2		1								2	6	
	Jails							2										2	
Military	Military	8	48	1	3	23	8	4	86	8		25	48	1	15	100		378	
	Militias												4					4	
	Paramilitary												1					1	
Missile	Missile									1			20			1		22	
	Missiles					1			2	1					1	3		8	

Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Munitions	Munitions									1					1		2
Nuclear	Nuclear				1	36	1		4	7		23	14		55	9	150
Offense	Offenders					2	4		1	2						1	10
	Offense		8		8	8	7		2	12			7		6	6	64
	Offenses			3	7	10	16	1	3	10			1		4	9	64
Patrol	Patrol	6		3	4		25		80	2	1	2	8			85	216
	Patrolling	2	1						2							2	7
	Patrols														3		3
Police	Police	3	2			9			39	3			10	1	19	65	151
	Policing												1		11		12
Prison	Prison	1	6		2	1	5		1							2	18
	Prisoner					23	11		1						1	1	37
	Prisoners			1		6	1	3	1				2			1	15
	Prisons			1			3	2	1						1	2	10
	Imprisoned	3	8	11	7	15	18		4	17			3	21			5



Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Repatriation	20	2			2	5		15						2	13	59
Restraint	Restrain								1			1				1	3
	Restraining			1		1				7						1	10
	Restraint						1										1
Return	Return	35	33		5		6		58				2			57	196
	Returned	24	8		1	4	1		11							16	65
Safety	Safekeeping	5	2														7
	Safety	6															6
Scan	Scan														7		7
	Scanned														1		1
	Scanners										3		3				6
	Scanning									4					7		11
Screening	Screen			1						1	3		3		5		13
	Screened								2				3		3	2	10
	Screener												4				4

Thèmes	Vocables employés																Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Screeners											2	1				3
	Screening			1	1		1		14	1	2	4	50	1	32	31	138
	Screens												1				1
	Prescreened								1						2		3
	Prescreening							1					13		5		19
Search	Search	3	7				2		10	11	1	7	1		1	9	52
	Searched								2							2	4
	Searches						1		5	2			3		1	6	18
	Searching						1						2				3
Security	Secure												2				2
	Securing											6			6		12
	Security	2	41	4	13	38	7	1	39	65	32	536	662	85	1417	722	3664
Surveillance	Surveillance					9	3			41		6	25	5	9		98
Terrorism	Terror												5				5
	Terrorism					69	4		1	127	9	207	121	4	279	12	833

Thèmes	Vocables employés																Totaux	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Terrorist				20	74	10		7	139	3	41	229	39	109	11	682	
	Terrorists					19	3			31	5	4	57	3	14		136	
	Antiterrorism					16	9			16		4	10		10	4	69	
	Counter-terrorist					13			3	9		2	74		43	3	147	
	Counter-terrorist												10		1		11	
	Cyber-terrorist									4								4
	Nonterrorist											1						1
Threat	Threat			2	6	20			13	13	3	16	30	2	94	5	204	
	Threaten					1				3			6				10	
	Threatened		1				1	1				2			1		6	
	Threatens					8				1			7		1		17	
	Threats		3			11		1	4			22	24	3	31	10	109	
	Hightthreat														1		1	
Troops	Troops														1		1	



Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
Contrôle	Contrôle				82	138			26	246
	Contrôles				3	1			3	7
	Contrôler					1				1
	Précontrôle					7				7
	Précontrôlés					1				1
	Preclearance					2				2
Correctionnel	Correction	2	1			2				5
	Correctionnel				1	1				2
Crime	Crime				6	5				11
	Crimes	4			5	4				13
	Criminalité		4	2	33	27			3	69
	Criminel	5	2	2	5	5			1	20
	Criminelle				5	7				12
	Criminels				2					2
	Criminelles	1	3		2					6

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
Détenition	Détention		38		43	27			22	130
	Détenir	2	13		5	3			1	24
	Détenu	2			1	3				6
	Détenue		14		4	2			4	24
	Détenus					1				1
Empreintes	Empreintes		1							1
Enquête	Enquête	8	96		27	23			2	156
	Enquêtes	1	4		1	2				8
	Enquêteur				9					9
	Enquêter				1					1
Évasion	Évade		1							1
	Évadé					1				1
	Évadée		1							1
	Évasion		2							2
Expulsion	Expulsion		28			15			43	

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
Extradition	Extradition				10					10
Force	Force		3		2					5
Fouille	Fouille				4					4
	Fouillée				1					1
	Fouiller				2					2
Frontières	Frontalier					1				1
	Frontalière				1					1
	Frontaliers				2		1			3
	Frontières	1				24				25
	Transfrontalier					1				1
Fuite	Fuite					1				1
	Fugitif					2				2
Incarcération	Incarcérée				1					1
Interdiction	Interdiction	5	17		48	62			12	144
	Menace		5	1		2				8

Menace

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
	Menaces	2								2
	Menacent			1						1
Pénitencier	Pénitencier	2	1			2				5
Prison	Prison	2	5			2				9
	Emprisonnement	3	12		27	11				53
	Emprisonné					1				1
	Emprisonnée					1				1
Protection	Protection	1			4		1		4	10
Renvoi	Renvoi	4	76		62	111			9	262
	Renvoyer					1				1
	Renvoyé					4				4
	Renvoyée		8		4	1				13
	Renvoyés		1							1
	Renvoyées		1							1
Retour	Retour				1					1

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	Totaux
	Retourner		3			3				6
Risque	Risque				2	7				9
Sécurité	Sécurité	8	20	6	57	22	2		15	130
Surveillance	Surveillance	11	4							15
Terrorisme	Terrorisme	1		8	2	1				12
	Terroristes			2		1				3
	Antiterroriste			1						1
Totaux		67	374	23	484	556	4	0	110	1618

### C – Royaume-Uni

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Apprehend	Apprehend	1											1
Arrest	Arrest	11			1	4		34	22	14	5	16	107

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Arrestable					1		2					3
	Arrested	8			1	1	2	65	4	2	2	5	90
	Arresting	1				1		4	1				7
	Arrests									1			1
Assault	Assaulting						4					2	6
	Assaults						1				1	2	4
Border	Border											10	10
	Borders											7	7
Clearance	Clearance	14		5	5		1	30	17	14	13		99
	Clearances				2			2				1	5
Confinement	Confined							1					1
	Confinement							1					1
Control	Control	16		1		12		37	28	18	7	5	124
	Controlled								1				1
	Controller							9					9

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Controls								1		1		2
Crime	Crime							3	9	6	5	2	25
	Criminal	6				2			4	13	9	30	64
	Criminals											1	1
Danger	Danger	1						3	4				8
	Endanger							1					1
Defence	Defence	2											2
Deportation	Deport								1		1		2
	Deportation	91		6	8	8	7	68	30	8	7	29	262
	Deported	1		1				2	1			1	6
	Deportees											1	1
Detention	Detention	18		2	1	6	1	128	59	5	7	14	241
	Detain	4							1		2	1	8
	Detained	33			1	8	3	113	17	4	8	8	195
	Detainee							36	10				46

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Detaining					4							4
	Detains								2			1	3
Evasion	Evade							2					2
	Evades							2					2
Examination	Examination	30		5		4		22	5		4		70
	Examine	5						1	1		3		10
	Examined	7		2				5		1	2		17
	Examines										1		1
	Examining							3			1		4
Extradition	Extradition									4		2	6
Fingerprint	Fingerprint							1					1
	Fingerprinting				1			5	2	2	4		14
	Fingerprints				10			32	4	1	1	4	52
Firearm	Firearm							2					2
	Firearms							4					4

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Force	Force	11		2		1		12	7		7	1	41
	Forces	6											6
Frontier	Frontier								3				3
Handcuffs	Handcuffs							1					1
Inquiry	Inquired	1						1					2
	Inquiries				4			2	2	3			11
Investigation	Investigate							4	1		1	1	7
	Investigated					1		2					3
	Investigating							4	1			2	7
	Investigation							18	4	2		2	26
Military	Military							1					1
Offence	Offence	5						8	9	8	1	2	33
	Offences	1		1		2		5	1	4			14
	Offender	2											2
Police	Police	13		4		5		46	2	4	43	13	130



Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Restraint	Restrained							1					1
	Restraining							5					5
	Restraint							1					1
Retention	Retained	1											1
Safety	Safety	1						1	2			1	5
Search	Search	2				2		67	30	10	11	23	145
	Searchable										2		2
	Searched	2						5			1		8
	Searches	1				1					1		3
	Searching	1				1		21	2			1	26
Security	Security	3			2		4	10	9	2	10	2	42
Terrorism	Anti-terrorism								4	2	2		8
	Terrorism							2			4		6
	Terrorist								1	3			4

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Terrorists								1				1
Threat	Threat							1					1
Totaux		387	0	32	47	74	26	992	423	184	202	214	2581

## D – France

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
Armée	Armée							5				5
	Armés							1				1
Combat	Combat							1				1
	Combattant							1				1
	Combattante							2				2
	Combattu							2				2

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Totaux
Conflit	Conflit							1				1
Contrôle	Contrôle		4		1			11				16
	Contrôlée				1							1
	Contrôlent							1				1
	Contrôler				1							1
	Contrôles							3				3
	Contrôlés							1				1
Criminalité	Crime							10				10
	Criminalité							1				1
	Criminelle	1	3					1				5
Détention	Détention							24				24
Empreintes	Empreintes				2			4				6
Emprisonnement	Emprisonnement		20					19				39
Ennemi	Ennemi							1				1

Thèmes	Vocables employés											Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Enquête	Enquête				1			2				3
Évasion	Evasion							1				1
Expulsion	Expulsion	1	1				7	33	1			43
	Expulsé		2					1				3
Extradition	Extradition							2				2
Force	Force							1				1
	Forces							1				1
Frontières	Frontalier											0
	Frontalière								1			1
	Frontaliers							2				2
	Frontière	4	7		2			41				54
	Frontières				2			2				4
Garde	Garde							1				1
Incarcération	Incarcération							1				1

Thèmes	Vocables employés											Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Interdiction	Interdiction		18		3		6	37	1			65
	Interdire							1				1
Interpellation	Interpellation							2				2
Menace	Menace				1			38				39
	Menaces							2				2
Pénitencier	Pénitenciaire							5				5
Prévenu	Prévenu											0
Rapatriement	Rapatrié							2				2
	Rapatriement		1					1				2
	Rapatriés							1				1
Réclusion	Réclusion							1				1
Renvoi	Renvoi				1			7				8
Rétention	Rétention							46				46
Risque	Risques							1				1

Thèmes	Vocables employés											Totaux	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Sécurité	Sécurité								8				8
Sûreté	Sûr								2				2
	Sûreté								6				6
Surveillance	Surveillance	1							5				6
Terrorisme	Terrorisme								1				1
	Terroriste								1				1
Totaux		7	56	0	15	0	13	344	3	0	0	438	

## E – Espagne

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Amenaza (menace)	Amenaza				1								1
	Amenazará									1			1
	Amenazas				1		1	1	1				4

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Armas (armes)	Armas				24		2	2		7			35
Cartuchería (cartouche)	Cartuchería				1								1
Contención (retenue)	Contención						4	4	4				12
Control (contrôle)	Control			1	6		8	8	5		5		33
	Controles				3		2	2	1		1		9
Crimen (crime)	Criminal			2	1		1	1	1	1			7
	Criminales						1	1					2
	Criminalidad											2	2
Defensa (défense)	Defensa			1	2								3
Delito (délit)	Delito	3					1	1					5

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
		Delitos	1								1		
Delictivas							1	1		1			3
Delictivo	1											1	2
Delictivos	1											1	2
Detención (détention)	Detención			2	2		5	5	6	2			22
	Detener				1								1
	Detenido						1	1	1				3
Escortar (escorter)	Escoltados						1	1	1				3
Explosivos (explosifs)	Explosivos				18								18
Expulsión (expulsion)	Expulsada	1											1
	Expulsado	2	2	1		1	3	3	1	2			15
	Expulsados	1	1	2		1	3	3	3				14
	Expulsar						1	1	1				3

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Expulsará	1											1
	Expulsión	7	6	21	1	4	65	65	35	32	14		250
	Expulsiones			1									1
Extradición (extradition)	Extradición	3											3
	Extradición	5	5			3	1	1					15
Frontera (frontière)	Frontera	2	5			7	7	7	4		4		36
	Fronteras	1	1	1			4	4	3		2		16
	Fronterizo		1	1		1	2	2	2		1		10
	Fronterizos						1	1	1			1	4
Fuerzas (forces)	Fuerzas				20		3	3	2		1		29
Fuga (fugue)	Fuga						1	1			1		3
Inspección (inspection)	Inspecciones				2		1	1			1		5
Internamiento (enfermement)	Internados						8	8	3		5		24
	Internamiento						25	25	16	5	10		81
Investigación (enquête)	Investigación						1	1	1		1		4

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Militar (militaire)	Militares			1			1	1	1				4
Municiones (munitions)	Municiones				2								2
Orden (ordre)	Orden	1		3	7		5	5	2	2	2		27
	Desórdenes				3		1	1	1				6
Peligro (danger)	Peligro			1	2		1	1		1			6
Penitenciario (pénitencier)	Penitenciario						2	2	1	4			9
Policía (police)	Policía				2		2	2	5				11
	Policial				1							1	2
	Policiales			1	1		1	1					4
Prisión (prison)	Prisión	1		1			5	5		15		1	28
Prohibición (interdiction)	Prohibición			3	3		8	8	5	5	2		34
	Prohibiciones			1	1		2	2	2				8
	Prohibida				1		2	2	1		1		7









Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Enemy	Enemy										5			5
Evade	Evade		1											1
Examination	Examine		10											10
	Examined		2											2
	Examining		4											4
Extradition	Extradition		3											3
Fingerprinting	Fingerprint		2											2
	Fingerprints		7											7
Flight	Fleeing		2											2
Force	Force		53									3		56
	Forces		2								4	1		7
Handprints	Handprints		6								1			7
Imprisonment	Imprisonment	2	99								15			116
	Prison		12								20	2		34



Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Removal	Removal		52											52
	Removals		1											1
	Remove		26											26
	Removed		59											59
	Removee		14											14
	Removees		4											4
	Removes		3											3
	Removing		6											6
Restraint	Restrain		4											4
	Restrained		3											3
	Restraining		3											3
	Restraint		2											2
	Return		5											5

Return



clic

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
	Weapons		1											1
Totaux		7	1777	0	0	0	0	0	0	0	120	22	0	1926

## G – Union européenne

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Appréhension	Appréhender										1		1
Armement	Armateur										1		1
	Armement										1		1
Arrestation	Arrestation							1			1	1	3
	Arrêtée										1		1
	Arrêtés											1	1
Biométrie	Biométriques									1			1



Thèmes	Vocables employés												Totaux	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Extradition	Extradition												1	1
Extrémisme	Extrémistes					1								1
Force	Force												1	1
Fouille	Fouille											2		2
	Fouilles											2		2
Frontière	Frontalier										5	16		21
	Frontalières											1		1
	Frontaliers				1							28		29
	Frontière			1			5	3		2	59	1		71
	Frontières	5			1	1		2	5	12	202	10		238
	Transfrontalière											3		3
	Transfrontaliers				4							1		5
	Transfrontière	2												
Fuite	Fuite							2					5	7

Thèmes	Vocables employés												Totaux
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Inspection	Inspectés										1		1
Interception	Interceptés											1	1
Interdiction	Interdiction				1				9		1	18	29
	Interdictions											2	2
	Interdisant											1	1
Menace	Menace		1		8	1			2		15	1	28
	Menaces										3		3
Patrouille	Patrouillant										1		1
Pénitencier	Pénitenciaire											1	1
Police	Police							5					5
	Policière	1											1
	Policières										1		1
Prison	Emprisonnement							2					2

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
	Prisonniers											1	1
Rapatriement	Rapatriées											1	1
	Rapatriement	1										1	2
Répression	Répressifs									1			1
	Répression			1									1
Rétention	Rétention						5					39	44
Retour	Retour											68	68
	Retours											1	1
Risque	Risque										14	5	19
	Risques										2		2
Sécurité	Sécurité	4	2	1	16	6	1		21	1	26	10	88
Sûreté	Sûreté		1						1		3		5
Surveillance	Surveillance						2				17		19
Terrorisme	Terrorisme					1				1			2

Thèmes	Vocables employés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Totaux
Totaux		18	5	4	37	13	15	18	44	39	487	175	855